
ETAT DES LIEUX DU SPORT EN RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE



Hauts-de-France

Préambule

Ce document a été rédigé par des agents de la DRAJES (Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports), du CREPS (Centre de Ressources, d'Expertise et de Performance Sportive), du CROS (Comité Régional Olympique et Sportif), du CPSF (Comité Paralympique et Sportif Français) et de la Région, avec la collaboration de partenaires de l'Etat (services pénitentiaires, Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse...), de collectivités territoriales (Départements, Établissements Publics de Coopération Intercommunale), du Mouvement sportif (fédérations, CoSMoS) et d'autres partenaires de la région Hauts-de-France (universités...).

Cet état des lieux traite les 8 thématiques évoquées par la loi du 1^{er} août 2019 relative à la création de l'Agence nationale du Sport, ainsi que la thématique du sport-santé. Bien qu'elles aient été traitées dans des chapitres différents, ces thématiques sont interdépendantes.

Ce document regroupe des données issues de divers documents et études : Schéma régional de développement du sport (DRJSCS Hauts-de-France - cabinet Deloitte), Schéma d'Organisation Partenarial du Sport de Haut Niveau (SOPSHN), Recensement des Équipements Sportifs (RES), baromètre des pratiques sportives de l'INJEP (Institut National de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire), données du Ministère en charge des sports, de l'ONAPS (Observatoire National de l'Activité Physique et de la Sédentarité), du CNOSF (Comité National Olympique et Sportif Français), etc.

Il est important de noter que ce document ne traite pas l'ensemble des thèmes de manière exhaustive. De plus, il reprend une série importante de données qui, pour certaines, doivent être lues et interprétées avec précaution. Certaines de ces données mériteraient d'être affinées pour réellement refléter la réalité de la situation en région. Enfin, certaines données font état d'une situation avant crise sanitaire et ne représentent probablement pas la situation au moment de la diffusion du document.

Il appartiendra aux commissions thématiques de la Conférence régionale du sport de compléter ou d'affiner les données, de problématiser et d'analyser cet état des lieux pour construire un diagnostic territorial partagé, préalable nécessaire à la définition du projet sportif territorial.

TABLE DES MATIERES

01. SPORT POUR TOUS	4
1. Panorama de la pratique sportive.....	5
2. La pratique licenciée.....	13
3. La pratique sportive féminine.....	19
4. La diversité des modes de pratique sportive.....	21
5. L'impact de la crise sanitaire.....	25
Questionnements.....	28
02. SPORT-SANTÉ	29
1. L'impact de l'activité physique et sportive sur la santé.....	30
2. Un constat sanitaire préoccupant.....	35
3. Les dispositifs mis en place et les acteurs impliqués.....	40
Questionnements.....	46
03. SPORT ET HANDICAP	47
1. Données générales sur le handicap en Hauts-de-France.....	48
2. La pratique sportive des personnes en situation de handicap.....	52
3. Panorama de l'offre existante.....	55
4. L'implication des acteurs.....	62
Questionnements.....	67
04. SPORT DE HAUT NIVEAU ET PROFESSIONNEL	68
1. Panorama du sport de haut niveau.....	69
2. Les résultats sportifs aux Jeux olympiques et paralympiques.....	76
3. Les structures de haut niveau.....	81
4. L'implication des acteurs.....	83
Questionnements.....	89

05. EQUIPEMENTS SPORTIFS	90
1. La diversité de l'offre d'équipements par territoire et discipline.....	91
2. La capacité d'accueil et l'accessibilité	98
3. La qualité et la fonctionnalité des équipements.....	103
4. L'implication des acteurs.....	106
Questionnements.....	107
06. LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS ET LES VIOLENCES	108
1. Identification des enjeux.....	109
2. Les actions de sensibilisation et de prévention.....	112
3. L'implication des acteurs.....	116
Questionnements.....	119
07. ENGAGEMENT ET BÉNÉVOLAT	120
1. Panorama de l'engagement associatif	121
2. L'évolution du modèle de bénévolat.....	125
3. Les dispositifs pour favoriser le bénévolat.....	130
Questionnements.....	135

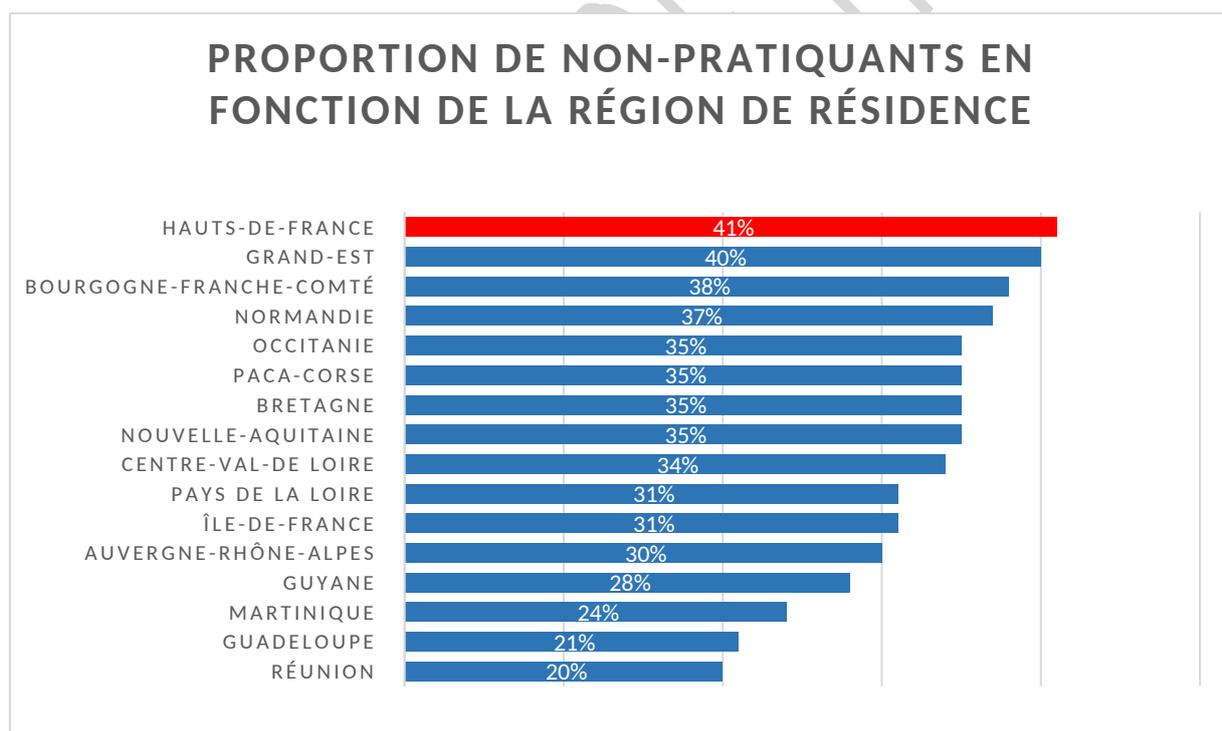
01. SPORT POUR TOUS

1. PANORAMA DE LA PRATIQUE SPORTIVE
2. LA PRATIQUE LICENCIÉE
3. LA PRATIQUE SPORTIVE FÉMININE
4. LA DIVERSITÉ DES MODES DE PRATIQUE SPORTIVE
5. L'IMPLICATION DES ACTEURS

1. Panorama de la pratique sportive

Une pratique sportive limitée sur l'ensemble du territoire des Hauts-de-France

Le premier baromètre national des pratiques sportives de 2018 indique que **34 % des français** ne pratiquent aucune activité sportive. Cette situation est encore plus marquée dans les Hauts-de-France. **La région compte la plus grande proportion de non-pratiquants (41 %) parmi l'ensemble des régions françaises.**



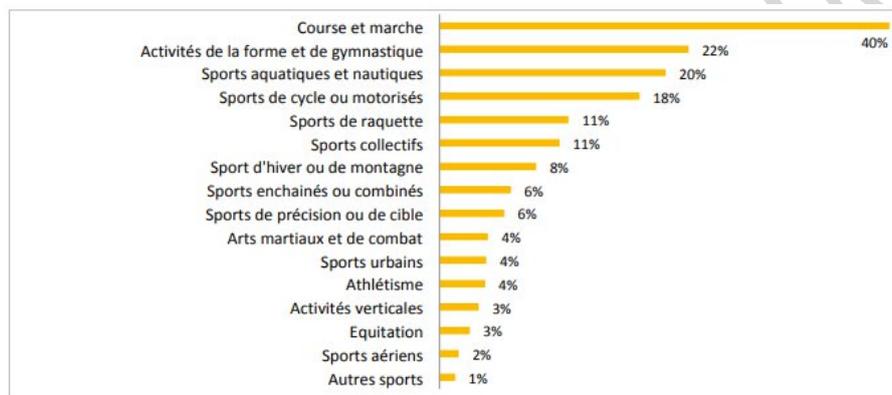
INJEP, Ministère des Sports, CREDOC – Baromètre national des pratiques sportives, 2018

Champ : Ensemble de la population de 15 ans et plus résident en France DROM compris

Lecture : 41 % des habitants des Hauts-de-France n'ont pratiqué aucune activité physique ou sportive au cours des 12 derniers mois.

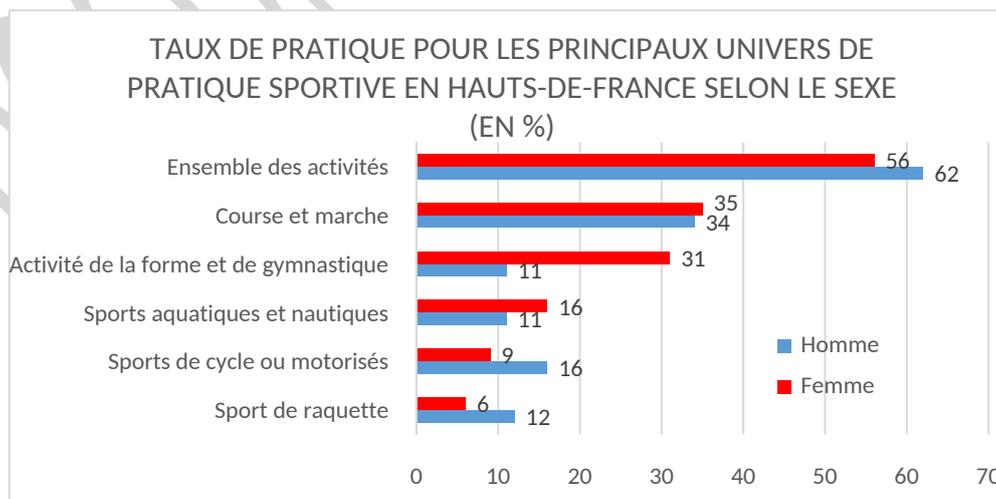
Les activités les plus pratiquées

Au niveau national, la course et la marche (40 % de Français déclarent pratiquer une activité qui en est issue), les activités de la forme et de gymnastique (22 %), les sports aquatiques et nautiques (20 %) et les sports de cycles et motorisés (18 %) sont les pratiques sportives les plus souvent citées (en excluant les pratiques à des fins utilitaires). **L'univers de la course et de la marche est le plus fréquent chez les hommes comme chez les femmes, chez les moins de 40 ans comme chez les 40 ans et plus (INJEP, Ministère des Sports, CREDOC – Baromètre national des pratiques sportives, 2018).**



Source : INJEP, Ministère des sports, CRÉDOC : Baromètre national des pratiques sportives, 2018.
 Champ : ensemble de la population de 15 ans et plus résidant en France DROM compris.

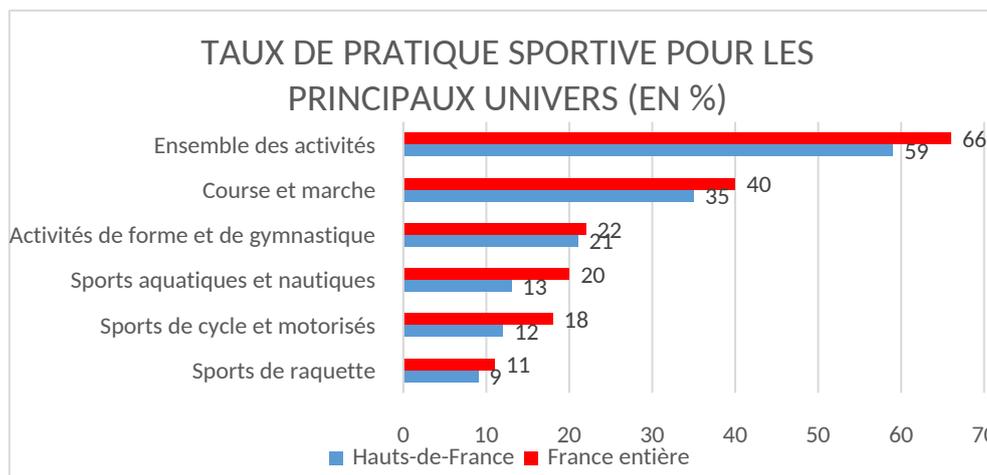
À l'exception des sports de forme et de gymnastique particulièrement appréciés par les femmes (31 % des femmes déclarent pratiquer cette activité au niveau régional, contre 11 % des hommes), les autres univers sportifs sont plus souvent déclarés par les hommes. L'écart est significatif s'agissant des sports collectifs (16 % chez les hommes, 6 % chez les femmes) ou des sports de raquette (15 %, contre 8 % chez les femmes).



INJEP, Ministère des Sports, CREDOC – Baromètre national des pratiques sportives, 2018

Panorama de la pratique sportive

Les univers de pratiques sportives les plus souvent cités en Hauts-de-France sont similaires à ceux rapportés au niveau national, avec cependant des taux de pratique souvent plus bas. 35 % des habitants des Hauts-de-France pratiquent la course et la marche, contre 40 % de la population au niveau national ; 12 % déclarent pratiquer des sports de cycle et motorisés, contre 18 % au niveau national.



INJEP, Ministère des Sports, CREDOC - Baromètre national des pratiques sportives, 2018

Par ailleurs, le nombre d'activités sportives pratiquées dans la région est inférieur à la moyenne nationale. En particulier, **le taux de personnes pratiquant au moins trois activités est inférieur de 5 points par rapport au niveau national (24 %, contre 29 % au niveau national).**

Nombre d'activités sportives pratiquées	Hauts-de-France	France entière
Aucune activité pratiquée	41 %	34 %
Une activité pratiquée	21 %	23 %
Deux activités pratiquées	14 %	14 %
Trois activités ou plus pratiquées	24 %	29 %
Total	100 %	100 %

INJEP, Ministère des Sports, CREDOC - Baromètre national des pratiques sportives, 2018

La pratique semble d'autant plus modérée qu'elle est peu fréquente : **47 % des sportifs de la région Hauts-de-France pratiquent leur activité entre une fois et trois fois par semaine.** (INJEP - Fiche régionale du sport Hauts-de-France 2020)

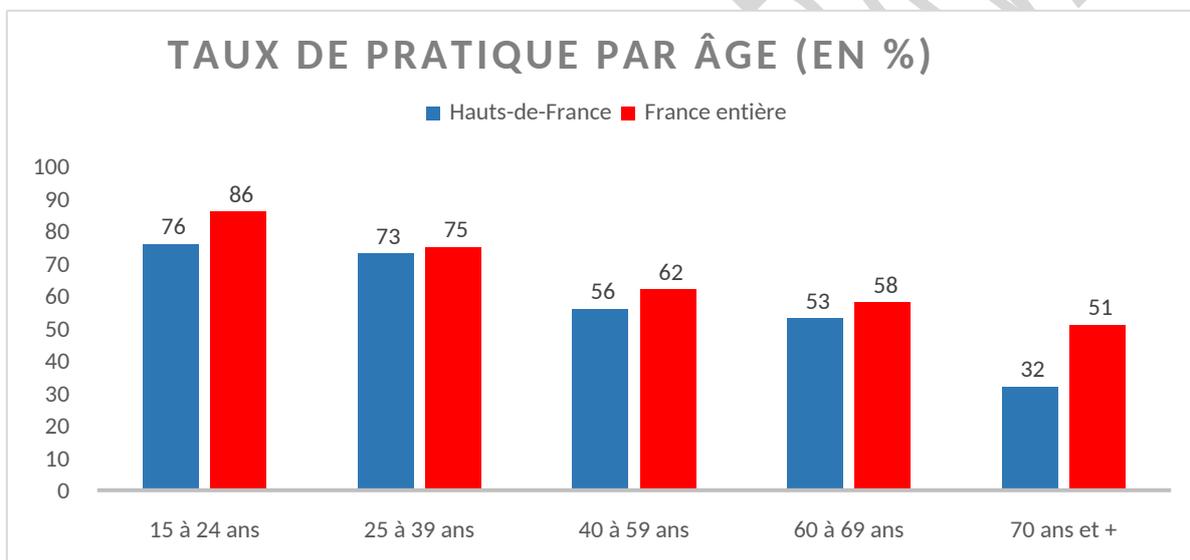
Fréquence de pratique de l'activité sportive principale	Hauts-de-France	France entière
Moins d'1 fois par semaine	20 %	21 %
De 1 à 3 fois par semaine	47 %	44 %
Plus de 3 fois par semaine	33 %	35 %
Total	100 %	100 %

INJEP, Ministère des Sports, CREDOC – Baromètre national des pratiques sportives, 2018

Une pratique sportive inégale selon l'âge

La pratique est inégale selon les populations : les plus âgés, les peu diplômés, les bas revenus et dans une moindre mesure les femmes et les personnes résidant hors des grandes agglomérations exercent moins souvent une pratique sportive.

Le taux de non-pratique augmente régulièrement avec l'âge pour toucher près de la moitié des 70 ans et plus. En effet, en 2018, 49 % des 70 ans et plus déclaraient ne pas avoir eu de pratique sportive au cours des 12 derniers mois, contre seulement 13 % des moins de 20 ans. **Au niveau régional, c'est 68 % des 70 ans et plus qui déclarent ne pas avoir eu de pratique sportive au cours des 12 derniers mois.**



INJEP, Ministère des Sports, CREDOC – Baromètre national des pratiques sportives, 2018

Lecture : 76 % des 15-24 ans en Hauts-de-France ont pratiqué une activité sportive au cours des douze derniers mois, contre 86 % au niveau national.

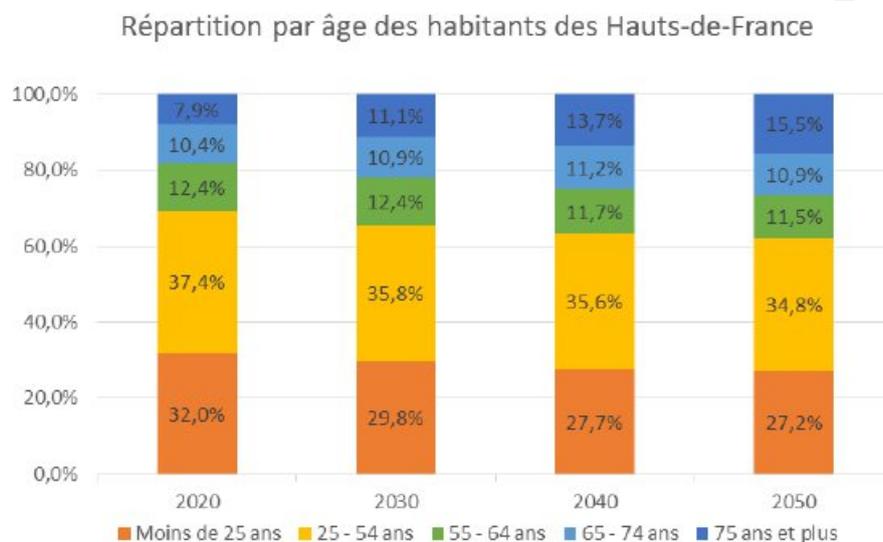
Les plus jeunes, bien que pratiquant davantage que leurs aînés en moyenne, ont également un taux de pratique sportive largement inférieur à la moyenne nationale. **Ainsi, sur la période étudiée, seuls 76 % des 15-24 ans en Hauts-de-France ont pratiqué une activité sportive au cours des douze derniers mois, contre 86 % au niveau national (INJEP, Ministère des Sports, CREDOC – Baromètre national des pratiques sportives, 2018).**

L'âge est donc un déterminant important de la pratique d'activité physique et sportive. D'autres facteurs peuvent cependant expliquer des niveaux de pratique plus faibles associés à l'âge. C'est le cas de l'état de santé ou encore de la situation de handicap. Les écarts de pratique sont en effet très nets

Panorama de la pratique sportive

entre personnes en bonne santé et personnes en mauvaise santé (*rapport France Stratégie - novembre 2018*).

Ces inégalités de pratique en fonction de l'âge sont également à mettre en relation avec les dynamiques démographiques de la région. **Bien qu'étant actuellement la région la plus jeune de France (hors Île-de-France)**, les projections indiquent une forte accentuation du vieillissement de la population dans les prochaines années. Une tendance partagée sur l'ensemble du territoire national.



Source : Insee, projection de population - scénario de fécondité basse

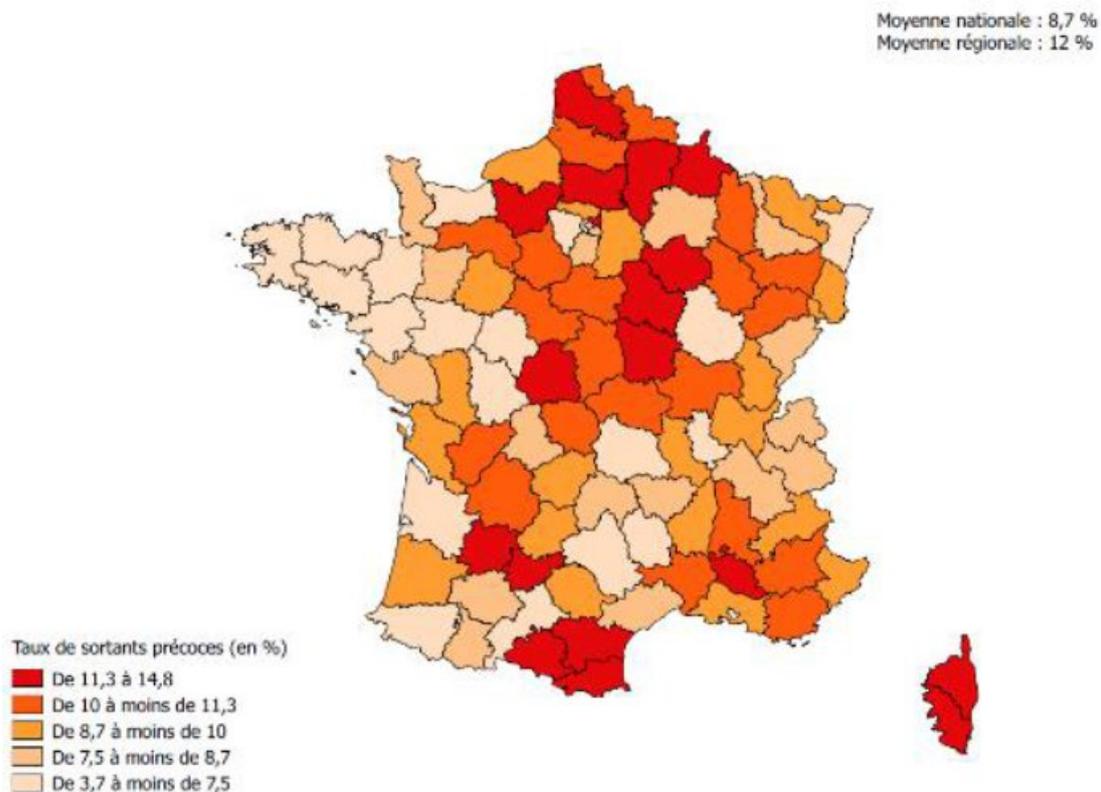
Lecture : accroissement de la part des 75 ans et plus d'environ 3 % d'ici 2030 et de 7,5 % d'ici 2050 selon un scénario de fécondité basse

Une pratique sportive inégale selon la catégorie socioprofessionnelle

Le niveau de diplôme et le niveau de vie s'avèrent également déterminants, tout comme la catégorie professionnelle (*cf. rapport France Stratégie - novembre 2018*).

En effet, les personnes dont le niveau d'études est inférieur au bac sont deux fois plus nombreuses que les titulaires du bac ou d'un diplôme supérieur à être non-pratiquantes (respectivement 43 % de non-pratiquants, contre 23 %).

Ces inégalités de pratique sportive en fonction du niveau d'étude sont corrélées avec la situation socio-économique de la région. En 2015, 82 500 jeunes de 16 à 24 ans étaient non scolarisés ou non diplômés. Le taux régional de sortants précoces est le plus élevé de France métropolitaine (12 %, contre 8,7 %). L'Aisne et le Pas-de-Calais étant respectivement aux 1^{er} et 3^{ème} rangs des départements français avec le taux le plus élevé de jeunes sortis du système éducatif sans diplôme (14,8 % et 13,9 %).



INSEE Analyses, Décembre 2019, Un jeune sur huit sorti du système scolaire sans diplôme dans les Hauts-de-France

Au niveau national, les bas revenus (41 %), les classes moyennes supérieures (41 %), les ouvriers (43 %) et les retraités (46 %) sont également surreprésentés parmi les non-pratiquants (34 % en moyenne). C'est toutefois moins le niveau de revenu qui semble déterminer la pratique – à l'heure de l'essor des pratiques auto-organisées et d'un accès démocratisé à certains matériels sportifs – que la catégorie socioprofessionnelle.

De manière générale, les cadres sont les plus nombreux à pratiquer une activité sportive, devant les étudiants, les professions intermédiaires, puis les demandeurs d'emploi et les employés. Les différentiels de pratique entre cadres et ouvriers sont très importants : **en 2015, 64 % des cadres ont déclaré avoir pratiqué au moins une activité sportive au cours des 12 derniers mois, contre 37 % pour les ouvriers.**

Ces différentiels de pratique en fonction du milieu social se retrouvent aussi chez les enfants. Les pratiques sportives et la culture de l'activité physique sont, comme toute pratique culturelle, en partie « héritées ». **Les taux de non-pratique ou d'activité physique faible sont ainsi plus importants chez les enfants et adolescents issus de familles modestes** (rapport France Stratégie – novembre 2018).

Des inégalités de pratique fortes en fonction des territoires

Les personnes résidant en quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) ont une probabilité de pratiquer un sport, inférieure de 5 points à celles habitant hors QPV (*rapport France Stratégie – novembre 2018*). On compte 199 QPV en région Hauts-de-France pour 667 970 habitants, soit 11 % de la population régionale. **La part des licences sportives des habitants dans les QPV est de 4 %, soit près de trois fois moins que le poids démographique représenté par ces territoires.**

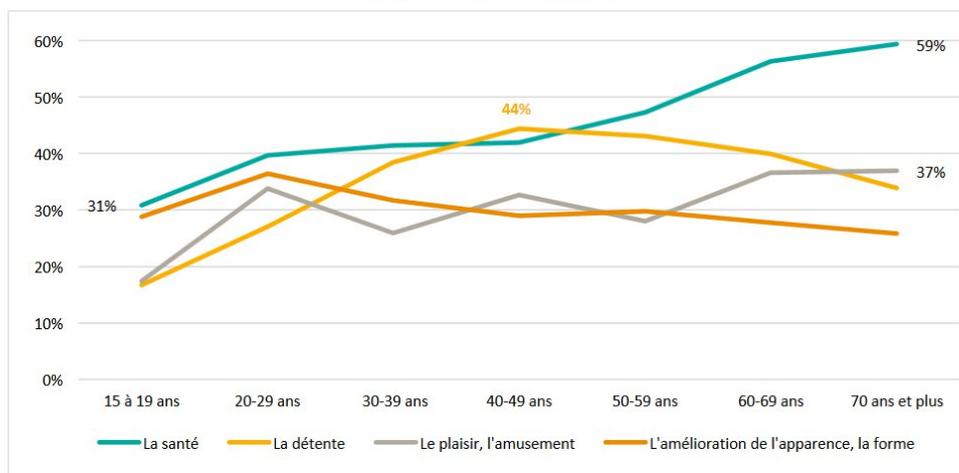
Les principales motivations à la pratique

Les motivations principales des sportifs habitant la région Hauts-de-France sont **la santé**, évoquée par 48 % des pratiquants de la région, **et la détente**, évoqué par 39 % d'entre eux. Le plaisir et l'amélioration de l'apparence sont aussi évoqués par environ 30 % des pratiquants.

Principales motivations de la pratique sportive	Hauts-de-France	France entière
La santé	48 %	46 %
La détente	39 %	36 %
L'amélioration de votre apparence, votre forme	32 %	30 %
Le plaisir, l'amusement	29 %	33 %
Le contact avec la nature	19 %	20 %

INJEP, Ministère des Sports, CREDOC – Baromètre national des pratiques sportives, 2018

GRAPHIQUE 28. LES PRINCIPALES MOTIVATIONS POUR FAIRE DU SPORT, EN FONCTION DE L'ÂGE (CUMUL CHOIX 1 ET CHOIX 2)



Source : INJEP, Ministère des sports, CRÉDOC : Baromètre national des pratiques sportives, 2018.

Champ : ensemble des personnes ayant déclaré au moins une activité au cours des douze derniers mois.

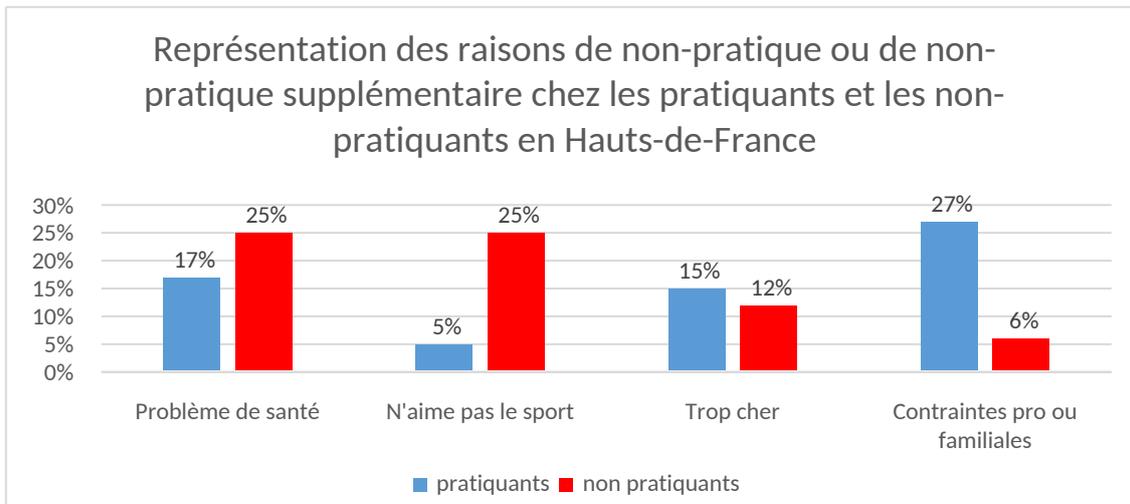
Lecture : 59 % des sportifs de 70 ans et plus citent la santé en 1^{er} ou en 2nd choix, comme motivation à leur pratique physique ou sportive.

Ces motivations varient en fonction du sexe et de l'âge. **Les femmes sont plus nombreuses à déclarer vouloir améliorer leur forme** (38 % contre 25 % chez les hommes au niveau national), alors qu'elles sont moins nombreuses à le faire pour la compétition. **Les plus jeunes insistent sur le plaisir et l'amusement** (53 % de citations chez les plus jeunes, deux fois moins chez les plus âgés). Les hommes sont un peu plus séduits par cet aspect que les femmes (35 % contre 31 %). **La recherche de détente, très peu évoquée chez les plus jeunes (17 %), progresse jusqu'à atteindre 44 % chez les quadragénaires.** Pour les sportifs de cette tranche d'âge, c'est le premier motif de pratique.

Les actifs en emploi (40 %), plus que les inactifs, cherchent à se détendre en faisant du sport. De même, les hauts revenus (40 %) citent plus souvent cette motivation que les bas revenus (34 %). Les Français plus âgés sont les plus nombreux (59 % des 70 ans et plus, 58 % des retraités) à indiquer qu'en pratiquant une activité physique et sportive, c'est la santé qu'ils recherchent. La citation d'une recherche de santé dans la pratique du sport évolue du simple au double en fonction de l'âge (de 31 % à 59 %).

Les principaux freins à la pratique sportive

Les principaux freins exprimés par les répondants des Hauts-de-France varient suivant l'engagement de chacun. **Les non-pratiquants mettent davantage en avant les problèmes de santé** (25 % au niveau régional et 25 % au niveau national également) **et le manque d'intérêt pour le sport** (25 % au niveau régional, contre 30 % au niveau national). **Suivent ensuite le coût** (12 %, contre 10 % au niveau national), **l'absence de partenaires** (8 % au niveau régional) **et les contraintes professionnelles et familiales** (6 % des non-pratiquants, contre 11 % au niveau national).



INJEP, Ministère des sports, CREDOC - Baromètre national des pratiques sportives 2018

Paradoxalement, la santé représente, pour les non-pratiquants, le principal frein et la première motivation pour se mettre au sport (48 % des répondants au niveau régional, contre 46 % au niveau national).

2. La pratique licenciée

On dénombre 1 267 417 licences sportives dans la région (données 2019), ce qui positionne le territoire au 6^{ème} rang des régions françaises en nombre de licences, derrière l'Ile-de-France, Auvergne-Rhône-Alpes, la Nouvelle-Aquitaine, l'Occitanie et le Grand-Est.

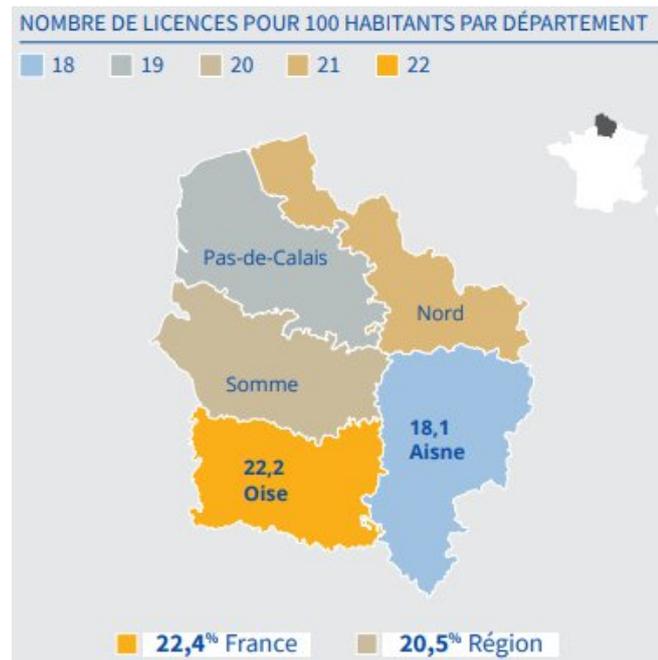
Le Nord est le département qui compte le nombre le plus élevé de licenciés avec **44 % des licences régionales**, tandis que l'Aisne et la Somme ne comptent respectivement que 8 % et 10 % des licences régionales.

Département	Nombre de licences	Part de licenciés
Nord	562 487	44 %
Aisne	100 214	8 %
Oise	189 565	15 %
Somme	123 877	10 %
Pas-de-Calais	291 274	23 %

INJEP-MEDES / Recensement des clubs sportifs en 2019, réalisé auprès des fédérations sportives agréées par le Ministère des sports

En 2018, les licenciés représentaient 20,5 % de la population régionale. A l'échelle nationale, la part des licenciés est plus importante (22,4 %).

En outre, le territoire des Hauts-de-France est marqué par des disparités infrarégionales. Le département avec le nombre maximum de licences par habitant est l'Oise avec 22,2 licences pour 100 habitants. Suivent le Nord (21 %), la Somme (20 %) et le Pas-de-Calais (19 %). Le département avec le taux le plus faible est l'Aisne, avec 18,1 licences pour 100 habitants. Ces taux restent inférieurs à la moyenne nationale dans l'ensemble des départements des Hauts-de-France.



INJEP-MEDES / Recensement des clubs sportifs en 2018, réalisé auprès des fédérations sportives agréées par le Ministère des sports, hors fédération de handball (données non-disponibles au moment de la réalisation de la cartographie)

Les Hauts-de-France font partie des trois régions de France métropolitaine caractérisées par la plus faible part de licenciés.

RANG	REGIONS	PART LICENCES
1	PAYS DE LA LOIRE	27,5
2	BRETAGNE	27
3	AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	26
4	NOUVELLE-AQUITAINE	25,4
5	CENTRE VAL DE LOIRE	24,9
6	OCCITANIE	24,1
7	REGION SUD	23,1
8	GRAND-EST	23
9	BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE	22,2
10	NORMANDIE	21,8
11	HAUTS-DE-FRANCE	20,5
12	CORSE	20,4
13	ILE-DE-FRANCE	20,1

En 2018, les licences se répartissaient dans 12 809 clubs et établissements sportifs, soit une moyenne de 97 licences par club en Hauts-de-France.

Départements	Nombre de clubs	Nombre d'habitants par club	Nombre de licences par club
Aisne	1 173	455	83
Nord	4 987	522	111
Pas-de-Calais	3 182	461	89
Oise	1 861	444	99
Somme	1 606	355	73
Total HdF	12 809	469	97

Au total, on recense 6 176 clubs dans les fédérations unisport olympiques, 2 201 clubs dans les fédérations unisport non-olympiques et 4 564 clubs dans les fédérations multisports.

	2007	2018	Différence	Evolution (en %)
Fédérations unisport olympiques	5 782	6 176	(+394)	+6,8 %
Fédérations unisport non olympiques	2 728	2 201	-527	-19,3 %
Fédérations multisports	5 764	4 564	-1 200	-20,8 %
Total	14 274	12 809	(-1 333)	-10,3 %

INJEP-MEDES / Recensement des clubs sportifs en 2018, réalisé auprès des fédérations sportives agréées par le Ministère des sports, hors fédération de handball (données non-disponible).

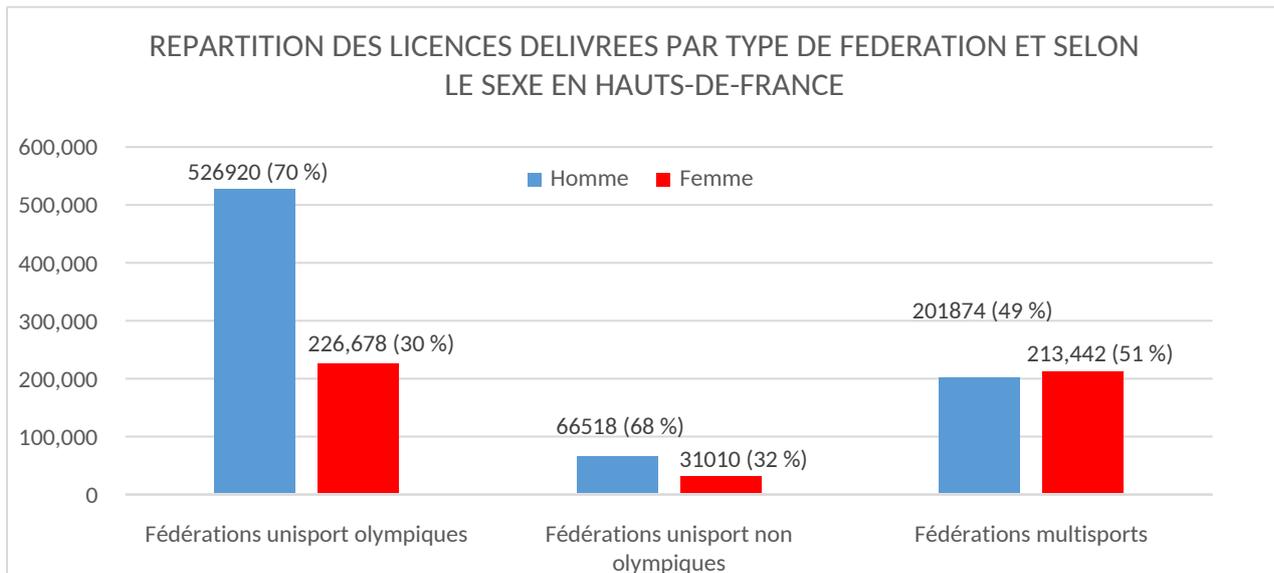
Précaution de lecture : Les données de 2018 ne prenant pas en compte les clubs de handball, l'évolution du nombre de clubs appartenant aux fédérations olympiques est à réévaluer. L'évolution totale du nombre de clubs en région est donc à nuancer, bien qu'une réelle tendance à la baisse soit constatée.

En un peu plus de 10 ans, la région a perdu entre 8 à 10 % de clubs sportifs. En outre, ces structures associatives sont inégalement réparties sur le territoire régional. Le Nord concentre plus du tiers du nombre total des clubs tandis que l'Aisne et la Somme en accueillent chacun environ 10 %.

Un poids hétérogène entre disciplines

A l'image de l'ensemble du territoire national, **les fédérations unisport olympiques représentent la majorité des licenciés :**

- Fédérations unisport olympiques : 754 517 licences, soit 59,5 % des licences régionales
- Fédérations unisport non olympiques : 97 535 licences, soit 7,7 % des licences régionales
- Fédérations multisports : 415 365 licences, soit 32,8 % des licences régionales.

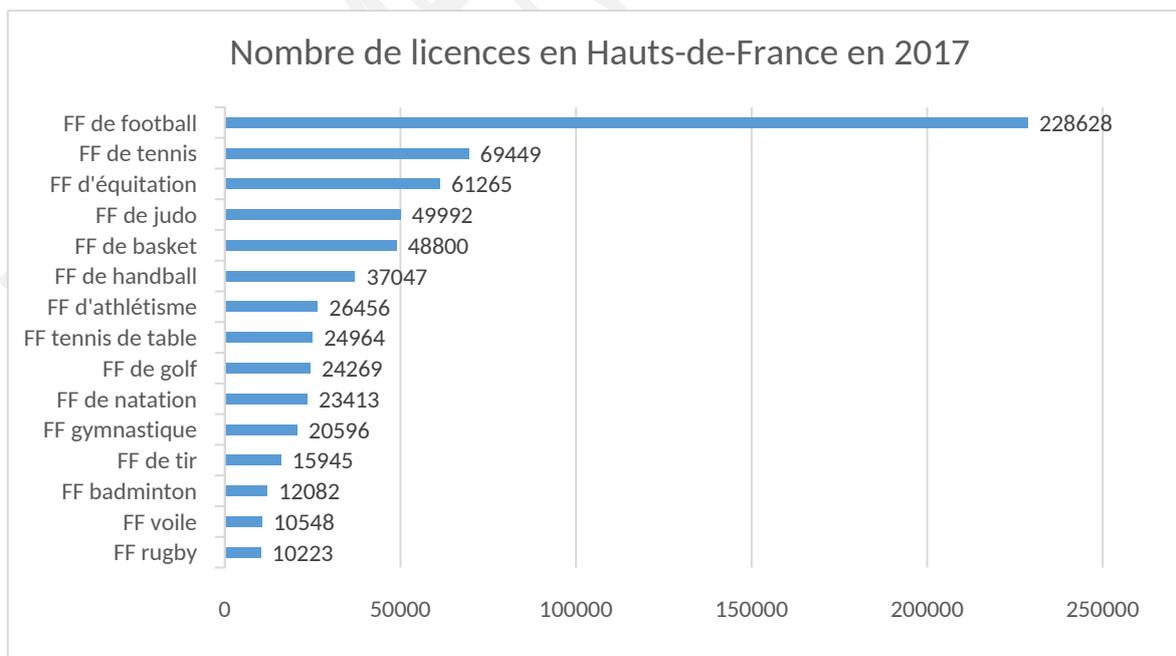


INJEP-MEDES / Recensement des licences et clubs sportifs rattachés aux fédérations sportives agréées par le Ministère en charge des sports 2019

Précaution de lecture : certaines licences non répertoriées par sexe n'ont pas été comptabilisées dans ce tableau.

Les fédérations unisport olympiques

Le football, le tennis, l'équitation et le judo sont les fédérations unisport olympiques qui comptent le plus de licenciés en Hauts-de-France, comme au niveau national.



MEOS, Recensement des licences, 2017

SPORT POUR TOUS

La pratique licenciée

Les deux principaux sports régionaux en nombre de licenciés sont le football et le tennis, avec respectivement 228 628 et 69 449 licenciés. Le football est le seul sport de la région à compter plus de 100 000 licenciés. Par ailleurs, les Hauts-de-France sont la 4^{ème} région en nombre de licenciés d'équitation (61 265 licences en 2017). La région compte ainsi un taux de 102 licences d'équitation pour 10 000 habitants, soit légèrement plus que la moyenne nationale (98 licences pour 10 000 habitants).

Il existe également d'autres spécificités régionales notables : **l'athlétisme et le tennis de table sont bien plus développés dans la région qu'au niveau national**. Ces fédérations sont classées 7^e et 8^e en nombre de licences au niveau régional, alors qu'elles sont respectivement classées 11^e et 15^e à l'échelle nationale. A contrario, le rugby souffre d'un réel déficit culturel dans la région.

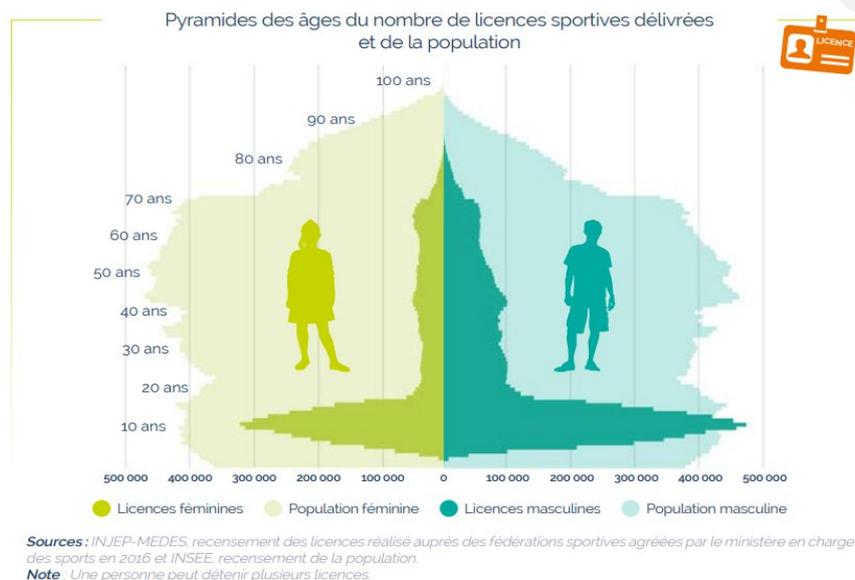
Fédérations	Classement régional selon le nombre de licenciés	Classement national selon le nombre de licenciés
FF de football	1	1
FF de tennis	2	2
FF d'équitation	3	3
FF de judo-jujitsu	4	4
FF de basketball	5	6
FF de handball	6	5
FF d'athlétisme	7	11
FF de tennis de table	8	15
FF de golf	9	7
FF de natation	10	8
FF de gymnastique	11	9
FF de tir	12	14
FF de badminton	13	16
FF de voile	14	13
FF de rugby	15	10

MEOS, Recensement des licences, 2017

Parmi les disciplines rassemblant moins de 10 000 licenciés dans les Hauts-de-France, certaines sont particulièrement développées comparativement au reste du territoire. **La région Hauts-de-France est celle qui compte le plus de licenciés de hockey avec 10 licenciés pour 10 000 habitants, contre 3 en moyenne à l'échelle nationale.**

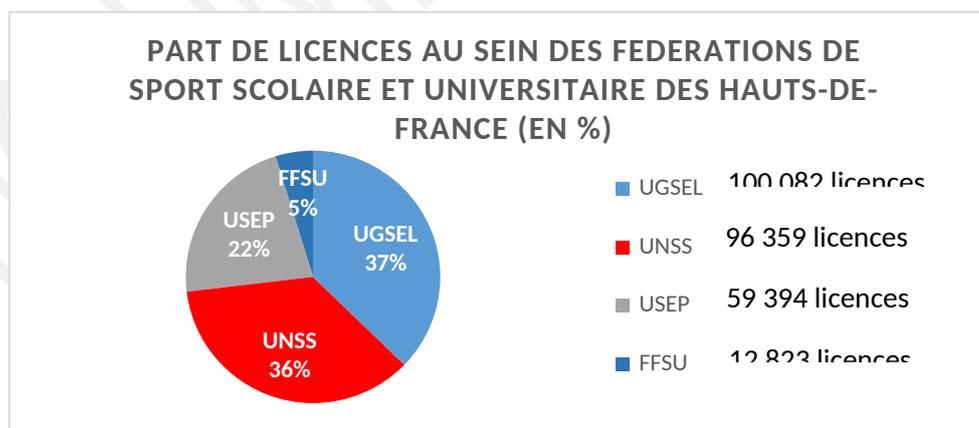
Les jeunes représentent la majorité des licenciés

En 2018, 6,6 millions de licences françaises ont été délivrées à des enfants de moins de 15 ans, soit 40 % de la totalité des licences. Parmi celles-ci, **2,1 millions de licences ont été délivrées par les fédérations multisports scolaires (INJEP-MEDES 2019)**. La détention d'une licence sportive est majoritaire chez les moins de 20 ans (54 % des sportifs de moins de 20 ans en détiennent une).



INJEP, Ministère des sports, CREDOC – Baromètre national des pratiques sportives 2018

En Hauts-de-France, les fédérations de sport scolaire et universitaire représentent 268 658 licences, soit 21,2 % des licences de la région (INJEP-MEDES 2019).

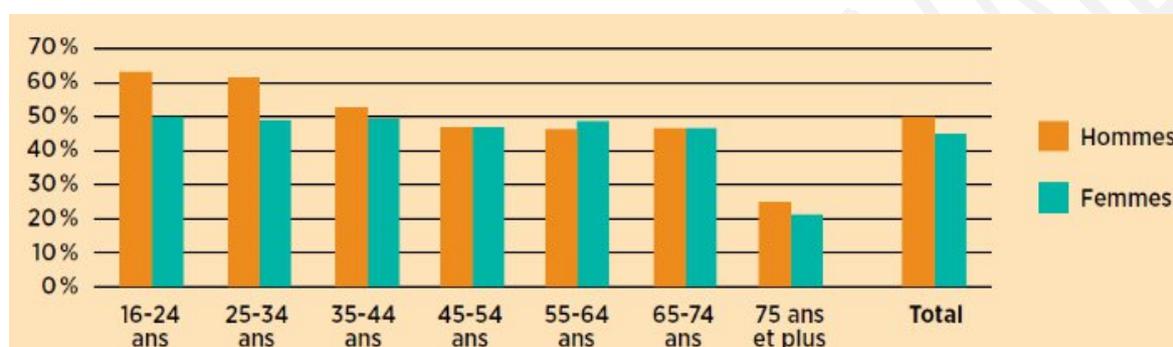


INJEP-MEDES / Recensement des licences et clubs sportifs rattachés aux fédérations sportives agréées par le Ministère en charge des sports, 2019

Précaution de lecture : le nombre de licences UGSEL est à nuancer. Un enfant scolarisé dans le privé est quasi-automatiquement licencié UGSEL.

3. La pratique sportive féminine

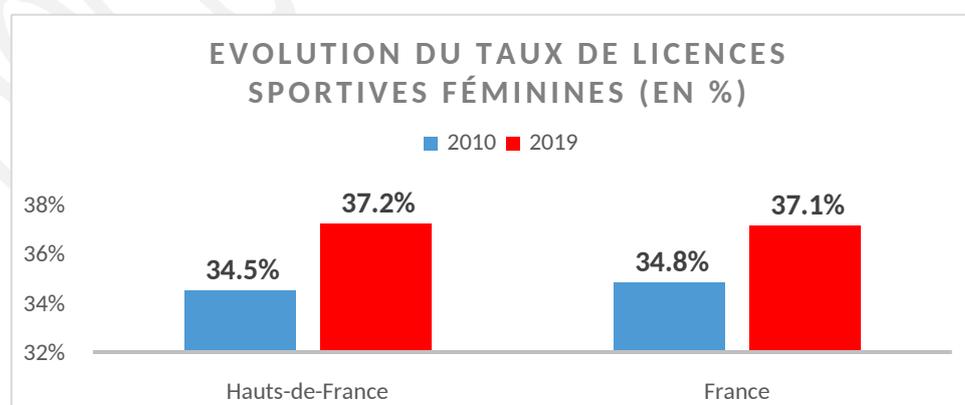
La part des femmes qui pratiquent une activité physique ou sportive à l'échelle nationale est de plus en plus proche de celles des hommes (45 % des femmes contre 50 % des hommes de 16 ans ou plus).



Enquête SRCV (2015), INSEE ; traitement INJEP-MEOS

Cette tendance ne se reflète cependant pas encore au niveau de la pratique licenciée : **en France, environ 37 % des licenciés sont des femmes** (10 millions de licences masculines en 2017, contre 6 millions de licences féminines).

La part régionale de licences féminines et son évolution au cours des dernières années sont très proches des tendances nationales, avec un taux de féminisation passé de 34,5 % à 37,2 % entre 2007 et 2019 (contre 34,8 % à 37,1 % au niveau national - INJEP MEDES 2019).

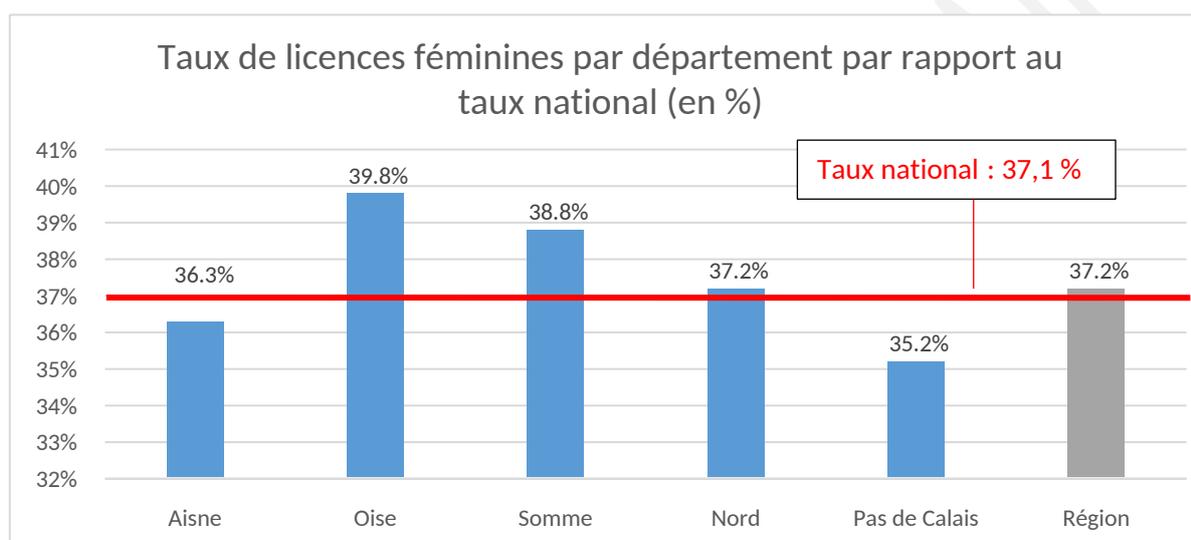


INJEP-MEDES / Recensement des licences et clubs sportifs rattachés aux fédérations sportives agréées par le Ministère en charge des sports 2019

La pratique sportive féminine

Bien que le taux de féminisation dans les Hauts-de-France se situe légèrement au-dessus de celui de la France métropolitaine, 8 régions métropolitaines comptent un taux supérieur à celui des Hauts-de-France (notamment le Centre-Val de Loire avec 39,3 % et la Bretagne avec 38,9 %).

Par ailleurs, ce taux est variable suivant les départements : **l'Aisne et le Pas-de-Calais ont des taux plus faibles que la moyenne régionale (respectivement 36,3 % et 35,2 %)**. Au contraire, **l'Oise jouit d'un taux particulièrement élevé avec 39,8 % de licences féminines**. La Somme a un taux de 38,8 % et le Nord de 37,2 %.



INJEP-MEDES / Recensement des licences et clubs sportifs rattachés aux fédérations sportives agréées par le Ministère en charge des sports 2019

Les femmes sont majoritaires parmi les licenciés des fédérations multisports (51,4 %). Elles sont beaucoup moins représentées dans les fédérations unisport olympiques et non-olympiques (30,3 %).

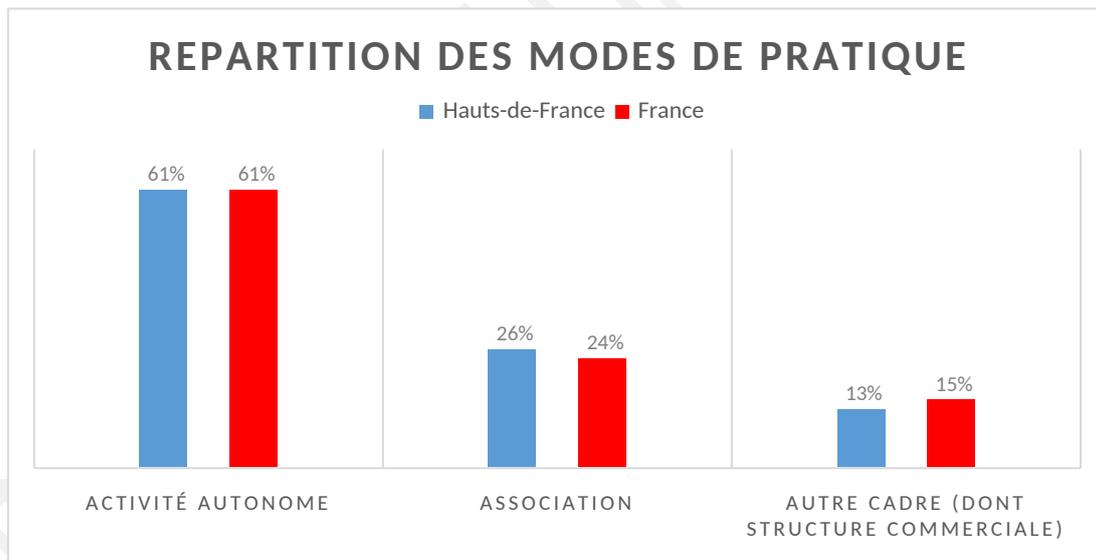
Certains sports ont un taux de féminisation très bas au niveau régional : football (7 %), rugby (8 %), tir (10 %), cyclisme (11 %) et hockey sur glace (11 %). Ces taux sont semblables à ceux observés à l'échelle nationale.

Parmi les sports avec un taux de féminisation élevé au niveau régional figurent les sports de glace (88 %), l'équitation (83 %) et la gymnastique (80 %). Ces sports sont également caractérisés par des taux très élevés à l'échelle nationale (INJEP-MEDES, recensement des licences réalisé auprès des fédérations sportives agréées par le ministère en charge des sports en 2018).

4. La diversité des modes de pratique sportive

Si la pratique sportive dans un cadre organisé constituait la forme traditionnelle d'engagement sportif des Français, **on note une tendance à l'augmentation des pratiques dites libres ou autonomes**, ce qui questionne l'offre sportive traditionnellement proposée par les associations sportives.

En Hauts-de-France, **61 % des pratiquants optent ainsi pour une activité autonome, contre 26 % pour une pratique dans une association et 13 % dans un autre cadre** (structure commerciale par exemple). Ce constat régional est le reflet d'une tendance observable sur l'ensemble du territoire français : la pratique sportive s'exerce de moins en moins dans le cadre d'une pratique encadrée par un club.



INJEP, Ministère des sports, CREDOC – Baromètre national des pratiques sportives 2018

Cette tendance à l'activité autonome se traduit concrètement au niveau de la région. Par exemple, le Comité régional de Randonnée pédestre des Hauts-de-France ne comptait, en 2019, que 13 756 licenciés. Or, la marche est l'activité la plus souvent déclarée par les français (23 % de pratiquants – *baromètre national des pratiques sportives 2018*). De même, la Ligue Hauts-de-France d'Athlétisme ne comptait que 27 377 licenciés, alors que la course à pied est une activité très pratiquée en France comme en région.

La diversité des modes de pratique sportive

La pratique autonome est très majoritaire pour des disciplines tels que la natation, le VTT, le jogging, le vélo sur route ou la randonnée (de 79 % à 89 %). Elle est au contraire minoritaire pour le fitness, le tennis et le football. Pour le tennis et le football, les pratiques associatives sont les plus représentées (respectivement 44 % et 45 %). Pour le fitness, ce sont les structures commerciales qui ont le poids le plus important, représentant 21 % des pratiques. **Aujourd'hui, les clubs sportifs traditionnels ne rassemblent plus qu'un quart des pratiquants.**

Le sport en compétition ne semble plus être une des finalités majeures de la pratique sportive. D'après le *Baromètre des pratiques sportives 2018*, seul 15 % de l'ensemble des pratiquants se sont adonnés à l'une de leurs activités dans le cadre d'un tournoi avec classement (18 % au niveau national), 16 % l'ont pratiquée dans le cadre d'une compétition officielle (20 % au niveau national) et 17 % dans le cadre d'un rassemblement ou d'une manifestation (21 % au niveau national). **La compétition n'est plus la forme principale de pratique sportive en France comme en région.**

Pratique sportive en compétition	Hauts-de-France	France entière
Participation à un tournoi	15 %	18 %
Participation à une compétition	16 %	20 %
Participation à une manifestation sportive	17 %	21 %

INJEP, Ministère des sports, CREDOC – Baromètre national des pratiques sportives 2018

Une étude menée conjointement par le Ministère des sports et l'INSEP en 2015 indiquait le même constat : les compétiteurs, qui s'adonnent à une pratique intensive ne représentaient plus que 12 % de la population française. Les amateurs, qui pratiquent régulièrement une activité physique ou sportive hors compétition, représentaient quant à eux la majorité des pratiquants (53 % au niveau national).

En outre, cette démocratisation et diversification des formes de pratique s'accompagne d'une diversification des lieux et des modes de pratique via l'appropriation de nouveaux espaces.

38 % des sportifs de la région pratiquent leur activité principale en premier lieu en plein air, en milieu naturel (contre 36 % au niveau national).

SPORT POUR TOUS

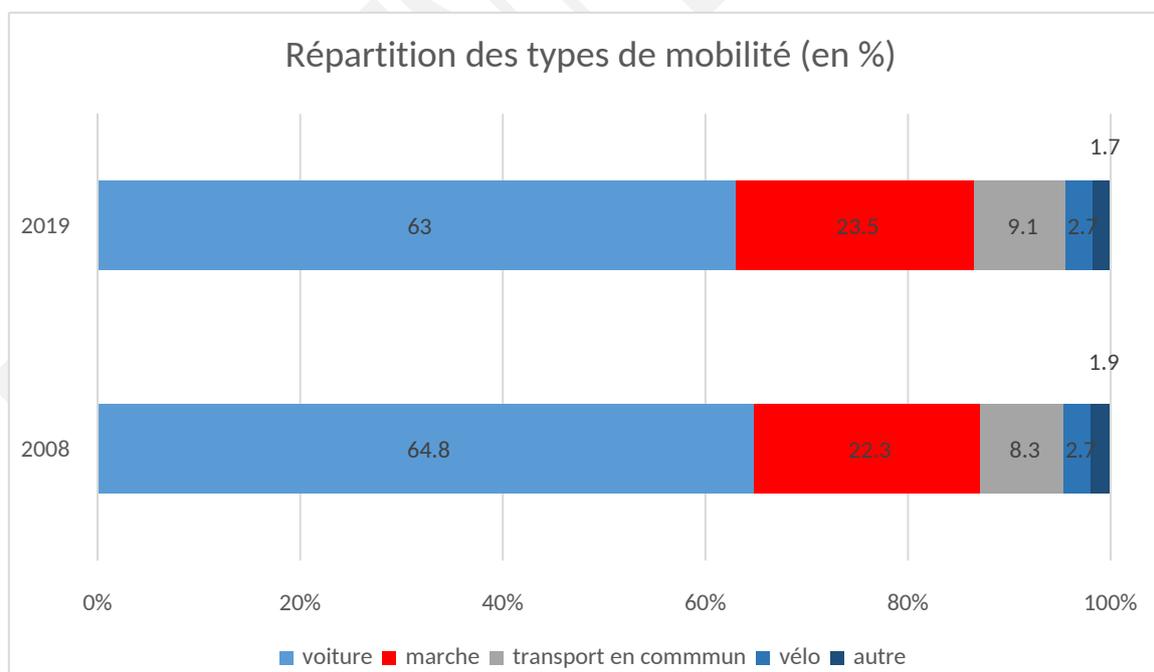
La diversité des modes de pratique sportive

Lieu de la pratique et de l'activité sportive	Hauts-de-France	France
A domicile	17 %	18 %
Dans une installation sportive	26 %	29 %
En plein air, en milieu naturel	38 %	36 %
En plein air, en ville	11 %	12 %
Autre	7 %	6 %

INJEP, Ministère des sports, CREDOC - Baromètre national des pratiques sportives 2018

La mobilité douce, une pratique d'activité physique utilitaire à prendre en compte

9 % des Français déclarent avoir une pratique sportive exclusivement utilitaire : déplacement à vélo, à pied... (INJEP, Ministère des sports, CREDOC - Baromètre national des pratiques sportives 2018)



Ministère de la Transition écologique - 2019

SPORT POUR TOUS**La diversité des modes de pratique sportive**

Au niveau régional, 14 % des habitants déclarent être non-pratiquant mais se déplacent à pied, à vélo ou à trottinette, contre seulement 9 % des français (INJEP, Ministère des sports, CREDOC – Baromètre national des pratiques sportives 2018).

Pratique sportive et déplacements quotidiens	Hauts-de-France	France entière
Pratiquant au moins une activité sportive	59 %	66 %
Non-pratiquant, mais se déplace à pied, à vélo, à trottinette	14 %	9 %
Non-pratiquant et se déplace en voiture ou transports en commun	27 %	25 %
Total	100 %	100 %

INJEP, Ministère des sports, CREDOC – Baromètre national des pratiques sportives 2018

Malgré ses bienfaits pour les salariés, le sport en entreprise peine à se développer

Il existe un nombre important de bénéfices spécifiques liés à la mise en place d'un programme sport en milieu professionnel : amélioration de la condition physique, réduction des troubles musculo-squelettiques, amélioration du moral des salariés, de la confiance en soi, du niveau de stress et réduction des arrêts maladie et accidents de travail (*étude Sport et Entreprise 2017 menée par le Ministère des Sports, le MEDEF, l'Union Sport & Cycle et le Comité National Olympique et Sportif Français*).

Malgré ces bienfaits, seulement 18 % des entreprises proposent des activités physiques ou sportives à leurs collaborateurs, et 13 % des salariés déclarent pratiquer sur leur lieu de travail (Sport et Citoyenneté 2016 – Sport, activité physique et qualité de vie au travail).

Les freins au développement du sport en entreprise sont pluriels : manque de temps, offre jugée inadaptée, manque d'infrastructures, difficultés d'organisation internes, manque de preuves quant aux bénéfices réels pour le bien-être des salariés, coût économique induit, freins d'ordre psychologique (ces activités vont détourner le salarié de son travail, le sport relève de la vie personnelle).

5. L'impact de la crise sanitaire

L'impact de la crise sanitaire sur la pratique sportive

D'après l'enquête du CNOSF de décembre 2020, la perte de licenciés en raison de la pandémie de Covid-19 est estimée à 26 %.

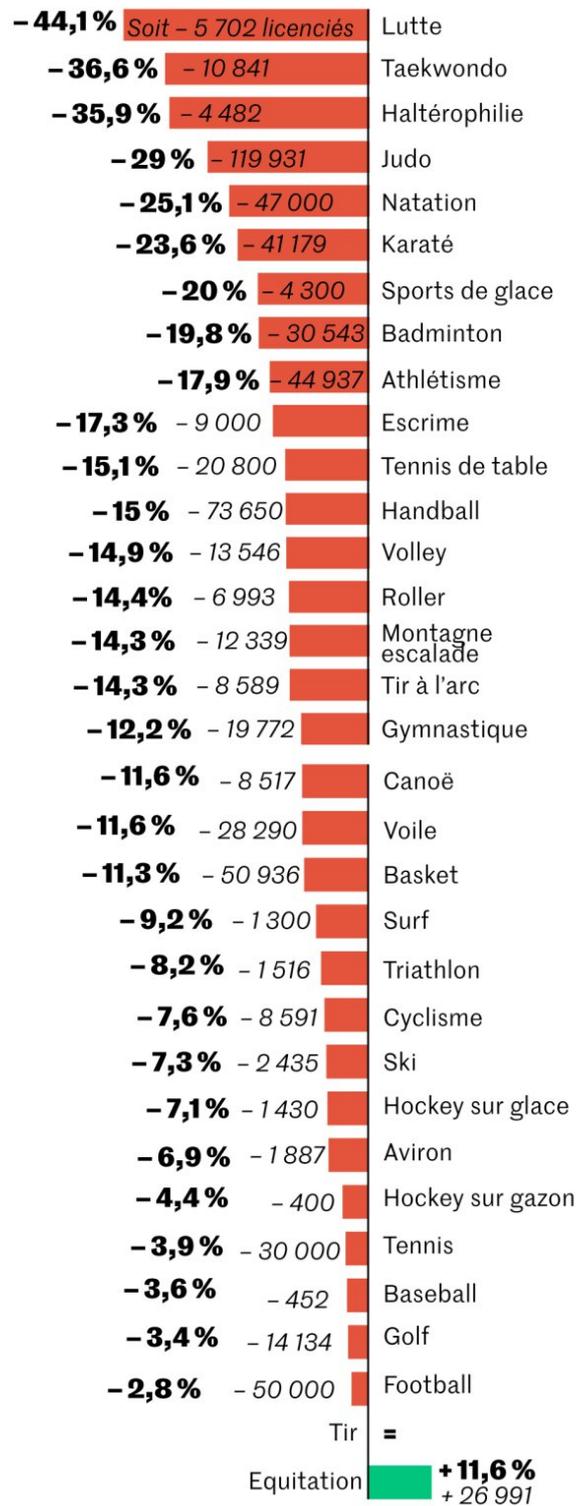
Les pertes économiques sont estimées à 376 M€ pour les clubs : 260 M€ de pertes de cotisations et 116 M€ de pertes « autres » (subventions, partenariats, billetterie...).

La crise sanitaire a également provoqué, en 2020, une chute d'activité de 21 % pour la filière sport : -32 % pour le coaching et les professeurs de sport, -21 % pour les salles et clubs de sport, -12 % pour la vente ou la location d'articles de sport (INSEE et estimation BPCE – publié en février 2021). 77 % des entreprises du secteur sportif enregistrent une baisse de leur chiffre d'affaires. 1 entreprise du sport sur 4 déclare un recul supérieur à 50 %. 70 % des associations sportives déclarent une baisse de leur budget en 2020, une baisse de ressources budgétaires d'environ 30 % selon leurs dirigeants (enquête CSA-BPCE).

En 2020, 65 % des Français de 15 ans et plus ont pratiqué au moins une activité physique. Pendant les deux mois du premier confinement, cette pratique a été diminuée d'une dizaine de points (53 %). Cependant, entre mars 2020 et février 2021, celle-ci n'a perdu qu'un point par rapport à 2018. **53 % des Français ont pratiqué au moins une activité pendant le confinement : randonnée ou marche, footing et fitness ont été les trois activités les plus fréquentes.**

Ce léger recul de la pratique a été partiellement compensé par l'essor de nouveaux modes de transport actifs. **Par ailleurs, la part d'activités pratiquées à domicile a également nettement progressé.** Selon Roxana Maracineanu, ministre chargée des Sports, « ces chiffres démontrent que bien sûr, le sport a marqué le pas pendant les deux mois du premier confinement, mais que l'envie et la motivation de pratiquer sont restées bien présentes chez les Françaises et les Français. Cela confirme, si besoin était, que le sport est plus que jamais essentiel dans nos vies, pour notre équilibre ».

L'Impact de la crise sanitaire



* Sur 33 des 36 fédérations olympiques. Manquent les chiffres pour les fédérations de boxe, rugby et pentathlon

Fédérations, infographie Le Monde « La chute du nombre de licenciés fragilisent le sport français », 12 Novembre 2020

Une accélération de la transformation de l'offre vers des pratiques digitales

A la fin de l'année 2020, 70 % des entreprises du sport étaient engagées dans un processus de transformation (*enquête BVA-BPCE*). La digitalisation des entreprises s'accélère et devient une condition de survie face aux restrictions sanitaires. Les associations sportives ont principalement mis en place du coaching à distance ou développé des plateformes de cours en ligne afin d'assurer une continuité de l'activité.

Entre 2018 et 2020, la part d'activités pratiquées à domicile a nettement progressé. La plupart des univers sportifs ont enregistré une baisse du nombre des pratiquants, sauf l'univers de la course, de la marche et de la gymnastique.

Les dispositifs de soutien

- **Chômage partiel** : utilisé par 56 % des entreprises et 74 % des associations employeuses ; 60% des effectifs d'entreprises du sport ont pu en bénéficier.
- **Fonds de solidarité** : sollicité par 42 % des entreprises et 30 % des associations employeuses.
- **Prêt Garanti par l'État** : 4 entreprises du sport sur 10 y ont eu recours.
- **Report de charges sociales**
- **La Région, comme beaucoup d'autres collectivités, a maintenu ses aides au mouvement sportif** : maintien du soutien aux programmes d'activités des ligues et comités régionaux, au fonctionnement des clubs sportifs, aux structures et sportifs de haut niveau... et à l'organisation des manifestations sportives, même si celles-ci ont dû être annulées (dans la limite d'un sur-financement public).
- **Pass'Sport** : l'État prévoit de lancer un Pass' Sport destiné à soutenir la reprise de la pratique sportive régulière dans un club pour la saison 2021/2022. Sa mise en œuvre devrait intervenir avant l'été 2021. Le dispositif serait doté de 100 millions d'euros.

Plusieurs collectivités ont déjà mis en place un Pass' Sport (liste non-exhaustive) :

- **Département de l'Oise** : remboursement de 15 € sur la licence sportive des jeunes de moins de 18 ans.
- **Communauté Urbaine d'Arras** : Pass' Jeune qui permet aux jeunes âgés de 11 à 17 ans d'accéder à une multitude de sorties, d'offres municipales, d'associations et d'entreprises, de structures sportives et culturelles (montant : 10 €).
- **Agglomération Hénin-Carvin** : 30 € de réduction sur l'adhésion à un club sportif pour les jeunes de moins de 18 ans.
- **Agglomération Lens-Liévin** : 30 € de réduction sur la licence sportive pour les jeunes.

Questionnements

Questionnements proposés dans la perspective du diagnostic :

- Manque de données sur la pratique sportive en milieu rural. Comment lutter efficacement contre les inégalités d'accès au sport en milieu rural (ZRR, contrats de ruralité) ?
- Comment mieux prendre en compte / accompagner la pratique non licenciée, majoritaire dans la région ?
- Comment mieux accompagner les clubs pour répondre aux nouvelles formes de pratiques et aux nouvelles motivations des pratiquants ?
- Comment accompagner la reprise d'activité suite à la crise sanitaire, après en avoir mesuré précisément les effets ?
- Quels impacts de la crise sanitaire sur la pratique sportive des habitants des Hauts-de-France ?
- Comment mieux accompagner le développement du sport en milieu scolaire, de l'école primaire à l'université ?
- Mesurer plus précisément la place du secteur marchand dans l'offre sportive (ex : nombre de salles privées, nombre de clients...)

02. SPORT-SANTÉ

1. L'IMPACT DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE ET SPORTIVE SUR LA SANTÉ
2. UN CONSTAT SANITAIRE PRÉOCCUPANT
3. LES DISPOSITIFS MIS EN PLACE ET LES ACTEURS IMPLIQUÉS

1. L'impact de l'activité physique et sportive sur la santé

Le sport-santé recouvre « *la pratique d'activités physiques ou sportives qui contribuent au bien-être et à la santé du pratiquant conformément à la définition de la santé par l'organisation mondiale de la santé (OMS) : physique, psychologique et sociale* » (Ministère des Sports).

Les textes de référence

- Depuis 2011, l'activité physique et sportive est reconnue comme thérapeutique non médicamenteuse par la Haute Autorité de Santé.
- Instruction du 24 décembre 2012 - lancement du Plan Sport-Santé Bien-Être.
- La loi de modernisation de notre système de santé du 26 janvier 2016 a introduit la possibilité, pour le médecin traitant, de prescrire une activité physique adaptée aux patients atteints d'une Affection de Longue Durée (ALD), dans le cadre du parcours de soins.
- Décret n° 2016-1990 du 30 décembre 2016 relatif aux conditions de dispensation de l'activité physique adaptée prescrite par le médecin traitant à des patients atteints d'une affection de longue durée.
- Instruction ministérielle du 3 mars 2017 relative à la mise en œuvre des articles L.1172-1 et D.1172-1 à D.1172-5 du code de la santé publique et portant guide sur les conditions de dispensation de l'activité physique adaptée prescrite par le médecin traitant à des patients atteints d'une affection de longue durée. Cette instruction reconnaît l'importance de « *co-construire des réseaux capables de proposer une offre pérenne d'activités physiques par des personnes et des structures disposant des moyens et des compétences nécessaires, de mobiliser les fonds publics et privés nécessaires et de permettre l'information des autorités et du public sur l'offre disponible en matière d'activités physiques* ».
- Arrêté du 19 juillet 2019 relatif à la liste des certificats de qualification professionnelle autorisant la dispensation d'activité physique adaptée prescrite par le médecin traitant à des patients atteints d'une affection de longue durée.

SPORT-SANTÉ

L'impact de l'activité physique et sportive sur la santé

- Arrêté du 29 juillet 2019 portant modification de l'arrêté du 8 novembre 2018 relatif à la liste des certifications fédérales autorisant la dispensation d'activité physique adaptée prescrite par le médecin traitant à des patients atteints d'une affection de longue durée.
- Stratégie Nationale Sport Santé 2019-2024.

Les 4 axes du Programme National Nutrition Santé (PNNS)

- Améliorer pour tous l'environnement alimentaire et physique.
- Encourager les comportements favorables à la santé.
- Mieux prendre en charge les personnes en surpoids, dénutries ou atteintes de maladies chroniques (notamment en renforçant la prescription d'activité physique adaptée par les médecins et en développant la pratique d'activité physique adaptée pour les personnes atteintes de maladies chroniques).
- Impulser une dynamique territoriale.

Les bienfaits de l'activité physique et sportive

« La pratique régulière d'activités physiques et sportives permet de construire le capital physique, physiologique et psychosocial de l'ensemble des individus. » (La Santé en action – décembre 2020)

Les 3 champs de prévention :

- **La prévention primaire** : l'activité physique intervient dans la prévention de la survenue de certaines maladies chroniques non transmissibles ;
- **La prévention secondaire** : l'activité physique permet de ralentir l'évolution d'une pathologie à un stade précoce et de prévenir les facteurs de risque favorisant l'aggravation de la pathologie ;
- **La prévention tertiaire** : l'activité physique participe à la prise en charge thérapeutique en permettant de réduire les complications, invalidités ou rechutes consécutives à la maladie.

L'activité physique et sportive régulière est un facteur de santé à la fois en terme de prévention des principales maladies chroniques (*expertise collective ANSES 2016 ; Physical Activity Guidelines 2018*), de maintien voire d'amélioration du capital santé et de prise en charge de la plupart des maladies chroniques (*Expertise collective INSERM, 2008 ; Pedersen et al. 2015 ; Physical Activity Guidelines 2018*).

SPORT-SANTE

L'impact de l'activité physique et sportive sur la santé

Selon l'Académie de médecine, la pratique d'une activité physique et sportive (APS) permet une réduction notable de la mortalité prématurée variable en fonction du type et du niveau d'activités effectué. **On estime à 3 ans le gain en espérance de vie d'une pratique régulière** (15 minutes par jour ou 92 minutes hebdomadaires). Chaque quart d'heure supplémentaire d'exercice journalier réduirait en outre la mortalité globale de 4 % et la mortalité par cancer de 1 %, quels que soient l'âge et le sexe. (*SportEco - Activité physique et sportive, santé et qualité des finances publiques - Janvier 2018*).

Transformations physiologiques - Avantages cliniques			
↑ Équilibre	↑ Densité osseuse	↓ Cancer du sein	↓ Cancer du colon
↑ Densité des capillaires	↑ Diamètre des artères coronaires	↓ Pathologie coronaire	↓ Dépression
↑ Fonction endothéliale	↑ HDL	↓ Gain de poids excessif	↓ Fractures
↑ Fonction immunitaire	↑ Sensibilité à l'insuline	↓ Blessures après chute	↓ Ostéoporose
↑ Masse corporelle maigre	↑ Volume mitochondrial	↓ Risque de mort	↓ AVC
↑ Recrutement unité motrice	↑ Taille des fibres musculaires	↓ Diabète type 2	↑ Fonctions cognitives
↑ Coordination neuromusculaire	↑ Volume d'éjection systolique	↑ Facultés physiques	↑ Maintien du poids
↓ Coagulation sanguine	↓ Inflammation		

Les signes ↑ et ↓ indiquent le sens des modifications rapportées aux activités physiques

Ministère chargé des sports, DS, Bureau de l'économie du sport, « SportEco - Activité physique et sportive, santé et qualité des finances publiques » - Janvier 2018

L'activité physique influe également de manière très positive sur la santé des personnes âgées, en retardant certains processus délétères liés au vieillissement. De même, elle permettrait de préserver un degré de qualité de vie au cours de l'avancée en âge. En contribuant au maintien de la fonction musculaire, l'activité physique permet de réduire le risque de chutes (et de fractures du col du fémur) et de retarder l'entrée dans la dépendance. Enfin, la pratique d'une activité physique et sportive agit sur la santé mentale en contribuant au bien-être subjectif général (baisse du niveau de stress, rapport au corps, participation active à la vie sociale).

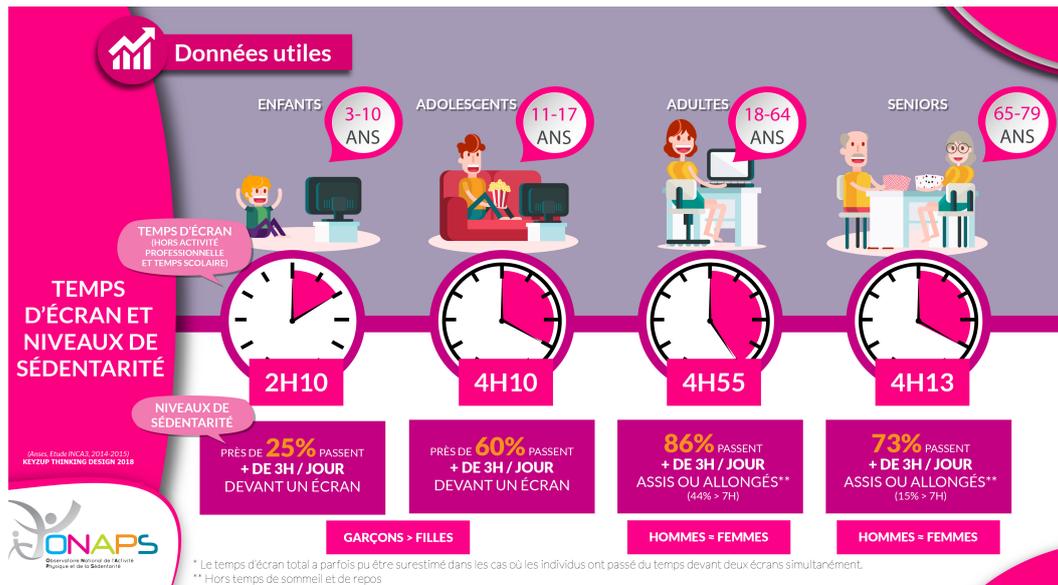
Définition de la sédentarité et de l'inactivité physique

La **sédentarité** est un « comportement en période éveillée générant une dépense énergétique proche de celle du repos (temps assis ou allongé dans la journée, que ce soit au travail, dans les transports, lors des loisirs, devant un écran) ». La sédentarité se décline en trois niveaux : faible (repos inférieur à 3 heures par jour), modéré (repos compris entre 3 heures et 7 heures par jour) et élevé (temps de repos supérieur à 7 heures par jour).

SPORT-SANTÉ

L'impact de l'activité physique et sportive sur la santé

L'**inactivité physique** caractérise un niveau insuffisant d'activité physique, ne permettant pas d'atteindre le seuil d'activité physique recommandé de 30 minutes d'activité physique d'intensité modérée, au moins 5 fois par semaine ou de 25 à 30 minutes d'activité physique à intensité élevée au moins 3 jours par semaine pour les adultes (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail 2016).



ONAPS, *Etat des lieux de l'activité physique et de la sédentarité en France, 2018*

Durant le confinement, le temps assis et le temps d'écran ont respectivement augmenté chez 36,3 % et 62 % des enfants, 25,5 % et 69 % des adolescents, 24,6 % et 41 % des adultes et 36,1 % et 32,1 % des personnes âgées.

Les méfaits de la sédentarité et de l'inactivité physique

La sédentarité cause 2 millions de décès par an dans le monde, et de nombreuses pathologies chroniques. Le manque d'exercice physique est à l'origine de 3,2 millions de décès par an.

L'inactivité physique est la cause de 5 % des cardiopathies coronariennes, 7 % du diabète de type 2, 9 % du cancer du sein, 10 % du cancer du côlon. L'inactivité tue 10 fois plus que les accidents de la route chaque année (Organisation Mondiale de la Santé).

Le coût de la sédentarité est estimé à 17 milliards par an pour la France, dont 14 milliards pour les dépenses de santé (Ministère des Sports).

SPORT-SANTE

L'impact de l'activité physique et sportive sur la santé

A l'inverse, l'activité physique régulière diminue le risque de mortalité précoce de 30 % (*expertise collective ANSES 2016*). Dans son rapport de 2011, la Haute Autorité de Santé (HAS) reconnaît l'activité physique et sportive comme une thérapeutique non médicamenteuse. En effet, la pratique d'une activité physique et sportive est un déterminant de santé qui favorise l'adoption de comportements plus actifs. Elle contribue au « bien vieillir » et prévient l'apparition et l'aggravation de pathologies chroniques : diabète de type 2, hypertension artérielle, hypercholestérolémie, maladies cardiovasculaires, cancer. De plus, la pratique de l'activité physique permet d'améliorer l'état clinique, de réduire les complications et les risques de récurrences de plus de 26 pathologies chroniques. **Lutter contre l'inactivité physique et la sédentarité permet de gagner des années de vie en bonne santé, de diminuer ou de prévenir les risques liés aux maladies chroniques.**

Constats sanitaires nationaux et internationaux

Selon l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), la sédentarité est responsable de 3,2 millions de décès dans le monde. **Un adulte sur 4 manque d'exercice et plus de 80 % des adolescents n'ont pas une activité physique suffisante.**

A cela s'ajoutent les situations de surpoids et d'obésité qui sont responsables de 2,8 millions de décès dans le monde. Il est reconnu depuis longtemps que l'augmentation de l'IMC est un facteur de risque majeur pour certaines maladies chroniques telles que les maladies cardiovasculaires, le diabète, les troubles musculo-squelettiques et certains cancers.

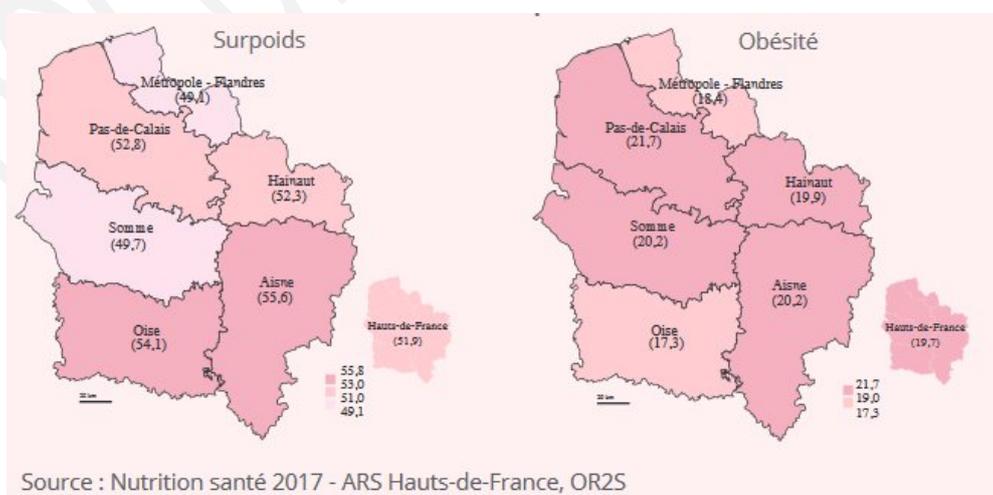
2. Un constat sanitaire préoccupant

Une situation préoccupante

La mortalité générale en région est supérieure de 20 % à la moyenne nationale, tant chez les hommes que chez les femmes. Les Hauts-de-France connaissent de loin la plus forte mortalité des régions métropolitaines. Cette surmortalité se traduit par **une espérance de vie de 2,8 ans inférieure à celle de la France chez les hommes (75,3 ans contre 78,1 ans) et de 2,1 ans chez les femmes (82,7 ans contre 84,8 ans).**

Les deux premières causes de mortalité sont les cancers et les maladies cardiovasculaires. La région Hauts-de-France est notamment la plus touchée par les maladies cardio-neurovasculaires avec une mortalité prématurée de +40 % par rapport à la moyenne nationale (PRS 2018-2023 ARS Hauts-de-France).

Le taux de personnes obèses ou en surpoids est largement supérieur dans les Hauts-de-France à la moyenne nationale. En 2017, **52,4 % des habitants de la région de plus de 18 ans étaient en surpoids et 1 personne sur 5 est en situation d'obésité.** Cette situation touche l'ensemble des catégories d'âge et est globalement homogène sur le territoire (enquête Nutrition Santé 2017 menée par l'Agence Régionale de Santé). La part d'adultes en surpoids reste cependant plus élevée chez les hommes (55,5 % contre 49,4 % des femmes).

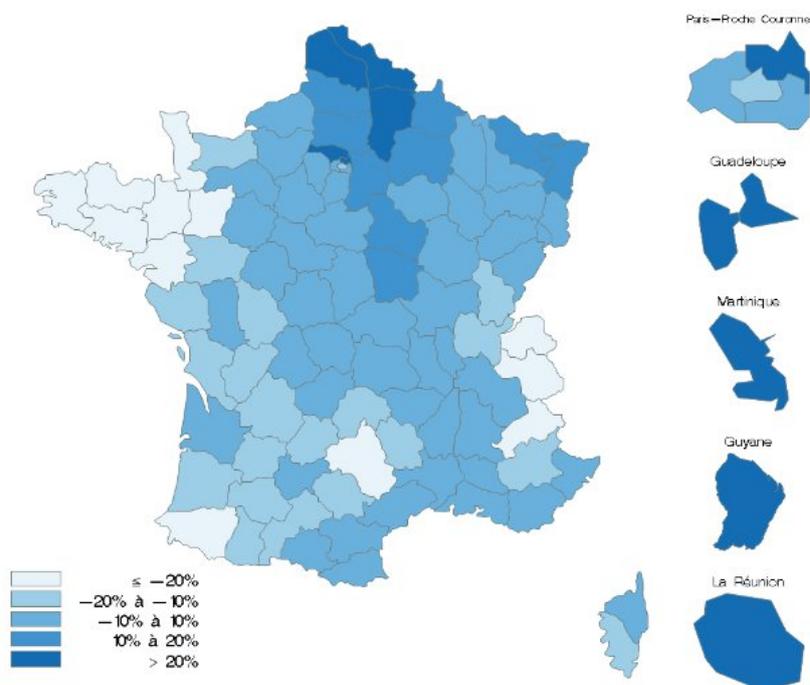


Un constat sanitaire préoccupant

En 2018, la région Hauts-de-France présentait plus de 1,2 millions de bénéficiaires en affections de longue durée (ALD), soit 20,5 % de la population régionale, contre 17 % de la population nationale (Projet régional de santé Hauts-de-France).

La région Hauts-de-France est également particulièrement touchée par le diabète et les maladies cardiovasculaires, dont les chiffres sont en constante augmentation. Entre 2007 et 2014, le taux de mortalité lié au diabète a augmenté de 27 % chez les hommes et de 44 % chez les femmes (diagnostic territorialisé des Hauts-de-France en date du 28 février 2019).

Figure 2 | VARIATIONS DE LA PRÉVALENCE STANDARDISÉE* DU DIABÈTE TRAITÉ PHARMACOLOGIQUEMENT PAR RAPPORT À LA PRÉVALENCE* NATIONALE, PAR DÉPARTEMENT, FRANCE ENTIÈRE, 2016



* Standardisation sur la structure d'âge de la population européenne 2010 : Eurostat, population EU-27 / Champ : France entière hors Mayotte / Sources : SNDS-DCIR ; exploitation Santé publique France

Santé publique France, Etat des connaissances, Novembre 2018

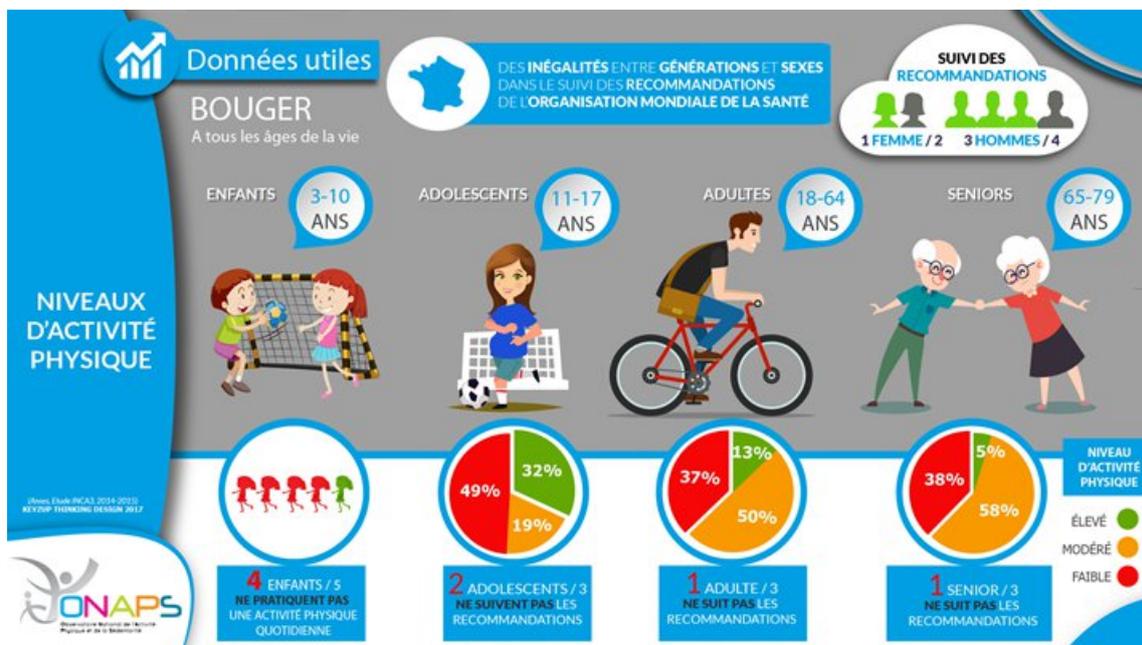
Lecture : en Hauts-de-France, 3 départements (Aisne, Pas-de-Calais, Nord) ont un taux de prévalence du diabète supérieur de 20 % au taux national.

SPORT-SANTE

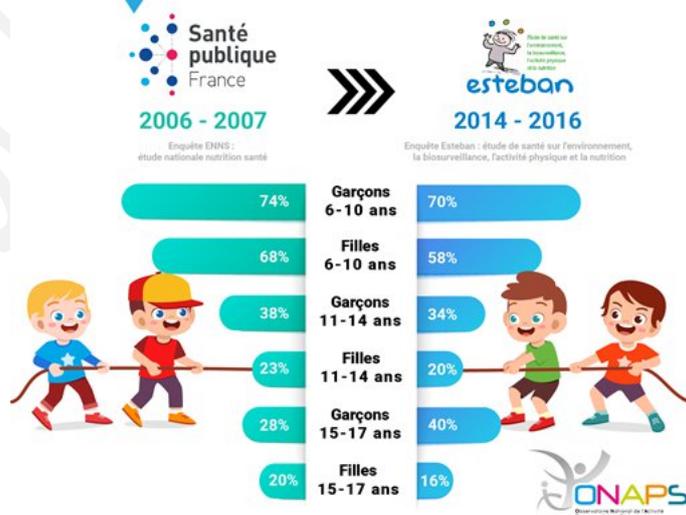
Un constat sanitaire préoccupant

Un niveau d'activité physique insuffisant

4 enfants sur 5, 2 adolescents sur 3, 1 adulte sur 3 et 1 senior sur 3 ne suit pas les recommandations de l'OMS en termes d'activité physique.



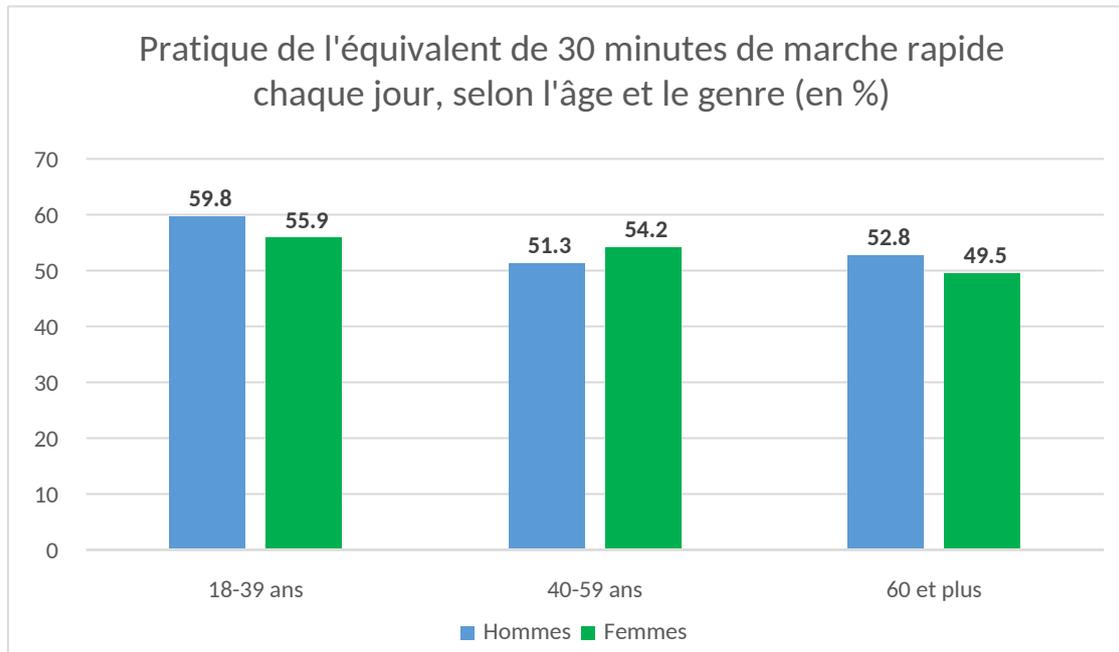
ATTEINTE DES RECOMMANDATIONS D'ACTIVITÉ PHYSIQUE JOURNALIÈRES (60 MINUTES/JOUR)



ONAPS, Etat des lieux de l'activité physique et de la sédentarité en France, 2018

Un constat sanitaire préoccupant

D'après l'enquête *Nutrition Santé 2017 - ARS Hauts-de-France 2017, OR2S*, un peu plus de la moitié des personnes interrogées en Hauts-de-France déclarent pratiquer l'équivalent de 30 minutes de marche rapide chaque jour.



Nutrition santé 2017 - ARS Hauts-de-France, OR2S

Plus de deux cinquièmes des habitants des Hauts-de-France âgés de 18 à 75 ans (41,9 %) déclarent être en position assise ou allongée plus de quatre heures par jour (*Nutrition 2017 - ARS Hauts-de-France 2017*). En outre, en considérant l'ensemble de la population régionale, **un cinquième (19,7 %) est à la fois considéré comme sédentaire et ne pratique pas l'équivalent de 30 minutes de marche rapide chaque jour.**

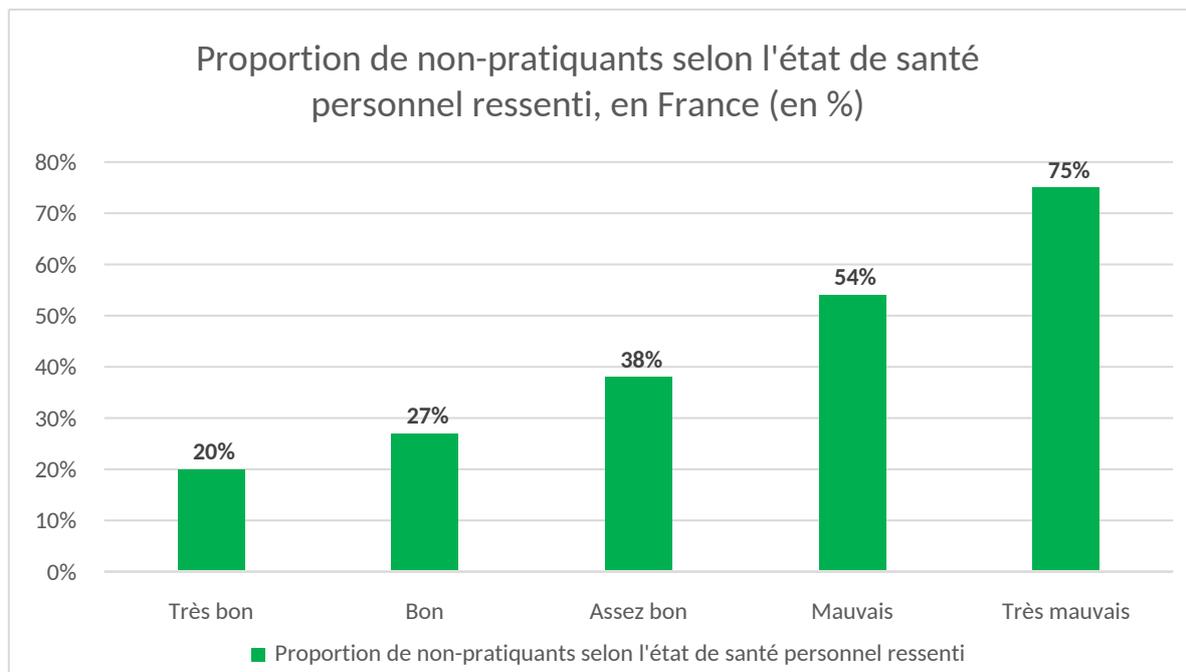
La pratique sportive est bridée par la maladie ou l'état de santé dégradé

Force est de constater que l'état de santé d'une personne influe sur sa capacité d'exercer un sport. Ainsi, les personnes en situation de handicap ou atteintes d'une maladie chronique, celles dont la mobilité est limitée par un problème de santé ou encore celles jugeant leur propre état de santé très mauvais pratiquent moins souvent une activité physique et sportive que celles en bonne santé. La proportion de non-pratiquants est systématiquement plus élevée dans ces catégories. Par exemple, on observe au niveau national, 43 % de non-pratiquants chez les personnes atteintes d'une maladie chronique ou durable, contre 29 % chez celles n'étant pas affectées par une telle maladie ; 48 % de non-pratiquants chez les personnes en situation de handicap, contre 33 % chez celles ne déclarant pas de handicap ; ou encore 53 % chez les personnes dont la mobilité au quotidien est fortement limitée

Un constat sanitaire préoccupant

par un problème de santé, contre 30 % chez celles dont la mobilité quotidienne n'est pas affectée du tout.

La perception individuelle de l'état de santé personnel est également un indicateur corrélé. 20 % des personnes jugeant leur état personnel « très bon » ne font pas de sport, contre 75 % considérant leur état de santé personnel comme « très mauvais ».



INJEP, Ministère des sports, CREDOC - Baromètre national des pratiques sportives 2018

3. Les dispositifs mis en place et les acteurs impliqués

L'offre fédérale

Le Médicosport-Santé est un dictionnaire à visée médicale des disciplines sportives. Il a pour objectif premier d'aider et d'accompagner les médecins généralistes à prescrire du sport-santé. Publié par les éditions Vidal, il a été conçu par la commission médicale du Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF), en collaboration avec la Société française de médecine de l'exercice et du sport (SFMES). Il fait état de protocoles sport-santé de 50 fédérations sportives (édition 2020) qui investissent un programme dédié au sport dans un objectif de santé. Liste et projets à consulter sur : <https://cnosf.franceolympique.com/cnosf/fichiers/File/Medical/Medicosport/medicosport-version-internet-v2.pdf>

Quelques exemples de programmes fédéraux et de nouvelles pratiques au niveau régional

- **Coach Athlé-Santé** (www.athle.fr/asp.net/main.html/html.aspx?htmlid=2806)

Le dispositif « Coach Athlé Santé » a été lancé par la Fédération Française d'Athlétisme en septembre 2006 dans le but de mieux répondre aux préoccupations de santé et de loisirs de la société. La FFA propose ainsi une nouvelle pratique destinée à ceux qui recherchent le plaisir et visent le bien-être. Le concept de Coach Athlé Santé ne peut fonctionner sans la présence centrale d'un éducateur sportif professionnel, agréé et rétribué. A terme, cette professionnalisation de poste permettra à l'athlétisme de se structurer tout en continuant à se développer.

5 clubs proposent le dispositif Coach Athlé Santé en Hauts-de-France : Amiens Université Club Athlétisme, Boulogne Athlétique Club, Comité du Nord d'Athlétisme, Réveil Athlétique Breteuil et ses Environs, Union Sportive Valenciennes Athlétisme.

- **Programme « Coaching Triathlon Santé »** (www.fftri.com/nos-engagements/sante-bien-etre-loisirs/programme-coaching-triathlon-sante)

Le programme « Coaching Triathlon Santé », un des grands projets du plan de développement de la FF Triathlon, a pour but d'accompagner des personnes qui ont des pathologies diverses (obésité,

Les dispositifs mis en place et les acteurs impliqués

cancer...) ou des personnes sédentaires qui souhaitent reprendre une activité physique. Le programme, élaboré

par des Conseillers Techniques Nationaux se décompose en 5 étapes : formation de coachs à l'application Triathlon Santé, recueil des informations en ligne (questionnaire inspiré de celui de la Société Française de Médecine du Sport), diagnostic santé sur la base de 7 exercices, bilan de la condition physique généré par la plateforme « Triathlon Santé », entraînement adapté et personnalisé proposé par la plateforme. 14 clubs sont labellisés « Coaching Triathlon Santé » en Hauts-de-France.

- **Avi'fit** (<https://ffaviron.fr/actualites/2015-06-10/l-avifit-ca-cartonne>)

L'AviFit, né de la contraction d'Aviron Fitness, constitue une nouvelle modalité de pratique de l'aviron indoor, regroupant tous les principes et exercices propres au fitness assimilés et réalisés sur l'ergomètre, au rythme de la musique, et encadrés par un coach formé.

- **Label Rando santé**® (<https://hauts-de-france.ffrandonnee.fr/html/3150/rando-sante>)

Rando Santé® est une marque déposée à l'INPI. La Commission Médicale a créé cette appellation spécifique qui garantit aux utilisateurs, aux prescripteurs et aux acteurs de la santé un niveau de sécurité en matière de santé : le label « Rando Santé® ». Elle confère à l'association qui satisfait au cahier des charges un gage de sécurité en matière de sport-santé.

29 clubs ont le label Rando santé® en Hauts-de-France.

- **Label « Aviron santé »**

8 clubs des Hauts-de-France ont le label « Aviron santé » : Saint-Omer, Douai, Cambrai, Saint-Quentin, Compiègne, Lille, Dunkerque et Gravelines.

L'offre de formation fédérale sport-santé est également très diversifiée. Toujours en cohérence avec leur projet fédéral, de nombreuses fédérations mettent en place des formations ouvertes à tout encadrant souhaitant développer ses compétences en matière de sport-santé. A travers ces formations, les fédérations ont pour objectif premier de former les éducateurs sportifs (professionnels et/ou bénévoles) :

- aux spécificités de la discipline,
- sur le dispositif sport-santé propre à chaque fédération,
- aux besoins du public ciblé par la fédération (dans ce même dispositif sport-santé fédéral).

La plupart des éducateurs sportifs professionnels sont habilités à animer, enseigner, entraîner et encadrer tout type de public (selon les prérogatives figurant sur leur carte professionnelle). L'offre développée par les fédérations permet alors aux éducateurs sportifs professionnels de se perfectionner et d'accéder à des formations continues spécifiques au sport-santé, qui mettent donc en valeur les besoins d'un public spécifique, soucieux de pratiquer du sport pour maintenir ou améliorer son capital santé. Aussi, dès lors qu'elles sont reconnues "activités physiques et sportives sur prescription" (*arrêté ministériel du 8 novembre 2018*), ces formations fédérales permettent aux

Les dispositifs mis en place et les acteurs impliqués

éducateurs sportifs bénévoles d'encadrer de l'activité physique adaptée sur prescription à destination de pratiquants souffrant d'une ALD (cadre réglementé). A travers ces formations, les éducateurs sportifs bénévoles peuvent donc faire relai d'un médecin prescripteur d'APA (Activités Physiques Adaptées) et inscrire la pratique sportive dans le parcours de soins d'un patient en ALD (pour des patients ne présentant pas de limitation fonctionnelle ou présentant des limitations fonctionnelles minimales).

Afin de concevoir les contenus et animer ces formations, les fédérations se sont entourées de professionnels qualifiés bénéficiant d'expertises (professionnels de santé, enseignants en activité physique adaptée...). Dès qu'elles sont reconnues "activités physiques et sportives sur prescription" (inscrites à l'arrêté ministériel du 8 novembre 2018), ces formations fédérales doivent répondre aux exigences d'un cahier des charges réalisé par la commission médicale du CNOF et validé par le ministère en charge des sports.

Les maisons sport-santé

23 maisons sport-santé sont d'ores et déjà labellisées dans la région (2 dans l'Aisne, 9 dans le Nord, 6 dans le Pas-de-Calais, 3 dans la Somme et 3 dans l'Oise). Elles ont pour but d'accueillir et d'orienter les personnes souhaitant pratiquer, développer ou reprendre une activité physique et sportive à des fins de santé, de bien-être, quel que soit leur âge.



Les dispositifs mis en place et les acteurs impliqués

Ministère chargé des sports, « Maisons sport santé, un outil de santé publique », Mars 2021

Autres dispositifs sport-santé

Zoom sur le dispositif sport-santé de la ville de Dunkerque

Mise en place du dispositif : à Dunkerque, le taux de personnes en ALD est supérieur à la moyenne nationale et régionale. Le sport-santé a été inscrit dans le plan de mandat 2014-2020. Un comité de pilotage sport-santé sur ordonnance a été créé en septembre 2018. Une expérimentation sport-santé sur ordonnance a été mise en place en janvier 2019. Le dispositif est aujourd'hui pérennisé, encadré par une équipe projet composée de la directrice, de la cheffe de service et d'une chargée de projet. Les objectifs sont de faire renouer les personnes avec la pratique sportive. Le dispositif est gratuit, entièrement pris en charge par la ville de Dunkerque.

Encadrement : Une pratique d'activité physique modérée et adaptée est prescrite par le médecin. L'encadrement est assuré par les éducateurs sportifs de la ville. 90 médecins sont adhérents à la charte SSSO (Sport-Santé Sur Ordonnance), 2 formations sont organisées dans le cadre de la « formation médicale continue ».

Bénéficiaires : les personnes majeures résident à Dunkerque et dans ses 2 communes associées.

Parcours du patient : une consultation médicale donne lieu à une prescription de sport sur ordonnance et une orientation vers le dispositif, puis à une évaluation de la sédentarité et à la définition des objectifs, à un bilan de la condition physique à 3 mois et à 6 mois et à un bilan final et un accompagnement à la sortie du dispositif pour une pérennisation de la pratique (la plupart des personnes restent cependant dans les dispositifs municipaux pour le faible coût et pour garder le lien avec les éducateurs).

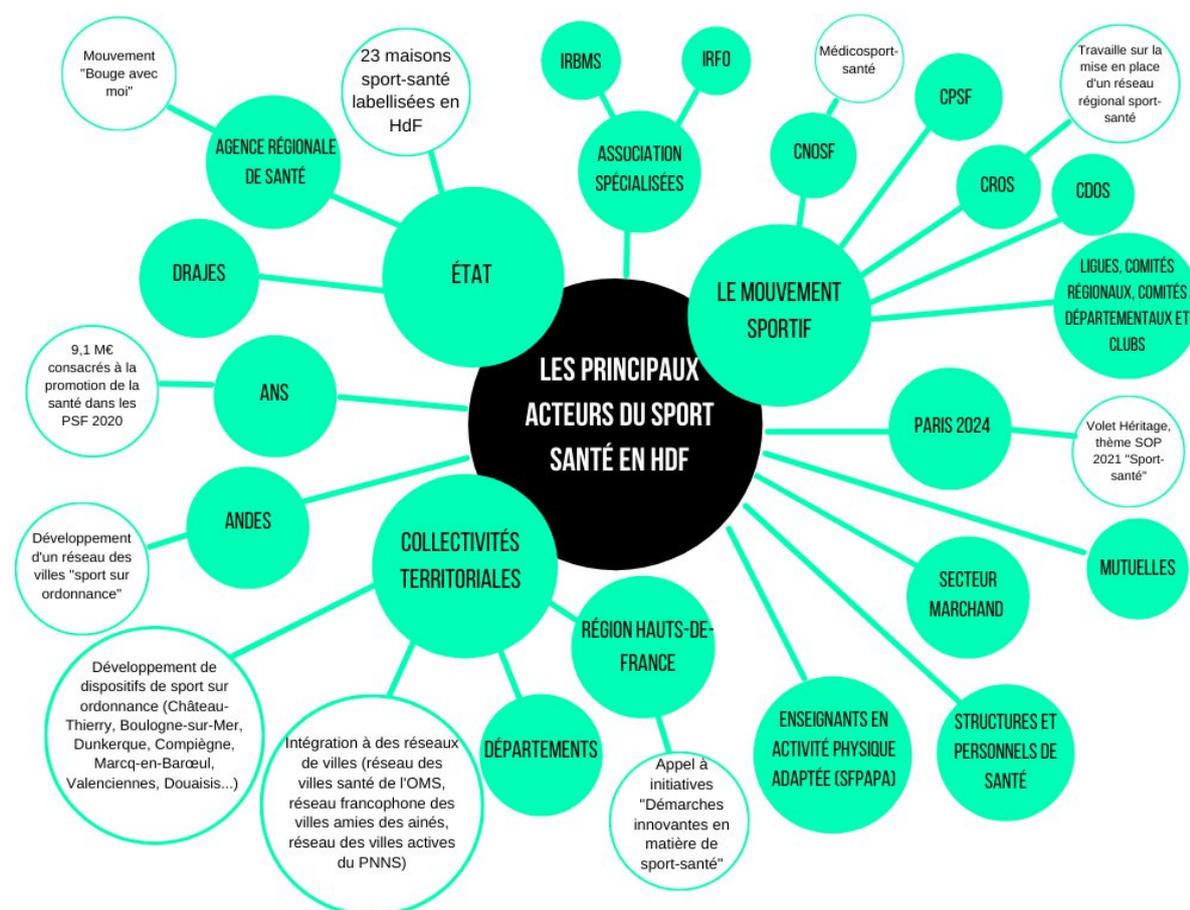
Offre d'activités : dispositif classique ou séances spécifiques, avec 212 places disponibles. Le dispositif est entièrement pris en charge par la ville de Dunkerque.

Coût : 2,5 ETP (environ 95 000 € de masse salariale) + budget de fonctionnement 5 000 € pour achat de matériel + valorisation des équipements sportifs utilisés. Pas d'équipements mobiles, les infrastructures de la ville et les espaces publics (ex : plage) sont utilisés. Un système de transport à la demande Dk'bus (2€ le trajet) facilite le déplacement des usagers sur les activités.

- Plateforme « Quel sport docteur ? » (www.quel-sport-docteur.fr/professionnel-du-sport)

Depuis le 30 décembre 2016, chaque médecin a la possibilité de prescrire de l'activité physique adaptée (APA) à ses patients comme thérapie non-médicamenteuse. De nombreuses offres ont ainsi vu le jour mais sont bien souvent méconnues. Il s'agit donc de les rendre visibles et lisibles afin de permettre aux médecins d'orienter leurs patients en toute sécurité et aux patients de choisir une activité adaptée à leurs besoins et leurs motivations. La plateforme « Quel sport docteur ? » référence les offres d'activité physique adaptée en Hauts-de-France. Elle a été lancée par l'Agence Régionale de Santé (ARS), avec l'objectif de faciliter le recours à l'activité physique adaptée sur orientation médicale.

Schéma des acteurs du sport-santé en Hauts-de-France (liste non-exhaustive)



Dynamiques nationales afin de promouvoir la santé

- **Le réseau des villes santé de l'Organisation Mondiale de la Santé** (www.villes-sante.com)
Amiens (80), Boulogne-sur-Mer (62), Château-Thierry (02), Coudekerque-Branche (59), Douai (59), Dunkerque (59), Lille (59), Marcq-en-Barœul (59), Valenciennes Métropole (59)
- **Le réseau des villes actives du plan national nutrition santé** (www.reseauvillesactivespnn.fr)
Armentières (59), Amiens (80), Beauvais (60), Calais (62), Château-Thierry (02), Dunkerque (59), Lille (59), Maubeuge (59), Saint-André-Lez-Lille (59), Soissons (02), Villers-Cotterêts (02)...
- **Le Réseau Francophone des "Villes Amies des Aînés"** (www.villesamiesdesaines-rf.fr)
Arras (59), Boulogne-sur-Mer (62), Caudry (59), Département du Nord (59), Escaudoeuvres (59), Feignies (59), Gravelines (59), La Longueville (59), Lille (59), Marcq-en-Barœul (59), Neuville-en-

Les dispositifs mis en place et les acteurs impliqués

Ferrain (59), Pays De Mormal (59), Saint Germain Au Mont D'or (69), Soissons (02), Valenciennes (59), Wallers-Arenberg (59)

Zoom : l'exemple de Saint-André-Lez-Lille

La ville de Saint-André-Lez-Lille met en place des projets de prévention (promotion santé ciblant les jeunes et les seniors) dans l'objectif de lutter contre l'inactivité physique et la sédentarité. La collectivité s'appuie notamment sur une start-up hébergée par Vivalley et sur l'association « Vivons en Forme » (qui met des fiches pratiques à disposition). Saint-André-Lez-Lille propose de l'activité physique pour les seniors mais ne décline pas de « sport sur ordonnance ». Elle souhaite s'articuler avec les maisons sport-santé afin de les accompagner (faire le relai, communiquer sur la maison sport-santé, aider à identifier les offres présentes sur le territoire...).

Financements

- **Projets Sportifs Fédéraux (PSF)**

207 structures (locales, départementales et régionales) ont été financées sur le thème « sport-santé » dans le cadre du PSF, représentant 39 fédérations (multisports, affinitaires et scolaires incluses).

- **Appel à initiatives 2021 « Démarches innovantes dans le domaine du sport-santé »**

La Région a lancé fin 2020 un appel à initiatives sur le thème du sport-santé. 28 dossiers ont été déposés (dont environ 20 éligibles). L'enveloppe affectée est de 100 k€.

La difficulté de recenser les démarches sport-santé dans les territoires

Aujourd'hui, plusieurs plateformes, rapports et études nationales recensent les diverses initiatives mises en place pour favoriser la pratique d'une activité physique et sportive. Ces initiatives ne sont pour autant pas exhaustives. Aucun état des lieux n'est, à ce jour, connu sur la région des Hauts-de-France. Il est donc difficile d'obtenir une image totale des offres, des dispositifs et des acteurs existants sur le territoire en termes d'activité physique et sportive.

Questionnements

Questionnements proposés dans la perspective du diagnostic :

- Le manque de coordination régionale (le CROS travaille à la mise en place d'un réseau régional et des groupes de travail vont être mis en place entre février et juin 2021) ;
- La Stratégie Nationale Sport Santé tarde à se mettre en place en région Hauts-de-France ;
- L'absence de prise en charge financière par la sécurité sociale des séances de sport prescrites dans le cadre du sport sur ordonnance (les mutuelles commencent à s'emparer du sujet) ;
- Peu de médecins formés à la prescription du sport sur ordonnance ;
- L'absence de recensement précis de l'offre territorialisée en sport-santé ;
- Le coût de formation pour les associations sportives qui souhaitent développer le sport-santé ;
- Le manque de reconnaissance des compétences du mouvement sportif, notamment dans le champ de l'activité physique adaptée.
- Un paradoxe : la santé est la première motivation à la pratique, mais aussi le premier frein.

03. SPORT ET HANDICAP

1. DONNÉES GÉNÉRALES SUR LE HANDICAP
2. LA PRATIQUE SPORTIVE DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP
3. PANORAMA DE L'OFFRE SPORTIVE
4. L'IMPLICATION DES ACTEURS

1. Données générales sur le handicap en Hauts-de-France

Préambule

L'accès à une vie sociale et citoyenne complète pour les personnes en situation de handicap (PSH) est l'une des ambitions affichées par la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Par ailleurs, l'article 30 de la convention internationale relative aux droits des personnes handicapées demande aux États Parties de prendre des mesures favorisant « *la participation à la vie culturelle et récréative, aux loisirs et aux sports* ». Aussi, le développement de la pratique sportive pour les PSH s'inscrit pleinement dans le cadre de ces textes. (*Stratégie nationale sport & handicaps 2020-2024*).

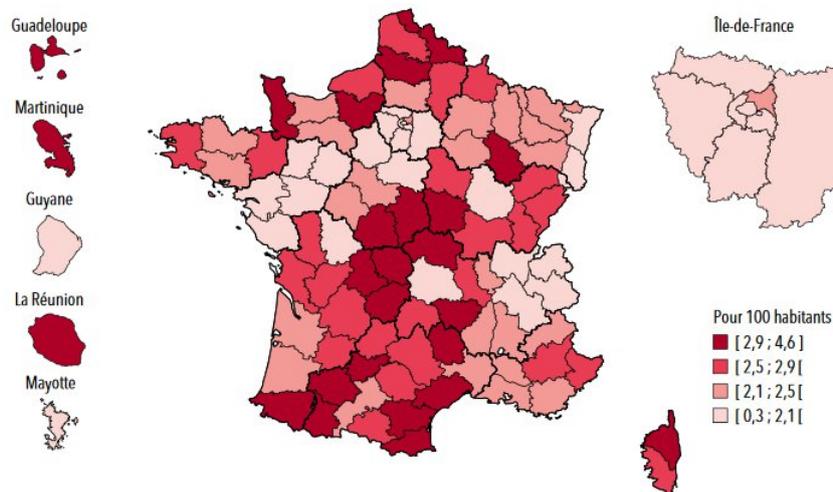
La stratégie nationale sport & handicaps 2020-2024 mise en place par le ministère des sports comporte 4 axes :

- favoriser et faciliter l'accès à une pratique physique et sportive ;
- développer et structurer une offre de pratique adaptée aux besoins ;
- améliorer la performance française aux jeux paralympiques ;
- piloter et évaluer.

On compte 12 millions de Français (18 % de la population) en situation de handicap, dont 2,7 millions qui disposent d'une reconnaissance administrative de leur handicap. Cependant, même si peu d'études spécifiques existent, **il est acquis que peu de PSH pratiquent de manière régulière une activité physique et sportive**, dont les effets positifs sont pourtant régulièrement démontrés : lutte contre les effets de la sédentarité et contre les risques accrus d'obésité qui en découlent, amélioration de la mobilité, diminution de la prise de médicaments, sentiment de vivre son corps de manière positive et d'en avoir une meilleure perception.

Les PSH bénéficiaires d'allocations

La région « Hauts-de-France » compte, au 1^{er} janvier 2018, 128 237 personnes de 20 à 64 ans bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés (AAH), soit 3,5 % de la population (contre 3 % à l'échelle nationale).

Carte 1 Part d'allocataires de l'AAH, fin 2018, parmi la population âgée de 20 ans ou plus

Note > En France, on compte au total 2,4 allocataires de l'AAH pour 100 habitants âgés de 20 ans ou plus.

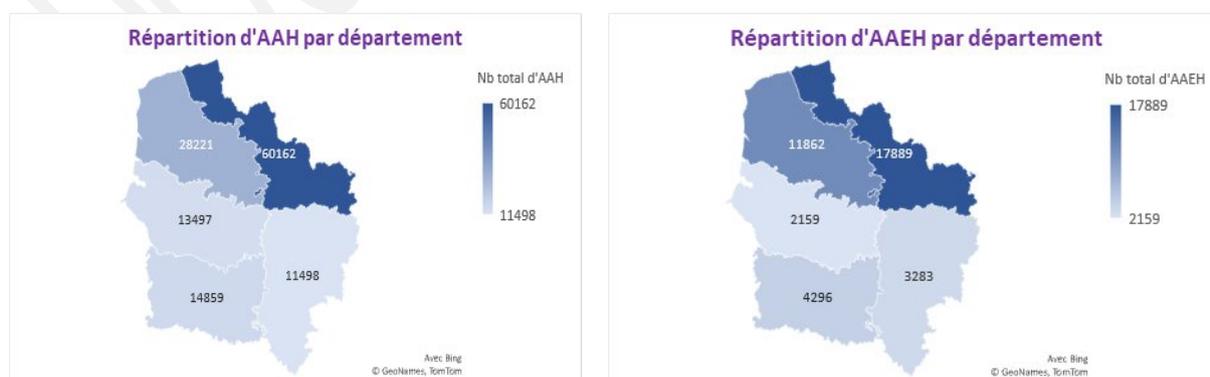
Champ > France.

Sources > CNAF ; MSA ; Insee, population estimée au 1^{er} janvier 2019.

L'allocation aux adultes handicapés (**AAH**) est une aide financière attribuée sous réserve de respecter des critères d'incapacité, d'âge, de résidence et de ressources. Elle est accordée sur décision de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH). Son montant vient compléter les éventuelles autres ressources.

L'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (**AEEH**) est une aide financière destinée à compenser les dépenses liées à la situation de handicap des enfants de moins de 20 ans. L'AEEH est versée aux parents. Elle peut être complétée, dans certains cas, par d'autres allocations.

La part d'allocataires de l'AAH apparaît plus élevée dans le Nord et la Somme, avec une moyenne supérieure à 2,9 allocataires pour 100 habitants âgés de 20 ans ou plus.



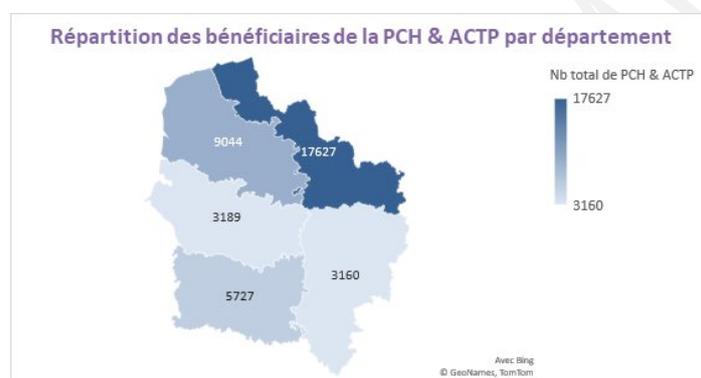
Répartition des bénéficiaires de l'AAH et d'AEEH par département - DRESS

SPORT ET HANDICAP

Données générales sur le handicap

La prestation de compensation du handicap (**PCH**) est une aide financière versée par le département. Elle permet de rembourser les dépenses liées à la perte d'autonomie. La PCH comprend 5 formes d'aides (humaine, technique, aménagement du logement, transport, aide spécifique ou exceptionnelle, animale). Son attribution dépend du degré d'autonomie, de l'âge, des ressources et de la résidence. La PCH est attribuée à vie si l'état de santé ne peut pas s'améliorer.

L'allocation compensatrice de tierce personne (**ACTP**) est versée aux adultes de moins de 60 ans par le conseil départemental, après avis de la MDPH, pour permettre de compenser l'impossibilité de réaliser les gestes ordinaires de la vie. Elle permet de rémunérer une tierce personne ou le personnel d'un établissement de soins ; l'allocation compensatrice de frais professionnels compense des frais professionnels supplémentaires en raison du handicap.



Répartition des bénéficiaires de la PCH et de l'ACPT - DREES.

Le nombre de bénéficiaires de la PCH et dans une moindre mesure de l'ACPT est beaucoup plus important dans le département du Nord que dans les autres départements des Hauts-de-France, avec 17 627 bénéficiaires dont 15 316 pour la PCH soit 45,5 % du total régional. La répartition des bénéficiaires de la PCH montre une diminution des prestations chez les plus de 60 ans et plus, pouvant s'expliquer par une prise en charge et un accompagnement de cette population vieillissante en situation de handicap dans les établissements et services médico-sociaux (ESMS).

Département	PCH		Total PCH
	Bénéficiaires de moins de 60 ans	Bénéficiaires de 60 ans et plus	
Aisne (02)	1 814	702	2 516
Nord (59)	11 368	3 948	15 316
Oise (60)	3 761	1 389	5 150
Pas-de-Calais (62)	5 467	1 980	7 447
Somme (80)	1 955	697	2 652
Total Hauts-de-France	24 365	8 716	33 081

Répartition des bénéficiaires de la PCH en fonction de l'âge au 31 décembre 2018 - DRESS, Enquête Aide sociale.

Un manque de données global sur les PSH

Les situations de handicap sont très variées et leur prise en compte est un des enjeux des politiques sportives. Des ambitions fortes existent dans ce domaine, renforcées par l'échéance des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024. **La pluralité des situations de handicap (handicap moteur, sensoriel, mental, psychique, spectre de l'autisme, multi-handicap) et les options possibles pour la pratique sportive encadrée ou libre rendent toutefois le diagnostic difficile à réaliser.**

Nous pouvons faire ressortir les difficultés à quantifier avec précision la population en situation de handicap dans notre région, notamment en raison du manque de statistiques disponibles. La notion de handicap est en constante évolution et les limites sont parfois arbitraires et évoluent dans le temps. Les photographies/cartographies de ces données sont souvent partielles, mais elles permettent tout de même de se faire une idée globale. Pour ce qui est du recensement des données relatives à la pratique sportive de ce public, l'ensemble des éléments que nous avons à notre disposition ne permet pas d'avoir une vision globale dans la mesure où les données chiffrées utilisées ne recensent que la pratique du Comité Régional Handisport et de la Ligue du Sport Adapté. Celles issues des autres fédérations/ligues ne sont pas quantifiées et ne permettent pas de mesurer l'ensemble de la pratique fédérée des personnes en situation de handicap.

Selon le rapport Handidonnées 2019, « *bien que les causes des déficiences soient inconnues dans environ un cas sur deux, des facteurs de risques de handicap sont identifiés dans la littérature scientifique. Certains de ces facteurs, ayant des répartitions différenciées sur le territoire national, pourraient expliquer les variations spatiales de cette population. L'analyse de la répartition de ces déterminants a permis de produire des estimations de la population d'enfants en situation de handicap que l'on pourrait s'attendre à trouver, en fonction de la répartition des déterminants socio-sanitaires et de la population de 0 à 19 ans* ».



Départements	59	62	80	60	02	HdF	% total
Effectifs enfants estimés	510	432	3 421	7 278	3 243	17 076	27,9 %
Effectifs adultes estimés	1 576	1 427	9 190	16 935	9 676	44 180	72,1 %
Total	2 086	1 859	12 611	24 213	12 919	61 256	100 %

Handidonnées 2019

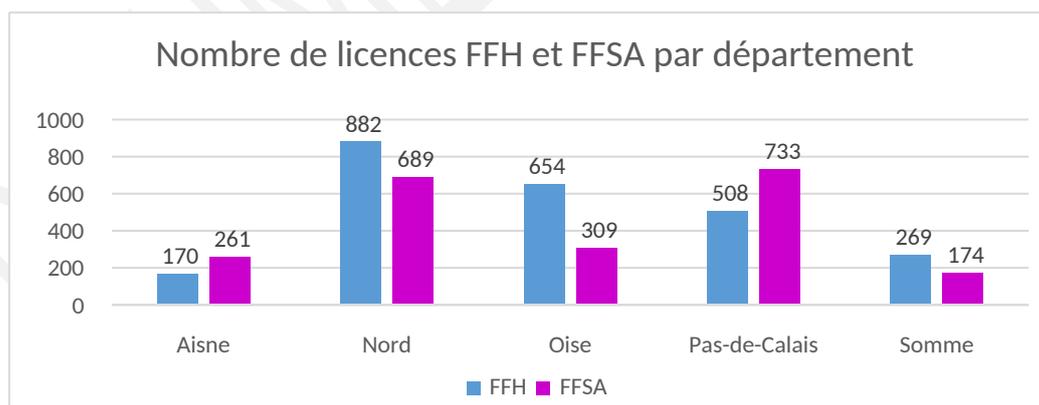
2. La pratique sportive des personnes en situation de handicap

Les fédérations spécifiques

La mise aux normes des équipements depuis les années 2000, notamment du fait des évolutions réglementaires, a favorisé l'ouverture de la pratique, tant dans les Hauts-de-France que sur le reste du territoire.

Au niveau fédéral, la pratique sportive licenciée est traditionnellement proposée par deux fédérations spécifiques : la Fédération Française Handisport et la Fédération Française de Sport Adapté. Toutefois, plusieurs fédérations sportives agréées bénéficient de la délégation pour proposer des activités adaptées dans diverses disciplines. C'est le cas par exemple de la Fédération Française de Canoë-Kayak (para-canoë), de Tennis (para-tennis), de Rugby à XIII (para-rugby à XIII) ou encore de Surf (para-surf).

La Fédération Française Handisport et la Fédération Française de Sport Adapté comptent respectivement 2 526 et 2 222 licenciés en Hauts-de-France en 2019 (CROS HdF), qui peuvent exercer leur discipline respectivement dans 123 et 94 clubs (CROS HdF).



INJEP-MEDES / Recensement des clubs sportifs 2018, réalisé auprès des fédérations sportives agréées par le Ministère des Sports

Précaution de lecture : le nombre de licences FFH et FFSA par département se base sur une estimation du nombre de licences légèrement différente de celle présentée par le CROS, avec respectivement 2 483 et 2 166 licences.

La pratique sportive des PSH

Si les données ne permettent pas de caractériser objectivement la demande sur la pratique sportive par les personnes en situation de handicap, **il existe un consensus des acteurs pour souligner qu'elle demeure limitée**. Le nombre de licenciés dans les fédérations spécifiques rapporté à la population en situation de handicap tendrait à le démontrer. Les fédérations dites spécifiques regroupent environ 100 000 licenciés au niveau national. Par un raisonnement nécessairement limitatif, en considérant que tous ces licenciés sont en situation de handicap ^[1], on obtient un ratio de 7,24 licenciés dans les fédérations spécifiques pour 100 allocataires de l'AAH + AEEH, alors même que ces allocations ne couvrent pas toute la population en situation de handicap ^[2].

Au niveau régional, ce ratio est encore plus réduit avec environ 3 licenciés dans les fédérations spécifiques pour 100 allocataires de l'AAH et AEEH. Bien que le taux de pénétration dans l'Oise soit presque deux fois supérieur au taux régional, avec un ratio de près de 5 licenciés Handisport ou Sport adapté pour 100 allocataires de l'AAH et AEEH, certains départements comme le Nord et l'Aisne connaissent un nombre de licenciés Handisport et Sport adapté très faible par rapport au total d'allocataires sur leur territoire.

Nombre de licenciés FFH / FFSA pour 1000 allocataires de l'AAH + AEEH

Département	Oise	Nord	Aisne	Pas-de-Calais	Somme	Hauts-de-France
Handisport	654	882	170	508	269	2483
Sport adapté	309	689	261	733	174	2166
Total licences	963	1 571	431	1 241	443	4 649
AAH	14 859	60 162	11 498	28 221	13 497	128 237
AEEH	4 296	17 889	3 283	11 862	2 159	39 489
Total allocataires (AAH+AEEH)	19 155	78 051	14 781	40 083	15 656	167 726
Licenciés (FFH+ FFSA) pour 1000 allocataires	50,27	20,13	29,16	30,96	28,30	27,72

[1] Ces fédérations délivrent des licences cadres par exemple

[2] Près de 5 millions d'individus, âgés de 20 à 59 ans, sont considérés en situation de handicap

Les principaux freins à la pratique des personnes en situation de handicap

Tous les acteurs convergent pour souligner que les freins détectés lors de l'analyse ou relevés par les acteurs sont quasi-discriminants. **Ils sont liés à l'offre sportive, insuffisante dans le territoire ou peu adaptée aux attentes et rythmes de vie des individus. Ils tiennent à une absence de sensibilisation des pratiquants eux-mêmes sur le fait qu'il est possible, malgré leur handicap, de pratiquer une activité sportive, mais aussi à des problématiques de transport, d'accessibilité, d'information, de coût.** Les personnes présentant un certain type de handicap (pluri-handicaps, troubles du spectre autistique...) rencontrent des freins plus importants encore. En outre, la désinstitutionnalisation des personnes en situation de handicap fait qu'une offre sportive locale peut ne jamais rencontrer son public.

Les principaux freins identifiés :

- L'accès aux infrastructures
- Le transport sur site
- Le prix du matériel
- La formation des encadrants
- L'accès aux créneaux de pratiques
- La méconnaissance de l'écosystème

3. Panorama de l'offre existante

Les fédérations paralympiques et sports associés membres du CPSF

Les fédérations membres du CPSF sont réparties dans deux collèges. En date du 12 février 2021, elles sont au nombre de 13 au collège des fédérations paralympiques (membres dont le sport est inscrit au programme des Jeux paralympiques et géré par une fédération internationale affiliée à l'IPC) et 26 dans le collège des sports associés (organisme qui sollicite son affiliation au CPSF en adhérant aux statuts, dont l'objet est l'organisation d'activités physiques et sportives pour les PSH et dont le champ d'action est national), réparties comme dans le tableau suivant :

Collège des fédérations paralympiques	Collège des sports associés	
FF Aviron	Centre National des Sports de la Défense	FF de Pétanque et Jeu Provençal
FF de Badminton	FF d'Athlétisme	FF de Rugby à XIII
FF de Canoë-Kayak et Sports de Pagaie	FF de Baseball et Softball	FF de Squash
FF de voile		
FF de Cyclisme	FF de Basket-Ball	FF de Surf
FF d'Equitation	FF de Football	
FF de Hockey sur Glace	FF de Force	FF du Sport Universitaire
FF de Judo	FF de Golf	FF Sport pour Tous
FF de Taekwondo	FF de Handball	Fédération Sportive et Culturelle de France
FF de Tennis	FF de Hockey	Fédération Sportive Educative de l'Enseignement Catholique
FF de Tir	FF de Karaté	Fédération Sportive et Gymnique du Travail
FF de Tir à l'Arc	FF de la Montagne et de l'Escalade	UCPA
FF de Triathlon	FF de Natation	Union Nationale du Sport Scolaire
FF de Volley	FF de Parachutisme	Union Sportive de l'Enseignement du Premier Degré

Il existe en Hauts-de-France une forte dynamique et volonté des Ligues délégataires à développer le parasport via l'organisation d'événements récurrents afin de rendre visible et lisible leur offre de pratique et ainsi réorienter les pratiquants sur leurs clubs affiliés de proximités. La ligue de Tennis en est le parfait exemple avec un fort développement du tennis fauteuil (Tournoi de Tennis Fauteuil du Touquet avec des animations qui l'entourent). La ligue de Golf également avec l'accueil de plusieurs compétitions de renommées sur les Hauts-de-France (Mérignies & Saint Omer, Bondues & Dunkerque).

On note également sur le territoire une forte dynamique de la part de la ligue de Canoë-Kayak, d'Équitation et de la ligue de Voile, qui souhaite aller plus loin sur l'accueil du public en lien avec un handicap moteur avec le développement futur de la base nautique de Conchil-le-Temple. Concernant la pratique sportive du handicap sensoriel, nous pouvons également noter une forte activité du Comité Nord du Judo, organisant plusieurs événements par saison à destination des PSH, notamment en avant-première de l'Eurométropole Masters.

Certaines fédérations multisports telles que le Sport Pour Tous, accueillent toute personne dans les séances de pratique, conformément à l'éthique de la fédération. Les ligues et comités régionaux d'autres fédérations membres du CPSF accueillent des personnes en situation de handicap sans forcément en faire l'objet d'une attention particulière. Elles ont dans l'ensemble le souhait de développer le parasport ou sont déjà en cours de structuration. Certains proposent leurs propres formations parasportives (ou celles de leur fédération). L'aspect développement en matière de formation ressort de nombreuses fois à travers les différents échanges avec les acteurs.

Autres fédérations non-membres du CPSF

D'autres organes déconcentrés de fédérations non-membres du CPSF développent ou proposent une offre de pratique à destination des PSH. On retrouve le même type d'approche que pour le collège des sports associés du CPSF.

- **Approche ascendante** : les clubs se structurent et font remonter leurs besoins à leur ligue ou comité régional qui va ensuite se structurer pour répondre à leurs besoins.
- **Approche descendante** : les ligues et comités régionaux souhaitent inciter et structurer le parasport dans la région et font des actions pour inciter et accompagner les clubs (voire comités départementaux) en ce sens.

Les clubs abordent la question de l'accueil des personnes en situation de handicap de trois manières différentes :

- inclusion totale
- créneaux spécifiques pour les PSH
- pratique en inclusion et des créneaux de pratique spécifiques (mixtes)

Il existe également des pratiques dans les milieux scolaires et les universités, ainsi qu'au sein des différents Etablissements et Services Médico-Sociaux (ESMS) de la région. Cependant, cette pratique est difficilement quantifiable.

Pratique et offre PSH en milieu scolaire et universités

L'éducation Nationale est répartie sur le territoire par région académique. Dans la région des Hauts-de-France, celle-ci est composée des rectorats de Lille et d'Amiens, ainsi que de la nouvelle structure Région Académique, au sein de laquelle se trouve la DRAJES. Les enfants et adolescents en situation de handicap peuvent intégrer les écoles primaires, collèges et lycée au travers des dispositifs Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire (ULIS). Ce dispositif a été mis en place dans le cadre de la loi de février 2005 et dans le cadre des politiques publiques en faveur du handicap et de l'inclusion des PSH. Celui-ci permet aux élèves en situation de handicap de poursuivre des apprentissages adaptés et d'acquérir des compétences scolaires, mais aussi de favoriser la socialisation primaire. **On comptabilise pour les Hauts de-France au total (1^{er} et 2nd degré) pour l'année scolaire 2019-2020 : 9958 élèves ULIS.**

Concernant l'inclusion des élèves en situation de handicap scolarisés en classe ordinaire, l'Académie de Lille se retrouve en 9^{ème} position française avec 12 199 élèves dans le 1^{er} degré et 10 095 élèves dans le deuxième degré, soit un total de 22 294 élèves, ce qui représente un taux de 8,56% des effectifs nationaux.

Pour l'académie d'Amiens, celle-ci se retrouve en 20^{ème} position, avec dans le 1^{er} degré, 3 767 élèves en situation de handicaps scolarisés en classe ordinaire et dans le 2^{ème} Degré, 118 319 soit un taux de 2,89 % des effectifs nationaux.

Les élèves en situation de handicap scolarisés en classe ordinaire en 2019-2020 (secteur public et privé)

Positionnement	Académie	1 ^{er} degré	2 ^{ème} Degré	Total
09	Lille	12 199	10 095	22 294
20	Amiens	3 767	3 762	7 529
Sur la totalité des 43 académies		142 026	118 310	260 336

DEPP ENQUÊTES N°3 ET N° 12 - EXPLOITATION CPSF

On comptabilise pour les Hauts-de-France un total, pour l'année scolaire 2019-2020 de 29 823 élèves en situation de handicap scolarisés en classe ordinaire, soit 11,46 % des effectifs nationaux.

Au niveau national, depuis 2005, le nombre d'élèves en situation de handicap accueillis a augmenté de 80 %. Le rapport de l'*Inspection Générale de l'Éducation Nationale (IGEN, devenue IGESR)* sur la pratique en EPS fait mention d'absence de données précises sur la pratique. **Il préconise un renforcement des liens avec les structures médico-sociales et une exploitation du potentiel que représentent les Projets Personnels de Scolarisation (PPS).**

SPORT ET HANDICAP

Implication des acteurs

Pour encourager le développement de la continuité éducative dans la pratique sportive des jeunes, l'Education Nationale a lancé un appel d'offre national pluriannuel. Cet appel d'offre est basé sur le label « Génération 2024 », créé pour les établissements scolaires et universitaires. Celui-ci est coordonné en région par un groupe de travail composé principalement des rectorats, *du CROS, de la DRAJES et du CPSF* dans les mois qui viennent.

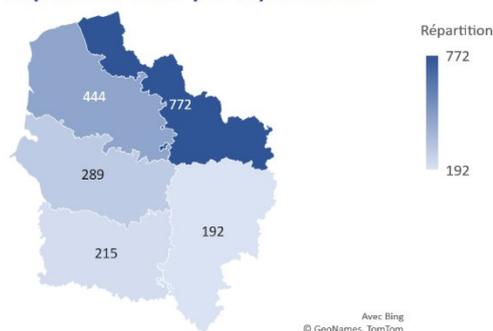
A noter également qu'une réflexion est en cours sur le rectorat de Lille par l'intermédiaire des IPR, afin d'accompagner les équipes d'établissements dans l'élaboration de leurs projets pédagogiques et la mise en œuvre de l'unité facultative secteur sportif (UF2S) qui s'inscrit dans une logique partenariale et territoriale forte avec l'écosystème sport handicap.

Par ailleurs, Les universités de la région Hauts de France sont des véritables facilitateurs dans l'offre d'accès à la pratique sportive pour les personnes en situation de handicap. En effet, les universités de la région (Lille et Amiens) proposent des formations STAPS Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives permettant de former des futurs professionnels dans le domaine du sport. Cette formation propose des options, particulièrement l'option Activités Physiques Adaptées (APA) qui permet de former les étudiants sur la conception, la conduite et l'évaluation de programme de réadaptation et d'intégration auprès de public spécifiques tel que les PSH.

Pratique et offre en établissements et services médico-sociaux (ESMS)

Les établissements et services médico-sociaux (ESMS) sont des structures dont la vocation est l'accompagner les personnes handicapées. Le nombre de places autorisés en Hauts-de-France est actuellement de 17 814 pour les enfants et adolescents handicapés et de 34 384 pour les adultes handicapés soit, 52 198 places.

Répartition ESMS par départements



Répartition des ESMS par département - FINESS

Région	Nombre d'ESMS	Taux
Hauts de-France	1 912	
Nord (59)	772	40,37 %
Oise (60)	215	11,24 %
Pas-de-Calais (62)	444	23,22 %
Somme (80)	289	15,11 %
Aisne (02)	192	10,04 %

SPORT ET HANDICAP

Implication des acteurs

Parmi les 1912 ESMS de la région Hauts-de-France, le département du Nord dispose de 40,37 % des ESMS du territoire. Or, selon l'étude de l'INSEE, en 2050, 4 millions de personnes de plus de 60 ans seront en perte d'autonomie, soit une augmentation de 60%, qui s'explique par la volonté des personnes à rester le plus longtemps possible à leurs domiciles, entraînant un retard dans l'entrée en ESMS et engendrant une plus grande dépendance pouvant aller d'un handicap à du polyhandicap.

Effectifs enfants & adultes estimés en ESMS par département en fonction de l'offre d'accompagnement

Départements	Aisne	Nord	Oise	Pas-de-Calais	Somme	Hauts-de-France
ENFANTS ET ADOLESCENTS						
Effectifs enfants et adolescents estimés	3 243	510	7 278	432	3 421	17 076
Offre d'accompagnement en ESMS pour enfants et adolescents	1 559	7 522	1 932	4 957	1 844	17 814
Ecart en termes de places	-1684	+ 7012	-5 346	+4 525	-1 577	+738
ADULTES						
Effectifs adultes estimés	9 676	1 576	16 935	1 427	9 190	44 180
Offre d'accompagnement en ESMS pour adultes	3 491	14 555	4 157	8 627	3 554	34 384
Ecart en termes de places	-6 185	+ 12 979	-12 778	+7 200	-5 636	-9 796
TOTAUX						
Total d'effectifs estimés	12 919	2 086	24 213	1 859	12 611	61 256
Total d'offre d'accompagnement en ESMS	5 050	22 077	6 089	13 584	5 398	52 198
Ecart en termes de places	-7 869	-19 991	-18 124	+11 715	-7 213	-9 058

Handidonnées 2019

L'offre d'accompagnement en ESMS pour les enfants et adolescents semble adaptée en termes de places par rapport aux effectifs estimés. Cependant, nous pouvons observer des manques pour certains départements dont l'Aisne, l'Oise et la Somme. Pour les adultes handicapés en revanche, l'offre d'accompagnement est inférieure au besoin avec 34 384 places pour un effectif adulte estimé à 44 180. Il existe également des différentiels en termes de places disponibles par département avec un manque d'offre notable pour l'Aisne, le Nord, l'Oise et la Somme.

Le 2 décembre 2016, la Commission Interministérielle du Handicap (CIH) a fait le point sur l'importance de développer les pratiques sportives dans les établissements et services médico-sociaux. L'un des principaux objectifs quinquennaux de son volet « *Devenir acteur de la ville : s'y promener pour y gagner en loisirs, en sport et en culture* » est d'augmenter le nombre de personnes handicapées pratiquant des activités sportives et pratiquant le sport depuis l'enfance. Le moyen d'action choisi est de « *rendre les activités sportives et les activités sportives accessibles à tous* » dans les établissements et les services médico-sociaux.

Selon le rapport du Pôle Ressource National Sports et Handicaps de Juin 2018, une majorité des ESMS mettent en œuvre l'APS accessible à tous quel que soit le type d'établissement et de population (enfants ou adultes). Cependant, il existe des disparités d'accès aux APS en fonction des types de handicaps notamment pour le polyhandicap et les troubles du langage. Les établissements concernés par ces disparités sont majoritairement les MAS (Maison d'Accueil Spécialisé), Foyer d'Accueil Médicalisé, SAVS, SAMSAH et les SESSAD.

Les difficultés auxquelles les ESMS peuvent être confrontés dans l'accompagnement des PSH sur l'accessibilité aux APS sont les suivantes :

- L'absence de personnel diplômé au sein de l'établissement
- L'absence de demande de la part des usagers
- Le manque de personnel d'accompagnement
- La nature du handicap. En effet, les différents handicaps demandent un accompagnement différent, cela implique un encadrement par des professionnels paramédicaux, pouvant rendre impossible l'accès aux APS pour le polyhandicap notamment.
- L'APS ne fait pas partie du projet de service ou d'établissement.
- Manque d'infrastructures sportives de proximité
- Méconnaissance des infrastructures sportives /outils d'accès aux équipements sportifs.
- Méconnaissances des acteurs sportifs du territoire en lien avec les PSH.

Il a été constaté lors les travaux menés par le CPSF pour la réalisation du diagnostic territorial des Hauts-de-France sur les pratiques sportives en faveur des PSH, un manque de connaissance global sur les pratiques d'APS dans ces structures ainsi que sur les lieux de pratiques. On retrouve pourtant parmi les publics accompagné des enjeux forts portant sur le développement psycho affectif, le développement des capacités motrices et de coordination, le développement psycho-éducatif, le mieux-être psychique et la socialisation. Cette enquête montre donc un réel besoin d'accompagnement des acteurs sportifs afin de favoriser un accompagnement adapté aux différents types de handicap en matière de sport. Il existe un travail important à réaliser en termes d'accès aux sports pour les PSH dans ses structures et notamment envers les personnes polyhandicapées ou l'accompagnement en matière de sport est difficile.

L'accès des APS sera un véritable enjeu dans les années à venir, pour les politiques publiques, ce qui nous laisse penser à une mutation de l'environnement et à un accroissement de besoin quant aux autorisations de places dans les ESMS, d'accessibilités en matière de sport, mais également en termes **de dynamique territoriale entre les ESMS et les acteurs sportifs afin de pouvoir accompagner les PSH dans une logique de parcours favorisant l'accès en matière de sport.**

SPORT ET HANDICAP

Implication des acteurs

Recensement non-exhaustif de l'offre en dispositifs des collectivités en faveur des PSH

Les conseils départementaux sont des partenaires institutionnels extrêmement dynamiques et privilégiés en matière de Parasport. En effet, ayant une double compétence Sport et Handicap et autonomie et la gestion des MDPH, de nombreux dispositifs sont mis en place afin de répondre aux besoins des PSH au travers d'accompagnement à la pratique sportive. Ils accompagnent financièrement le mouvement sportif (comités départementaux et clubs et sportifs) et financent de nombreuses actions en faveur de la pratique des PSH, que ce soit des équipements, de haut-niveau, de développement de la pratique ou d'évènementiel.

 <p>➤ Mise en place d'un groupe de travail « Réseaux SPORT et HANDICAP »</p>	 <p>➤ Programme Oise24 à destination des associations sportives et des collectivités afin de faire vivre au quotidien les actions portées sur le territoire et promouvoir les Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024.</p>	 <p>➤ Lancement du projet « Le Nord fait ses jeux » destiné aux jeunes des accueils de loisirs éligibles aux animations "Village en Sport" avec notamment des ateliers Handisport proposés.</p>
 <p>➤ Signature d'une convention cadre entre le CPSF et ses fédérations et L'ADF pour travailler à mettre le sport au cœur des politiques de l'autonomie. Départements et acteurs locaux du mouvement paralympique peuvent se rapprocher pour faire vivre cette convention.</p>	 <p>➤ Travail d'expérimentation en lien avec ADF et CPSF mené avec des départements pour engager des projets innovants, transversaux, qui mêlent sport, droits à la compensation et autonomie. 25 conseils départementaux se sont positionnés pour seulement 4 retenus, le Pas-de-Calais fait partie des 4 lauréats</p>	 <p>➤ la MEL pilotera un consortium d'acteurs (Villeneuve d'Ascq, Lille, la région, le département du Nord) dans le cadre d'action du Live des jeux, notamment sur des projets sur la thématique sport et Handicap.</p>

4. L'implication des acteurs

Une professionnalisation plus importante

Dans les ligues Handisport & Sport Adapté, la professionnalisation y est importante puisque tous disposent de chargés de développement. Les 7 Emplois Sportifs Qualifiés (3 pour la LSA, 4 pour le CRH) ont accompagné et fortement contribué au développement de la pratique et des structures.

Département	59	02	80	62	60	HdF	TOTAL
Nombre d'ESQ FFSA	1	0	0	0	0	2	3
Nombre d'ESQ FFH	0	0	1	0	1	2	4

Le CA de l'Agence nationale du Sport a voté la création de 51 ESQ territoriaux parasport supplémentaires, portant leur nombre total à 180, et ce dans l'objectif de renforcer le développement de la pratique sportive pour les personnes en situation de handicap. Ces postes seront réservés aux fédérations ayant la délégation parasport et pourront venir compléter le stock d'emplois de la FFH et de la FFSA dans un nombre limité de territoires dans lesquels ces 2 fédérations ne sont pas ou peu présentes. **La région Hauts-de-France va se voir dotée de 6 ESQ parasport supplémentaires à répartir harmonieusement sur le territoire.**

Enfin, le conseil d'administration de l'Agence a voté l'attribution d'une **aide à l'emploi à chaque fédération ayant reçu la délégation parasport, dans l'objectif de coordonner le développement de la pratique sportive des personnes en situation de handicap**, notamment sur le plan territorial. La subvention correspondante (17,6 K€ / an) sera intégrée au contrat de développement.

Les 21 ESQ parasport ont bénéficié jusqu'en 2020 d'une aide complémentaire de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) à hauteur de 8 K€/poste/an. Il a été décidé de prolonger, à titre exceptionnel, cette aide en 2021, qui fera l'objet de 3 versements selon des modalités propres à chacun des 3 co-financeurs : 2,66 K€ de la CNSA, 2,66 K€ du Comité paralympique et sportif français (CPSF) et 2,66 K€ de l'Agence du Sport. Au-delà de 2021, cette aide complémentaire ne sera plus attribuée, les fédérations concernées étant invitées à travailler leur modèle économique pour assurer la pérennité de ces emplois.

SPORT ET HANDICAP

Implication des acteurs

Des aides spécifiques sont mises en place pour le développement de la pratique sportive des personnes en situations de handicap : aide financière, aide achat de petit et gros matériel, aide à l'emploi, appel à projet sport & handicap.

Des acteurs en interaction



Analyse des financements de l'Agence nationale du Sport en faveur des PSH

L'analyse des crédits de la part territoriale de l'ANS nous permet d'observer certaines données :

En 2019, 10,7M€¹ (4,84 % de la part territoriale globale) ont été alloués en région à des actions spécifiques en faveur des personnes en situation de handicap.

La part territoriale du PSF pour l'année 2019 liée aux projets de développement de la pratique de parasports en région représente un total de 518 243€.

- Soit 268 757€ pour les comités départementaux et clubs
- Soit 249 486€ pour l'ensemble des Ligues et Comités régionaux

A noter que dans ce total, les fédérations spécifiques représentent respectivement 147 850€ pour le mouvement Sport Adapté et 81 300€ pour le mouvement Handisport, **ce qui représente 44,2% de l'enveloppe globale. Soit au total, 94 projets financés pour les fédérations spécifiques et 122 pour le reste du mouvement sportif.**

¹ Source : Ministère en charge des Sports

SPORT ET HANDICAP

Implication des acteurs

L'analyse des données du CNDS de 2017 à 2019 (*l'ANS a été créée en avril 2019*) concernant les financements dans le cadre des projets sportifs fédéraux permet d'identifier une augmentation de 3,31% des financements liés aux parasports en région de 2017 à 2019 pendant que l'on observe une baisse moyenne de 9,17% sur les autres régions. En 2019, pour 1000 habitants, le financement par l'ANS du parasport atteint 181,16€ en région pour une moyenne nationale de 161,45€

Concernant l'enveloppe liée à la mise en accessibilité des équipements sportifs, le budget utilisé en 2017 était de 101 800€ pour arriver en 2018 à une enveloppe budgétaire de 586 800 € et en 2019, 33 000 € soit un écart de - 67, 58% de 2017 à 2019, et un écart beaucoup plus élevé entre 2018 et 2019 de - 94, 37%. Cela s'explique en partie du fait de la méconnaissance des acteurs du dispositif mais surtout de la lourdeur administrative afin de pouvoir en bénéficier.

Analyse sur 3 ans :

	2017	2018	2019	TOTAL 3 ANS
Nombre de projets	4	5	1	10
Budgets alloués	101 800 €	586 800 €	33 000 €	721 600 €

Année 2017 :

N°SES	RÉGION	DPT	COMMUNES	PORTEUR DE PROJET	INTITULE DU PROJET	MONTANT ATTRIBUE
14512	HAUTS-DE-FRANCE	59	Maubeuge	Commune de Maubeuge	Mise en accessibilité du gymnase Pierre de Coubertin	14 900 €
15503	HAUTS-DE-FRANCE	59	Raimbeaucourt	Association Handisport Hélène Borel	Création d'une plateforme sportive extérieure adaptée pour personnes présentant un handicap	46 500 €
15370	HAUTS-DE-FRANCE	59	Villeneuve-d'Ascq	Comité départemental du Nord Handisport	Acquisition d'un véhicule adapté PMR	24 900 €
14127	HAUTS-DE-FRANCE	59	Villeneuve-D'ascq	Commune de Villeneuve d'Ascq	Mise en accessibilité de la salle de la Tamise	15 500 €

Année 2018 :

N°SES	RÉGION	DPT	COMMUNES	PORTEUR DE PROJET	INTITULE DU	MONTANT
-------	--------	-----	----------	-------------------	-------------	---------

SPORT ET HANDICAP

Implication des acteurs

					PROJET	ATTRIBUE
15801	HAUTS-DE-FRANCE	02	Soissons	Société Nautique Soissonnaise	Création d'un ponton d'avrion PMR	8 000 €
16078	HAUTS-DE-FRANCE	59	Arleux	Association Centre Hélène Borel	Création d'équipements sportifs pour personnes présentant un handicap	450 500 €
16172	HAUTS-DE-FRANCE	59	Cambrai	Commune de Cambrai	Mise en accessibilité du gymnase Jean-Marie Vanpouille	72 000 €
16077	HAUTS-DE-FRANCE	59	Villeneuve-D'ascq	ASHP Mars Sautelet	Acquisition d'un véhicule de transport pour foot fauteuils	17 400 €
15171	HAUTS-DE-FRANCE	62	Berck-sur-mer	Aéro-club de Berck SCAP Nord	Acquisition d'un ULM adapté PMR	38 900 €

Année 2019 :

N°SES	RÉGION	DPT	COMMUNES	PORTEUR DE PROJET	INTITULE DU PROJET	MONTANT ATTRIBUE
16 715	HAUTS-DE-FRANCE	80	Albert	Albert Sport Tir	Construction d'un pas de tir de 25 m aménagé pour personnes à mobilité réduite et mise en accessibilité	33 000 €

Exemples de bonnes pratiques



Questionnements

Questionnements proposés dans la perspective du diagnostic :

- Approfondir la question de la demande des personnes en situation de handicap
- Cartographier le maillage territorial (type répartition des PSH, répartition des ESMS, réparation des clubs/établissements qui accueillent du public)
- Récolter des données précises sur les freins à la pratique pour les PSH
- Recensement précis des dispositifs d'aide sur le territoire pour accompagner les pratiquants
- Comment renforcer le lien avec les Etablissements et Services Médico-Sociaux (ESMS) ?
- Comment communiquer pour parvenir à renforcer les habitudes de travail avec le monde scolaire ?
- Comment renforcer les liens entre le monde scolaire (Education Nationale, monde universitaire, UNSS, USEP...) et le mouvement sportif sur le parasport ?
- Vers la création d'une synergie plus poussée sur les actions de formation et de sensibilisation entre acteurs du mouvement sportif & les fédérations/lignes spécifiques et délégataires ?
- Recensement précis de l'offre de matériel existant adapté à la pratique sportive des PSH
- Vers une identification précise des dispositifs de transport adapté sur le territoire ainsi qu'une meilleure lecture des dispositifs de prise en charge totale/partielle des coûts de transport pour un trajet domicile - club.

04. SPORT DE HAUT NIVEAU ET PROFESSIONNEL

1. PANORAMA DU SPORT DE HAUT NIVEAU
2. LES RÉSULTATS SPORTIFS DE LA RÉGION AUX JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES
3. LES STRUCTURES DE HAUT NIVEAU
4. L'IMPLICATION DES ACTEURS

1. Panorama du sport de haut niveau

Préambule

Les thématiques du sport de haut niveau et du sport professionnel sont définies au travers des textes législatifs et réglementaires du ministère en charge des sports. En voici quelques explications et extraits issus du site du ministère :

« **Le sport de haut niveau représente l'excellence sportive.** Il est reconnu par différents textes législatifs et réglementaires et par la charte du sport de haut niveau qui consacre l'exemplarité du sportif de haut niveau. Le sport de haut niveau repose sur des critères bien établis qui sont : la reconnaissance du caractère de haut niveau des disciplines sportives, les projets de performance fédéraux, les compétitions de référence et la liste des sportifs de haut niveau. »

« Le modèle d'organisation du sport français est unitaire. Il n'y a **pas de séparation entre le sport amateur et le sport professionnel** ».

« La notion de sport professionnel recouvre quant à elle des réalités dont il n'est pas toujours aisé de donner une définition, un contenu et un périmètre précis. Deux approches peuvent être identifiées :

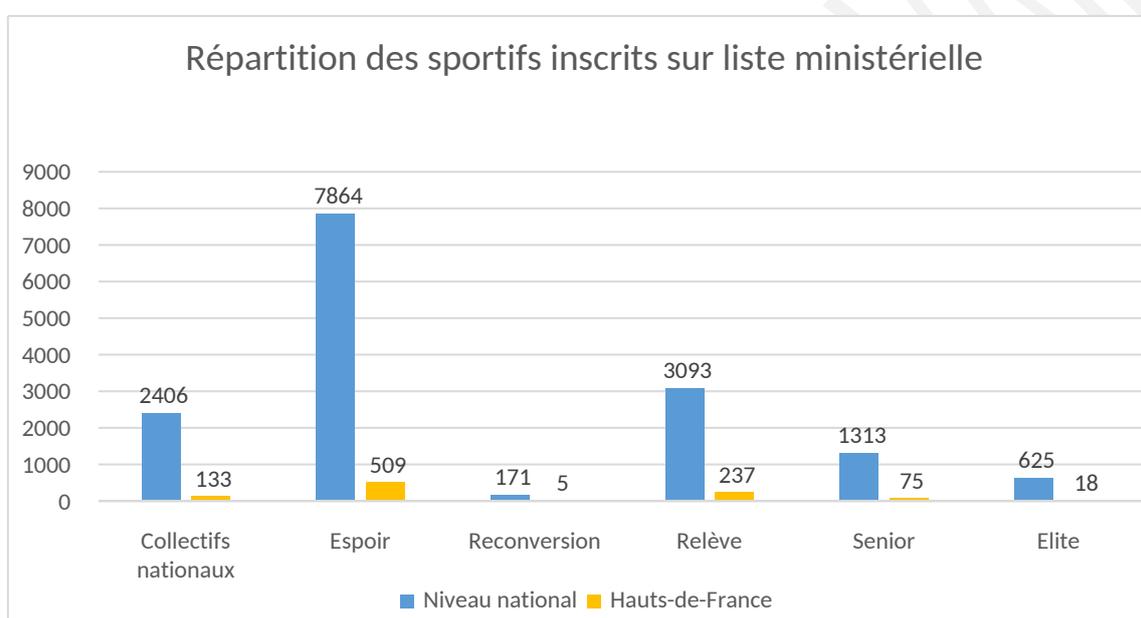
- La première permet d'appréhender le sport professionnel comme une branche du sport fédéral. Lorsque l'activité fédérale englobe un secteur de pratique professionnelle, la fédération en fixe généralement les contours en précisant quelles sont les compétitions ouvertes aux professionnels et en qualifiant de sportifs professionnels les sportifs y participant. Ceux-ci, dans ce secteur, sont majoritairement des salariés. C'est aujourd'hui le modèle dominant. On le retrouve dans les sports collectifs : basket-ball, cyclisme, football, handball, hockey sur glace, rugby, volley-ball.
- La seconde s'attache à identifier les sportifs qui évoluent au plus haut niveau de leur discipline et qui vivent des revenus issus leur pratique sportive (souvent en tant que travailleurs indépendants : rémunération de leur participation à des compétitions, contrats de sponsoring et de partenariat) sans appartenir à un secteur professionnel déterminé comme tel par le cadre fédéral. »

Dans le cadre de cet état des lieux, le groupe de travail a fait le choix d'une définition du sport professionnel selon la 1^{ère} approche, tout en limitant le secteur aux fédérations ayant constitué des ligues professionnelles.

Les sportifs de haut niveau en région

Préambule : La définition du sportif de haut niveau (SHN) en région Hauts-de-France (HdF) est ici celle du sportif licencié en région. Le lieu de résidence et/ou son lieu d'entraînement ne sont pas pris en compte dans ce cadre. Cette entrée d'analyse est celle communément empruntée au travers de la base de données du ministère des Sports, le Portail du Suivi Quotidien du Sportif (PSQS).

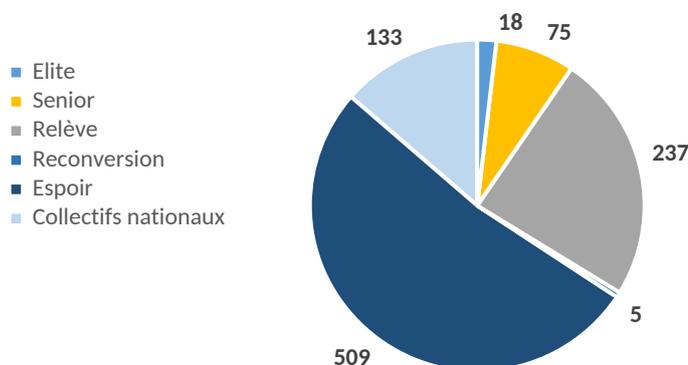
Au niveau de la typologie des SHN licenciés en Hauts-de-France, la région est davantage une région d'émergence (Espoirs-Relève) qu'une région d'excellence (Séniors/Elite). La part des SHN en activité est de 6,56 %. À noter une part importante de sportifs Relève (7,56 %).



Portail du suivi quotidien du sportif (PSQS)

La répartition des sportifs inscrits sur listes ministérielles et licenciés dans la région au 1^{er} janvier 2021 met en avant la part importante de sportifs non-inscrits sur les listes des sportifs de haut niveau : 65 % sont des sportifs « espoirs » (509) et « collectifs nationaux » (133).

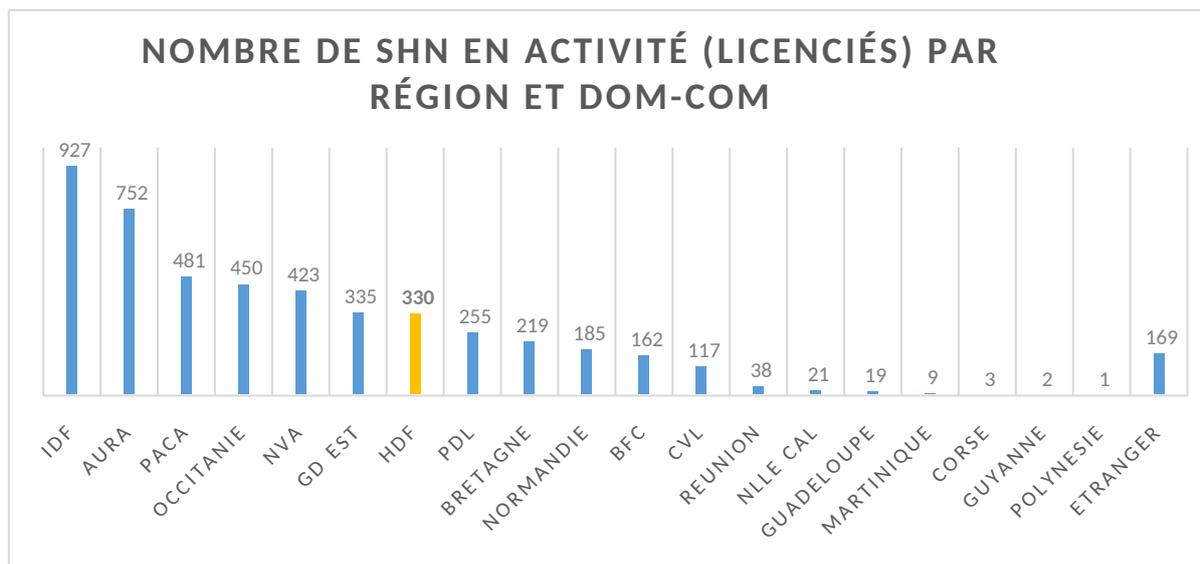
Sportifs licenciés en Hauts-de-France sur liste ministérielle (977 sportifs listés)



Portail du suivi quotidien du sportif (PSQS)

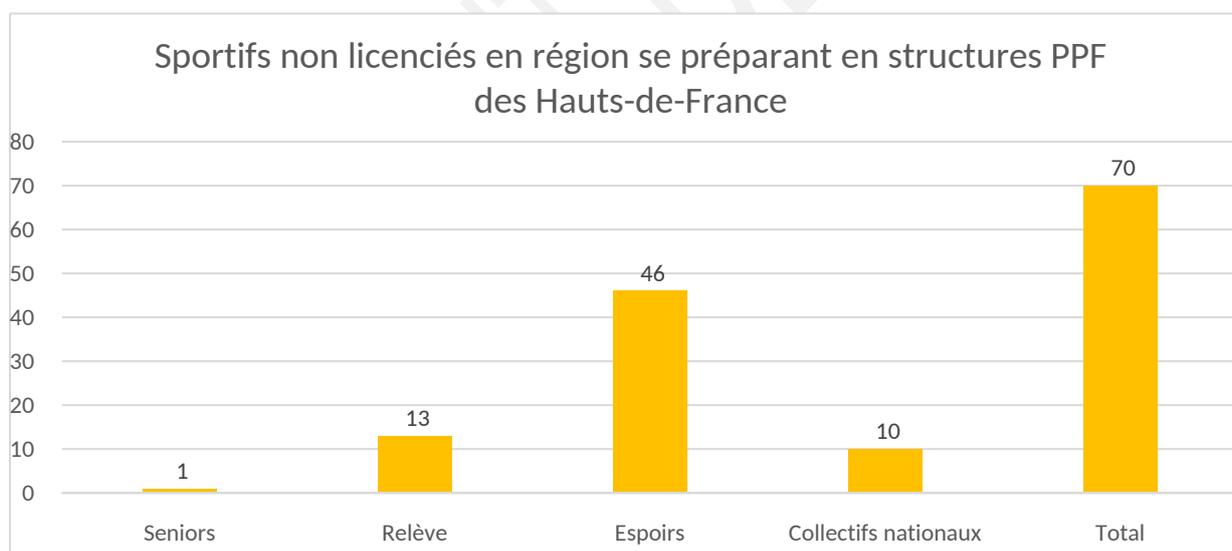
La région se classe au 7^{ème} rang national en nombre de SHN en activité alors qu'elle est au 5^e rang démographique. Il est observé une certaine corrélation entre le nombre de sportifs de haut niveau et la démographie des régions. La région est donc sous-représentée en SHN en comparaison de certaines régions moins denses en terme de population (ex : la région PACA est la 3^e région en concentration de SHN alors qu'elle ne se classe qu'en 7^e position au niveau démographique) - Insee - estimations de population (résultats provisoires arrêtés fin 2020).

Rang	Régions métropolitaines	Nombre de SHN en activité licenciés en région métropolitaine	Démographie
1	IDF	927	1
2	AURA	752	2
3	SUD	481	7
4	OCCITANIE	450	4
5	NVA	423	3
6	GRAND-EST	335	6
7	HAUTS-DE-FRANCE	330	5
8	PAYS DE LA LOIRE	255	8
9	BRETAGNE	219	9
10	NORMANDIE	165	10
11	BFC	162	11
12	CVL	117	12

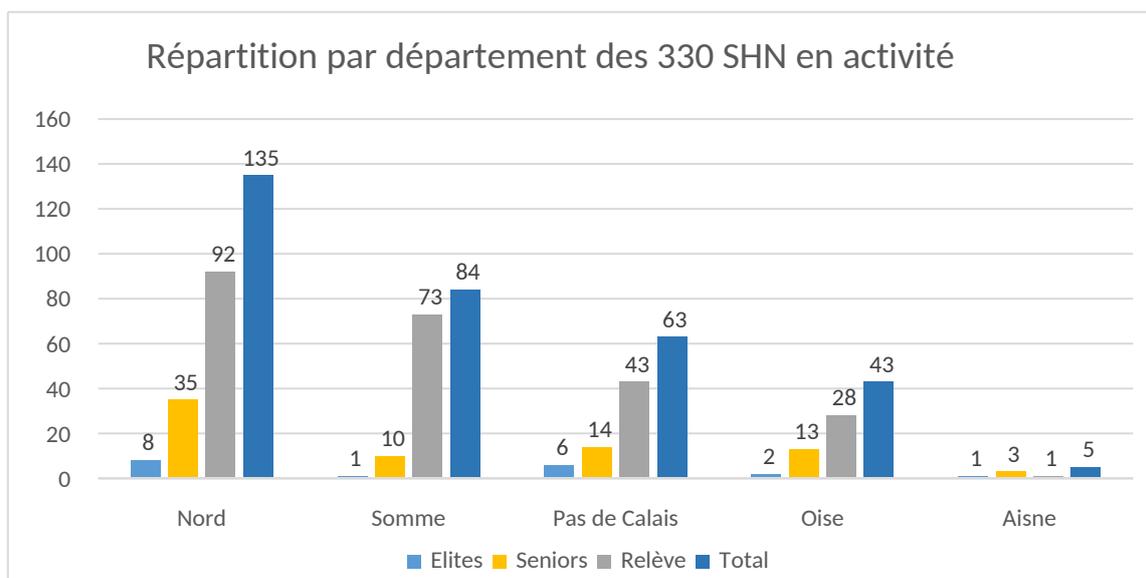


Portail du suivi quotidien du sportif (PSQS)

70 sportifs non-licenciés en région Hauts-de-France se préparent dans l'une des structures des projets de performances fédéraux (PPF) implantées en région.

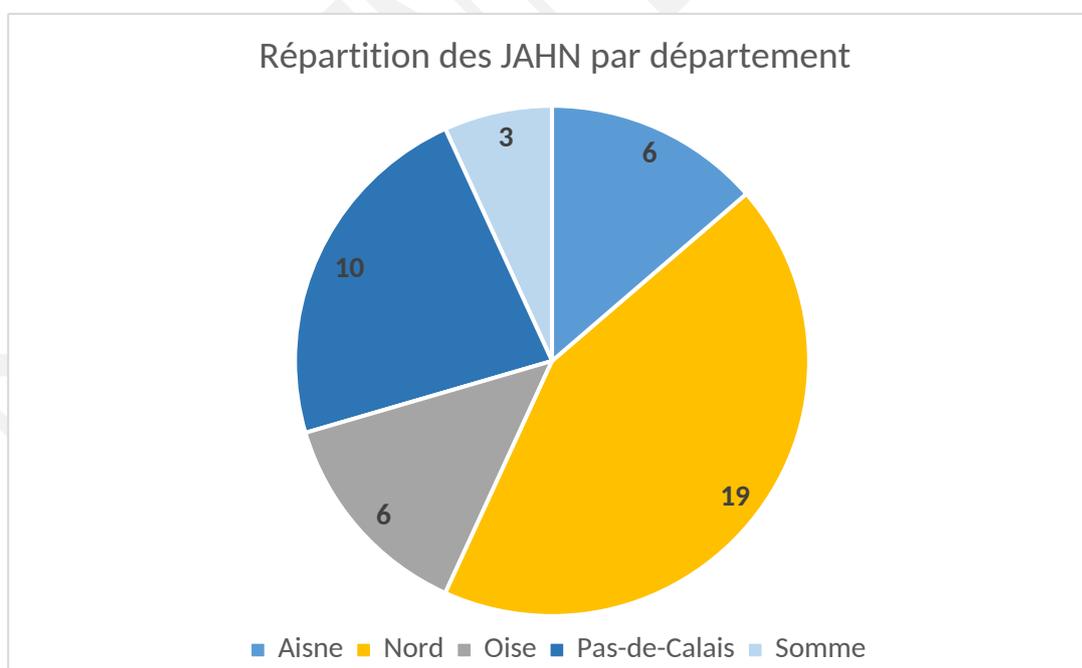


On remarque une concentration des sportifs de haut niveau sur 3 départements principaux (Nord, Somme et Pas-de-Calais), soit 85,45 % des SHN en activité (de la région) licenciés dans un club de ces départements.



Portail du suivi quotidien du sportif (PSQS)

Par ailleurs, 7 % des juges arbitres de haut niveau (JAHN) sont originaires des Hauts-de-France, soit 44 sur 627 au niveau national. Les JAHN sont répartis sur 24 fédérations reconnues de haut niveau, dont 21 olympiques.



Portail du suivi quotidien du sportif (PSQS)

Une faible prise en charge faible des médaillables en CREPS

L'ANS a étudié la répartition des SHN et médaillables sur le territoire et a pu constater des disparités régionales concernant la prise en charge des sportifs médaillables par les établissements. En ce qui concerne les Hauts-de-France, elle note une concentration significative de SHN ou de médaillables, mais souligne une prise en charge faible en établissements CREPS ou autres.

Nombre de médaillables à l'adresse géocodée		
En CREPS et autres établissements	Hors CREPS et autres établissements	Total
0	8	8

Le double parcours d'excellence sportive et scolaire ou d'insertion professionnelle

92 % des sportifs de haut niveau du territoire sont dans une situation socioprofessionnelle satisfaisante (en formation ou salariés). Près de 70 % des sportifs de haut niveau suivent une formation et près de 23 % sont en situation d'emploi. À l'inverse, près de 8 % des sportifs de haut niveau se consacrent uniquement à leur pratique sportive (*mai 2020*).

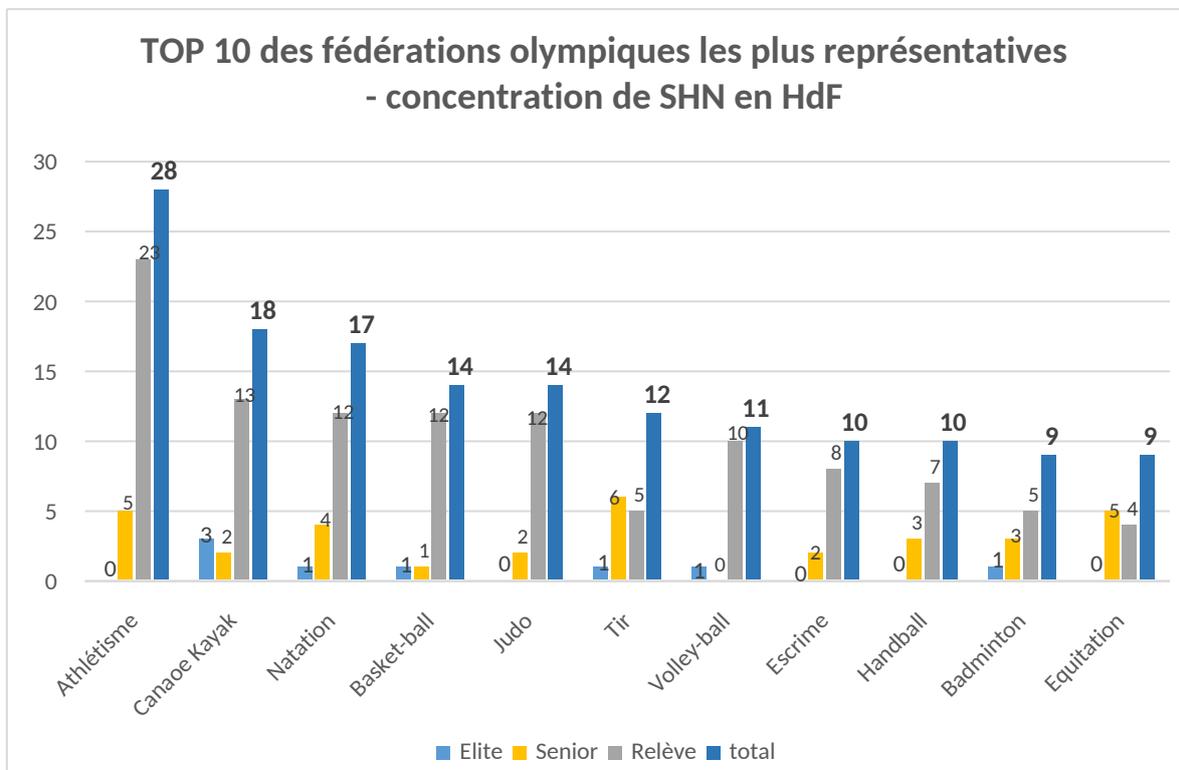
Sont observées néanmoins des **difficultés pour une majorité de sportifs concernant la poursuite et la réussite de leur double projet d'excellence sportive et scolaire ou d'insertion professionnelle**. Cela se matérialise notamment par l'abandon pour un grand nombre du projet sportif (principalement niveau Espoirs ou Relève) au niveau du passage de l'enseignement secondaire au supérieur ou à l'accès à un emploi.

Une diversité de fédérations représentées au haut niveau

Une pluralité de sports et de disciplines sont représentés au haut niveau dans les Hauts-de-France. 44 fédérations sont représentées en région sur un total de 59 fédérations olympiques, paralympiques ou reconnues de haut niveau à l'échelle nationale.

Au total, **244 sportifs de haut niveau** en activité en Hauts-de-France se répartissent dans les fédérations olympiques, **19** dans les fédérations paralympiques et **67** dans les fédérations reconnues de haut niveau (hors JOP).

Si l'on regarde la concentration des sportifs de haut niveau dans les fédérations olympiques en Hauts-de-France, des fédérations et disciplines fortes émergent :



A noter que le hockey sur gazon n'apparaît pas dans ce classement malgré le constat que la région est une véritable terre de hockey. L'orientation des meilleurs sportifs régionaux vers des clubs étrangers ou d'autres régions peut être une explication.

2. Les résultats sportifs aux Jeux olympiques et paralympiques

Evolution des résultats des sportifs de la région aux JOP depuis 2004

Méthodologie de prise en compte des résultats aux Jeux olympiques et paralympiques (JOP) : seules les disciplines présentes au programme des JOP ont été intégrées à l'analyse. Cette entrée exclusive et probablement restrictive a été motivée par l'absence de sources fiables permettant d'analyser d'autres disciplines (hors JOP) dans des compétitions de référence mondiales (championnats du Monde, championnat d'Europe, Jeux mondiaux...).

71 sportifs de la région Hauts-de-France ont participé aux Jeux olympiques depuis 2004 (44 sportifs Nord Pas-de-Calais et 27 sportifs picards). Certains sportifs ayant participé à plusieurs olympiades, cela représente au total 90 qualifications :

Olympiades	Rio 2016	Londres 2012	Pékin 2008	Athènes 2004
Nombre de sportifs de la région HdF qualifiés	20 (16 NPDC + 4 PIC)	24 (13 NPDC + 11 PIC)	20 (13 NPDC + 7 PIC)	26 (15 NPDC + 11 PIC)

Depuis 2004, le nombre de sportifs de la région Hauts-de-France sélectionnés pour les Jeux olympiques est relativement stable avec en moyenne **22,5 sportifs de la région qualifiés**.

18 sportifs de la région Hauts-de-France ont participé aux Jeux paralympiques depuis 2004 (13 sportifs Nord Pas-de-Calais et 5 sportifs picards). Certains sportifs ayant participé à plusieurs olympiades, cela représente au total 31 qualifications :

Olympiades	Rio 2016	Londres 2012	Pékin 2008	Athènes 2004
Nombre de sportifs de la région HdF qualifiés	8 (6NPDC + 2 PIC)	8 (6 NPDC + 2PIC)	9 (6 NPDC + 3 PIC)	6 (4 NPDC + 2 PIC)

Depuis 2004, le nombre de sportifs de la région Hauts-de-France sélectionnés pour les Jeux paralympiques est relativement stable avec en moyenne **7,75 sportifs de la région qualifiés**.

Les résultats sportifs aux Jeux olympiques et paralympiques

Tableau des médailles HdF aux Jeux olympiques depuis 2004

Olympiades	Rio 2016	Londres 2012	Pékin 2008	Athènes 2004
Nombre de sportifs qualifiés	20 (16 NPDC + 4 PIC)	24 (13 NPDC + 11 PIC)	20 (13 NPDC + 7 PIC)	26 (15 NPDC + 11 PIC)
Nombre total de médailles	5 (4 NPDC + 1 PIC)	5 (2 NPDC + 3 PIC)	4 (4 NPDC)	6 (5 NPDC + 1 PIC)
Ratio nombre de médailles / sportifs qualifiés	25 %	20,8 %	20 %	23 %
Nombre de médaille d'or	0	1 (1 PIC)	0	0
Nombre de médailles d'argent	3 (2 NPDC + 1 PIC)	4 (2 NPDC + 2 PIC)	2 (2 NPDC)	3 (2 NPDC + 1 PIC)
Nombres de médailles de bronze	2 (2 NPDC)	0	2 (2 NPDC)	3 (3 NPDC)
Nombre de finalistes	6 (6NPDC)	8 (5 NPDC + 3 PIC)	10 (8 NPDC + 2 PIC)	7 (4 NPDC + 3 PIC)

Le nombre de médailles obtenues par les sportifs de la région Hauts-de-France depuis 2004 est stable avec **4 à 6 médailles obtenues par JO**. Cependant, **1 seule médaille d'or** a été obtenue par un sportif de la région dans un relais de natation (Jérémy Stravius - 4 x 100m). **Le nombre de places de finalistes a tendance à baisser depuis 2008.**

Tableau des médailles HdF aux Jeux paralympiques depuis 2004

Olympiades	Rio 2016	Londres 2012	Pékin 2008	Athènes 2004
Nombre de sportifs qualifiés	8 (6 NPDC + 2 Pic)	8 (6 NPDC + 2 Pic)	9 (6 NPDC + 3 Pic)	6 (4 NPDC + 2 Pic)
Nombre total de médailles	1 (1 NPDC)	4 (2 NPDC + 2 Pic)	4 (4 NPDC)	9 (9 NPDC)
Ratio nombre de médailles / sportifs qualifiés	12,5 %	50 %	44,4 %	66,7 %
Nombre de médailles d'or	0	1 (1 NPDC)	1 (1 NPDC)	3 (3 NPDC)
Nombre de médailles d'argent	1 (1 NPDC)	1 (+ 1 Pic)	0	3 (3 NPDC)
Nombre de médailles de bronze	0	2 (1 NPDC + 1 Pic)	3 (3 NPDC)	3 (3 NPDC)
Nombre de finalistes	9 (4 NPDC + 5 Pic)	7 (4 NPDC + 3 Pic)	7 (4 NPDC + 3 Pic)	5 (1 NPDC + 4 Pic)

Les résultats sportifs aux Jeux olympiques et paralympiques

Depuis les Jeux paralympiques d'Athènes 2004, on constate un **nombre de qualifiés de la région stable**, mais une **baisse du nombre de médailles obtenues par les sportifs de la région Hauts-de-France**.

Répartition des médaillés olympiques et paralympiques aux Jeux de Rio 2016 par région

Remarque méthodologique : Ce tableau présente le nombre de médaillés par région et non le nombre de médailles. Ainsi, les médailles obtenues par équipes (handball, escrime, équitation...) multiplient le nombre de médailles françaises par le nombre de sportifs présents dans l'équipe.

Région	Nombre de médaillés aux Jeux olympiques de Rio 2016	Nombre de médaillés aux Jeux paralympiques de Rio 2016	Nombre total de médaillés aux Jeux olympiques et paralympiques de Rio 2016	Population 2016	Nombre de sportifs listés en 2016	% de médaillés / nombre de sportifs listés
Île-de-France	28	6	34	12 246 234	1 256	2,71 %
Provence-Alpes-Côte d'Azur	12	3	15	5 065 723	688	2,18 %
Outre-Mer	11	2	13	2 700 000	141	9,22 %
Occitanie	9	1	10	5 903 190	691	1,45 %
Grand Est	7	2	9	5 548 090	463	1,94 %
Auvergne-Rhône-Alpes	5	3	8	8 037 059	954	0,84 %
Pays de la Loire	3	5	8	3 787 411	263	3,04 %
Hauts-de-France	5	1	6	6 023 336	406	1,48 %
Nouvelle-Aquitaine	1	5	6	5 994 336	612	0,98 %
Bretagne	4	0	4	3 336 643	226	1,77 %
Normandie	4	0	4	3 342 467	235	1,70 %
Centre-Val de Loire	3	1	4	2 582 522	175	2,29 %
Bourgogne-Franche-Comté	1	1	2	2 813 289	237	0,84 %
Corse	0	0	0	337 796	2	/
France	93	30	123	66 600 000	6349	1,94 %

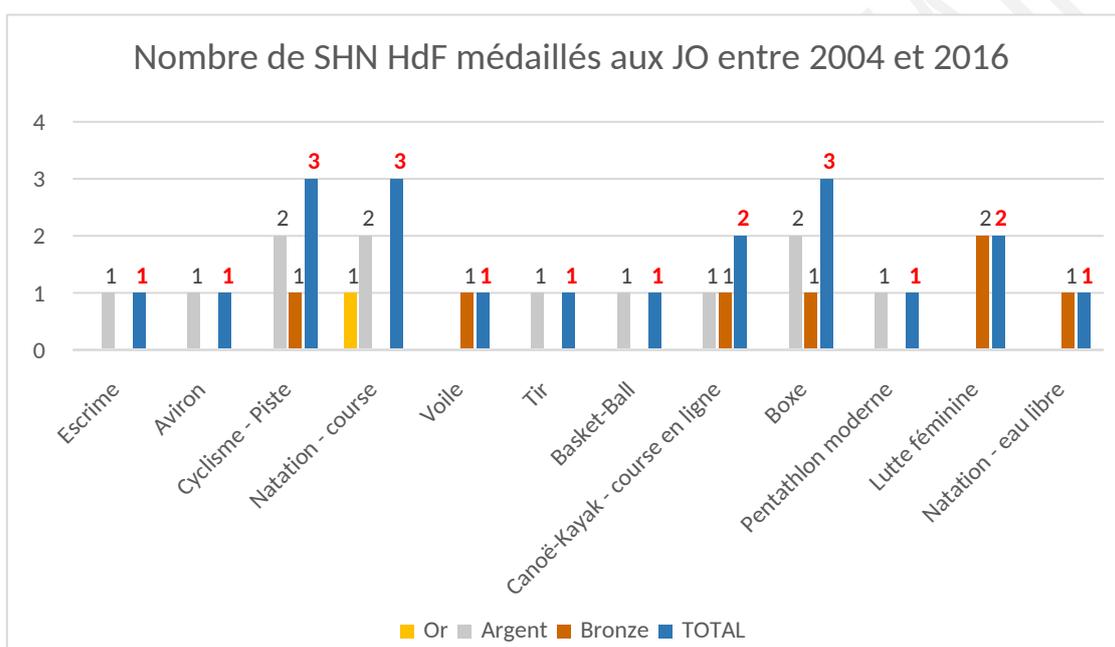
Les sportifs de la région Hauts-de-France ont remporté **6 médailles aux Jeux olympiques et paralympiques de Rio 2016**, ce qui place la région au **8^e rang national**. En faisant le ratio du nombre

SPORT DE HAUT NIVEAU ET PROFESSIONNEL

Les résultats sportifs aux Jeux olympiques et paralympiques

de médailles sur la population, la région Hauts-de-France se classe au 10^e rang national. En faisant le ratio du nombre de médailles sur le nombre de sportifs listés (Elite, Senior, Relève, Reconversion), la région Hauts-de-France se classe au 9^e rang national.

Depuis les Jeux olympiques de 2004, les sportifs régionaux ont glané 20 médailles (1 Or, 12 Argent et 7 Bronze) sur 12 disciplines différentes. 3 disciplines se distinguent dans le classement avec 3 médailles remportées pour chacune d'entre elles : le cyclisme sur piste, la natation course et la boxe.



Répartition des médaillés olympiques et paralympiques aux Jeux de Tokyo 2020 en Hauts-de-France

22 sportifs olympiques des Hauts-de-France se sont qualifiés pour les jeux olympiques de Tokyo qui se sont déroulés du 23 juillet au 8 août 2021, dont 14 hommes et 7 femmes.

Olympiade	Tokyo 2020
Nombre de sportifs qualifiés	22
Nombre total de médailles	1
Ratio nombre de médailles / sportifs qualifiés	4,5 %
Nombre de médailles d'or	1
Nombre de médailles d'argent	0

SPORT DE HAUT NIVEAU ET PROFESSIONNEL

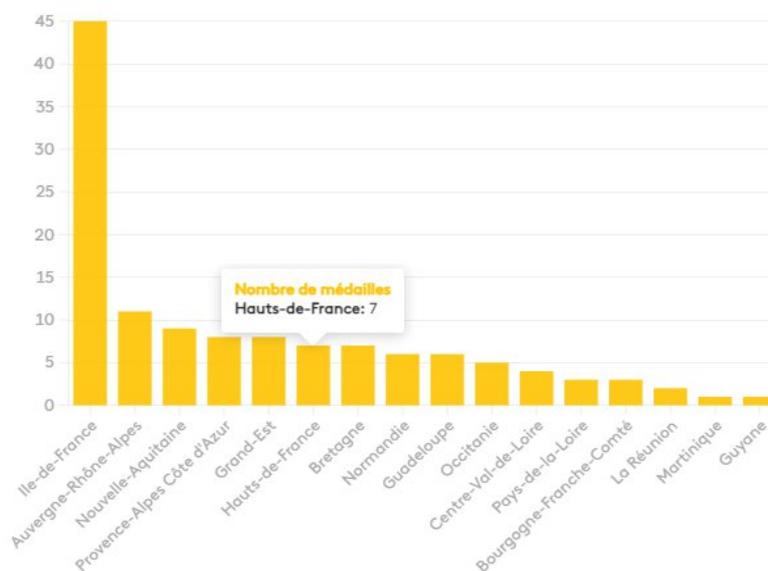
Les résultats sportifs aux Jeux olympiques et paralympiques

Nombre de médailles de bronze	0
Nombre de finalistes	8

Concernant les jeux paralympiques qui se sont tenus du 24 août au 5 septembre 2021, 15 sportifs des Hauts-de-France se sont qualifiés, dont 13 hommes et 2 femmes. 5 sportifs ont remporté 7 médailles.

Olympiade	Tokyo 2020
Nombre de sportifs qualifiés	15
Nombre total de médailles	7
Ratio nombre de médailles / sportifs qualifiés	46,5 %
Nombre de médailles d'or	3
Nombre de médailles d'argent	1
Nombre de médailles de bronze	3

Nombre de médailles gagnées en 2021 par région française



NB: Nombre de médailles gagnées aux JOP de Tokyo en fonction du lieu de naissance des sportifs

Si le nombre de qualifications et de finalistes est resté relativement stable par rapport aux éditions précédentes, le nombre de médailles obtenues par les sportifs de la région aux Jeux olympiques a chuté, avec une seule médaille d'or glanée par Daryl Butor en Volley masculin. Aux Jeux paralympiques, le nombre de sportifs qualifiés ainsi que le nombre de médailles ont en revanche grandement

Les résultats sportifs aux Jeux olympiques et paralympiques

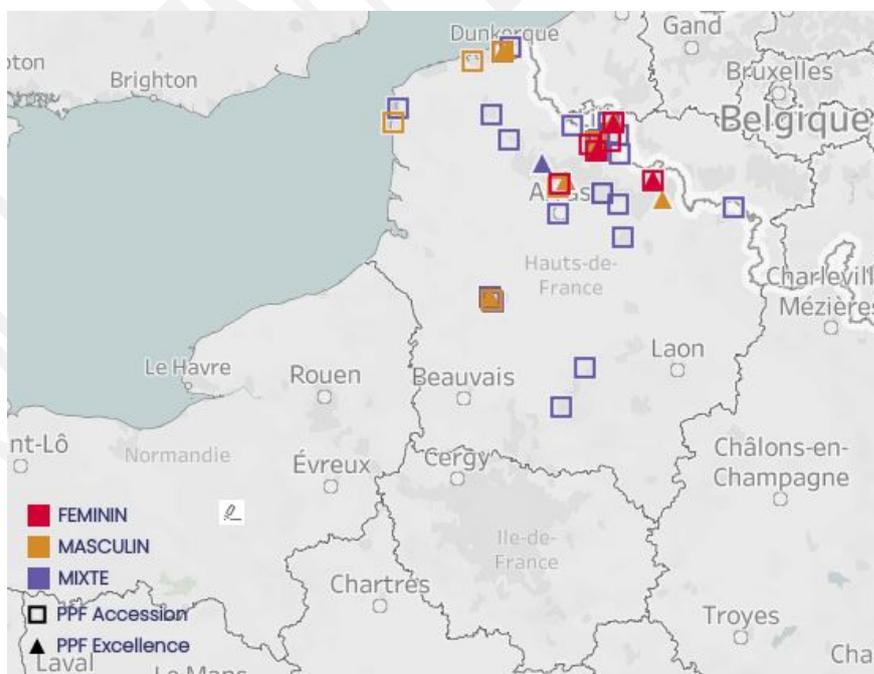
progressé par rapport aux éditions précédentes. Avec 7 médailles dont 3 en or, la région signe son meilleur résultat depuis les Jeux paralympiques d'Athènes en 2004.

DOCUMENT DE TRAVAIL

3. Les structures de haut niveau

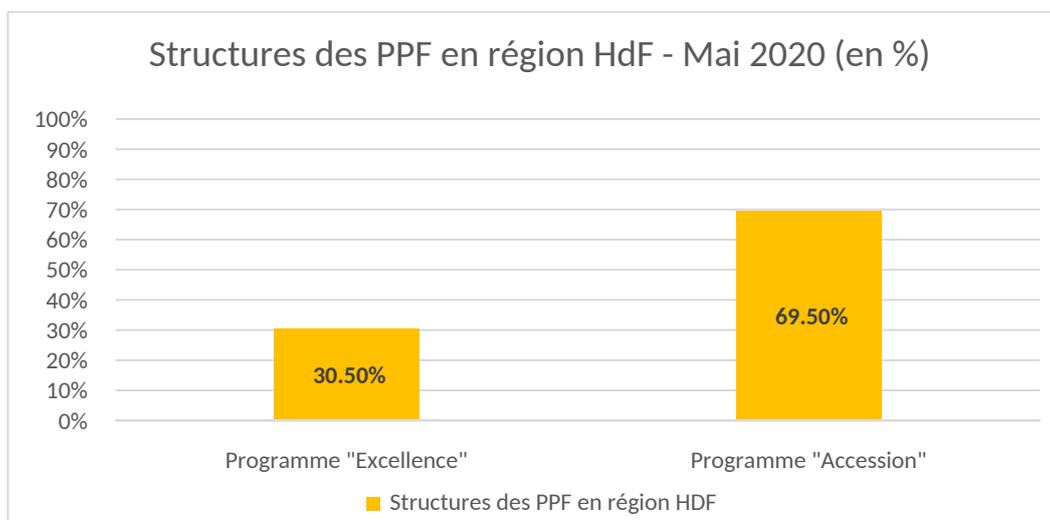
Une concentration de structures « accession », confirmant le statut des Hauts-de-France de terre de formation vers l'excellence

Au niveau national	Au niveau HdF
844 structures identifiées pour 16 003 sportifs	59 structures identifiées pour 1090 sportifs, soit 7 %
<ul style="list-style-type: none"> - 312 dans le programme « Excellence » - 532 dans le programme « Accession » 	<ul style="list-style-type: none"> - 18 dans le programme « Excellence », soit 5,8 % - 41 dans le programme « Accession », soit 7,7 %



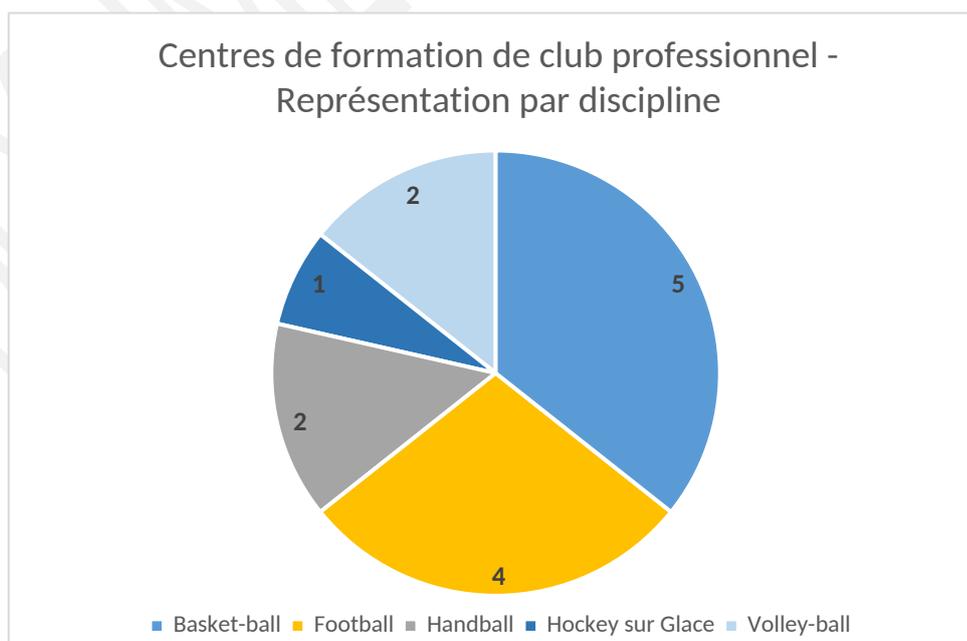
Cartographie PPF, Ministère chargé des sports, 2020

Les structures de haut niveau



Rayonnement de la région par la présence de plusieurs clubs professionnels dans des disciplines variées

- **493 sportifs sous convention de formation** en Centre de Formation de Clubs professionnels (CFCP), dont 9 sportifs inscrits sur listes ministérielles.
- **14 CFCP**, soit un taux de 8 % par rapport au niveau national (169 CFCP) - taux dans la moyenne haute par rapport au niveau national.
- **Une vingtaine de clubs pour 5 sports professionnels** (basket-ball, football, handball, volley-ball et hockey sur glace).



4. L'implication des acteurs

Les acteurs de l'accompagnement

Contexte et diagnostic croisé du sport de haut niveau dans les Hauts-de-France – travaux réalisés dans la cadre du transfert des missions sport de haut niveau des services déconcentrés vers les CREPS (juin 21)

➤ Le CREPS de Wattignies Hauts-de-France

Implanté dans la métropole lilloise, le CREPS de Wattignies accueille/propose sur la thématique SHN :

Haut Niveau	2 Pôles France Relève féminin et masculin (hockey)	Structures d'excellence
	1 Pôle France Relève mixte (tir)	
	1 Pôle France Relève féminin (escrime)	
	Centre National d'Entraînement territorial d'athlétisme	
	4 Pôles Espoirs (basket-ball, tennis de table, volley-ball masculin et volley-ball féminin)	Structures d'accession
Sport professionnel	1 Centre de formation de club professionnel féminin de basket-ball (Entente Sportive Basket Villeneuve d'Ascq-Lille Métropole)	
Accueil de stages	Stages de préparation des équipes nationales françaises ou étrangères) Des séminaires et regroupements	
Infrastructures spécialisées et services dédiés à l'accompagnement des sportifs	1 campus de la performance, comprenant des infrastructures spécialisées (cellule d'optimisation de la performance, unité médicale, équipements dédiés à la performance) et une offre de service dédiée (préparation mentale et physique, hygiène et performance, accompagnement scolaire et éducatifs)	

SPORT DE HAUT NIVEAU ET PROFESSIONNEL

L'implication des acteurs

En 2019/2020, sur les quelques **215 sportifs inscrits sur les listes ministérielles ou sportifs professionnels accompagnés par le CREPS, 150 sont accueillis dans l'une des structures permanentes du CREPS** (132 sont scolarisés dans l'enseignement secondaire et 13 sont étudiants). À noter que **l'effectif permanent du CREPS a été augmenté de 20 %** sur les 2 dernières olympiades.

Par ailleurs, **l'effectif des internes est en augmentation de plus de 43 % depuis 2012-2013**. Le recrutement de sportifs plus jeunes (cadre des nouveaux projets de performance fédéraux) explique en grande partie ce constat.

65 SHN « extérieurs » ont par ailleurs été accompagnés en 2019 au travers de l'offre de services de l'unité médicale et de la cellule d'optimisation de la performance.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Nombre de SHN extérieurs accompagnés	30	44	50	37	40	65

Le CREPS bénéficie du **label « Grand INSEP » Bronze**, ce qui garantit un niveau de qualité standard. La rénovation actée des hébergements permettra au CREPS de répondre aux critères du label supérieur du Grand INSEP. **La livraison en juin 2021 d'une nouvelle résidence de haute qualité permettra au CREPS de proposer une offre d'un standing supérieur**. Par conséquent, la mise en service de cette résidence sera le déclencheur de la nouvelle demande de label pour atteindre le label Argent dans un 1^{er} temps, puis Or dans un second temps.

- **Les moyens financiers** (données 2019)

Dépenses	Personnel	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
	713 381 €	507 071 €	93 784 €	1 314 237 €

Recettes	Subventions de l'Etat	Autres subventions	autres produits / ressources	TOTAL
	919 584 €	286 637 €	541 701 €	1 747 922 €

- **Les moyens humains**

- ✓ Pour le département Sport de haut niveau :

6 ETP, dont 2 PTP sport sur les missions de responsable département sport de haut niveau et coordonnateur de la performance. 4 agents (2 titulaires et 2 contractuels) sont positionnés sur les missions de coordinatrice de vie interne et du projet de vie du sportif, coordinatrice vie scolaire, accompagnateur vie interne et secrétariat.

L'implication des acteurs

✓ Pour l'unité médicale et la cellule d'optimisation de la performance :

Intervention d'agents contractuels ou intervenants ponctuels qui interviennent auprès des sportifs et des entraîneurs. Quelques données de repère : 0,65 ETPT de médecins / 1,05 ETPT de psychologues-préparatrices mentales...

➤ **Le CROS Hauts-de-France et le mouvement sportif**

En termes de sport de haut niveau, la stratégie du CROS Hauts-de-France s'inscrit dans la thématique "Sport, politiques publiques et fédérales et haut niveau" qui a pour ambition de :

- faire du CROS un acteur dans les instances de concertation et du dialogue civil, en réponse à ses besoins ;
- faire du Mouvement Olympique et Sportif un acteur de la co-construction de politiques publiques ;
- s'inscrire comme partie prenante des politiques publiques et fédérales d'accès au haut niveau et d'appui à la professionnalisation des athlètes.

En termes d'actions d'accompagnement des sportifs de haut niveau, le CROS Hauts-de-France se positionne sur trois points principaux :

1. Apporter son expertise sur l'historique des résultats des athlètes Hauts-de-France aux Jeux olympiques et paralympiques.
2. Être en capacité d'analyser les résultats des athlètes Hauts-de-France à l'issue de chaque olympiade à partir des travaux de la cellule opérationnelle qui regroupe, à l'Institut national du sport et de la performance (Insep), le Pôle Olympique et haut niveau du CNOSF, la Mission d'optimisation de la performance, l'Association des directeurs techniques nationaux, une antenne de la direction des Sports et le Comité paralympique et sportif français.
3. Assurer le suivi des résultats des athlètes Hauts-de-France

Certains comités régionaux, ligues, comités départementaux voire clubs accompagnent les sportifs de haut niveau du territoire.

Afin d'avoir une vision exhaustive de ces acteurs, il semble nécessaire de mener un travail de recensement, sans doute important, afin d'identifier les structures impliquées dans l'accompagnement de sportifs de haut niveau et de quelle manière, dans le portage de Pôles France, Pôles France Relève, Pôles espoir.

➤ **La DRJSCS Hauts-de-France (avant 1^{er} janvier 2021 et transfert des missions SHN au CREPS de Wattignies)**

La DRJSCS est garante de la cohérence des actions conduites. Elle intervient notamment dans le suivi individuel des sportifs de haut niveau inscrits sur les listes ministérielles (orientation, formation, insertion socioprofessionnelle, surveillance médicale...), dans l'accompagnement des structures de haut niveau (encadrement sportif, scolaire et santé) et dans l'accompagnement des établissements

L'implication des acteurs

(CREPS, structures d'hébergement et/ou de santé, collèges, lycées, universités), qui accompagnent au quotidien les sportifs.

- **Les moyens financiers**

Ligne budgétaire 2019 = 505 000 € (crédits engagés **531 042,48 €**)

Postes de dépenses Haut Niveau 2019	Montant
Convention d'Insertion Professionnelle	126 822 €
Structures de haut niveau	311 650€
Aides à la formation	22 640 €
Aides sociales	7 000 €
Aide à la performance	54 000 €
Réunion réseau, soirée haut niveau, charte communication digitale	8 930 €

- **Les moyens humains**

- **En 2016 : 4 ETP**, dont 3 PTP sport + 2 agents administratifs à temps plein
- **En 2020 : 1 seul ETP (CAS)** et appui d'un agent administratif principalement dans le domaine financier

- **Les collectivités territoriales**

- **La Région Hauts-de-France : les dispositifs régionaux de soutien au sport de haut niveau**

La politique sportive régionale s'articule autour des deux composantes majeures qui constituent la pratique en région, le sport de haut niveau et le sport pour tous, avec, en perspectives, quatre ambitions prioritaires : l'Excellence, l'Émergence, l'Emploi et l'Évolution du sport dans le 21^e siècle.

En ce qui concerne le sport de haut niveau, la politique sportive régionale se décline en plusieurs dispositifs :

- ✓ Aide au CREPS de Wattignies

- Aide à la pension CREPS : La Région accorde chaque année au CREPS une subvention pour la prise en charge partielle des frais de pension des sportifs en Pôle et l'amélioration de leurs conditions d'accueil. Pour l'année 2019/2020, 129 sportifs ont été aidés (124 sportifs pour 2020/2021). Les aides accordées sont directement déduites des frais réclamés aux familles ou aux structures.
- Par ailleurs, une aide forfaitaire de 15 000 € par trimestre est accordée au CREPS pour la mise en place de navettes et un suivi diététique complémentaire.
- Au total, cela représente une subvention de 300 k€ pour l'année 2019/2020 (également 300 k€ pour 2020/2021).

SPORT DE HAUT NIVEAU ET PROFESSIONNEL

L'implication des acteurs

✓ Soutien aux structures de haut niveau

- Pour l'année 2019/2020, 42 structures ont été soutenues, pour un montant total d'environ 700 k€. Les structures hébergées au CREPS de Wattignies ne sont pas éligibles à ce soutien.
- Une aide a également été accordée à 9 Centres de Formation de Clubs professionnels (CFCP), pour une enveloppe globale de 195 k€ (25 000 € pour un CFCP féminin, 20 000 € pour un CFCP masculin). Les CFCP de football ne sont pas éligibles à ce dispositif.

✓ Aide à la formation des sportifs dans un Pôle hors région

Les sportifs ayant dû quitter la région pour poursuivre leur formation dans une structure de haut niveau (inscrite au PPF et n'ayant pas d'équivalent dans la région) peuvent bénéficier d'une aide annuelle forfaitaire de 1 500 €. En 2019, 71 sportifs ont été soutenus, pour un montant total de 106 500 €.

NB : Malgré le relai d'information effectué auprès des ligues, tous les sportifs éligibles n'ont apparemment pas connaissance de ce dispositif.

✓ Team Hauts-de-France

En 2021, 17 sportifs ayant un potentiel de médaille pour les prochains Jeux olympiques et paralympiques sont accompagnés par la Région jusqu'à l'année post-olympique, à hauteur de 5 000 € par an.

Par ailleurs, un club d'entreprises ambassadrices du sport a été créé. 36 entreprises ont signé la Charte pour l'accompagnement des sportifs vers l'emploi. Plusieurs d'entre elles se sont déjà engagées :

- 7 entreprises via un mécénat financier ;
- 9 entreprises via un mécénat de compétence ;
- 10 entreprises via un mécénat en nature.

✓ Aide aux clubs de haut niveau

Près de 600 clubs éligibles à la grille d'aide aux clubs de haut niveau sont soutenus chaque année, pour un montant total annuel d'environ 8 M€. Les subventions accordées vont de 800 € à 198 000 € (15 000 € en moyenne).

Par ailleurs, la Région soutient le sport de haut niveau en investissement (*budget sport 2020*)

Rénovation du stade d'athlétisme et du terrain de jeu central au CREPS	Affectation régionale de 4 M€ (opération en voie d'achèvement)
Rénovation/extension des hébergements du CREPS	Délibération d'affectation de 12,2 M€ (subvention Ministère : 1 M€)
Équipements sportifs d'Excellence et appel à candidatures ESE	52 M€ (AP pluriannuelle sur 4 ans)
Piscines olympiques + Nager en Hauts-de-France	10,8 M€ (AP pluriannuelle)
Équipements sportifs de Proximité (EQSP)	6,5 M€

Recensement (non-exhaustif) des dispositifs de collectivités

 <ul style="list-style-type: none"> ➤ Bourse individuelle de 1 400 € accordée aux athlètes inscrits en Pôle espoir 	 <ul style="list-style-type: none"> ➤ Bourse aux sportifs inscrits sur listes ministérielles (540 à 1800 €) ➤ Bourse olympique (3000 €) pour les sportifs participants aux JOP 2021 ➤ Aide aux équipes évoluant au niveau national ➤ Construction et rénovation de CPJ (20M€) : BMX, badminton, ceci-foot, tir à l'arc... 	 <ul style="list-style-type: none"> ➤ Accompagnement de 26 clubs de haut niveau ➤ Bourse aux athlètes de haut niveau, de 400 à 1800 € en fonction de la catégorie
 <p>Pas d'aides sur le sport de haut niveau</p>	 <ul style="list-style-type: none"> ➤ 303 504 € pour les centres de formation (Pôles) ➤ 730 500 € pour 44 clubs de haut niveau ➤ 96 044 € pour les sections sportives rectorales ➤ Aide individualisée pour 18 sportifs préparant les Jeux olympiques (équipe olympique et paralympique du Pas-de-Calais) 	 <ul style="list-style-type: none"> ➤ Soutien 24 jeunes athlètes en vue des Jeux olympiques et paralympiques, à hauteur de 4 000 € par an ➤ Soutien à 21 clubs de haut niveau
 <ul style="list-style-type: none"> ➤ Réalisation ou modernisation d'équipements sportifs permettant une pratique de haut niveau ➤ Accompagnement des clubs sportifs de haut niveau à l'appui d'une convention de partenariat et d'objectifs ➤ Attribution d'aides aux clubs qui accompagnent leurs athlètes de haut niveau national et international 	 <ul style="list-style-type: none"> ➤ Accompagnement de 2 sportives du territoire en vue de leur participation aux Jeux olympiques de Tokyo 2020 par la signature d'un contrat d'image (aide annuelle de 5 000 €) 	 <ul style="list-style-type: none"> ➤ Aide aux clubs sportifs de haut niveau ➤ Accompagnement des sportifs individuels

Questionnements

Questionnements proposés dans la perspective du diagnostic :

- Comment harmoniser et coordonner une politique d'accompagnement du sport de HN et d'aides sur le territoire ? Comment orchestrer les dispositifs de l'ANS et des différents acteurs en région destinés aux sportifs de « haute performance » ?
- Quels accompagnements spécifiques proposés pour la sportive « haute performance » ? Préparation JOP 2021 / 2024
- Comment développer le soutien financier et partenarial du monde économique au bénéfice des sportifs de haut niveau ? La crise économique consécutive à l'épidémie de Covid-19 pourrait constituer un frein à l'engagement des entreprises ?
- Quels dispositifs proposés pour maintenir nos meilleurs sportifs de HN et ainsi renforcer leur ancrage régional ?
- Un ciblage sur des disciplines/sports/fédérations est-il à opérer pour optimiser l'accompagnement des sportifs et des équipes d'encadrement ?
- Comment renforcer le statut du sportif de haut niveau dans son objectif de formation scolaire/universitaire ou d'insertion professionnelle ? Comment optimiser et valoriser l'accompagnement sur le secteur post-bac et notamment universitaire ?
- Quels axes d'accompagnement et de formation pour optimiser les compétences des entraîneurs et équipe d'encadrement ?
- Quels axes d'accompagnement pour le sport professionnel ? Quels publics prioritaires à accompagner ?

05. EQUIPEMENTS SPORTIFS

1. LA DIVERSITÉ DE L'OFFRE D'ÉQUIPEMENTS PAR TERRITOIRE ET DISCIPLINE
2. LA CAPACITÉ D'ACCUEIL ET L'ACCESSIBILITÉ
3. LA QUALITÉ ET LA FONCTIONNALITÉ
4. L'IMPLICATION DES ACTEURS

1. La diversité de l'offre d'équipements par territoire et discipline

Méthodologie : L'état des lieux porte sur un champ élargi des équipements sportifs, prenant en compte les espaces, sites et itinéraires de nature, les équipements de proximité, les équipements structurants, ceux à vocation scolaire, les structures privées ainsi que les équipements à rayonnement national. Il aborde l'offre en lieux de pratique, l'aménagement du territoire, leur capacité d'accueil, leur accessibilité, la qualité des installations, leur modalité et coût de fonctionnement. Il pourrait également inclure d'autres caractéristiques identifiables des territoires (richesses, démographie, attractivité, vulnérabilité...).

Offre d'équipements différenciée en fonction des territoires

La France compte un taux d'équipements sportifs moyen de 51,86 pour 10 000 habitants. La région des Hauts-de-France compte quant à elle, tout équipement confondu, un taux de **43,4 équipements sportifs pour 10 000 habitants**. La région est donc globalement moins bien dotée en équipements sportifs que la moyenne nationale. Ce faible taux d'équipements place la région au 10^{ème} rang (sur 13) en nombre d'équipements rapporté à la population.

Le Nord, département le plus peuplé de France dont près de la moitié de la population est localisée dans la métropole lilloise (avec environ 2,6 millions d'habitants), regroupe plus de 40 % de la population régionale et n'accueille que 32 % des équipements sportifs.

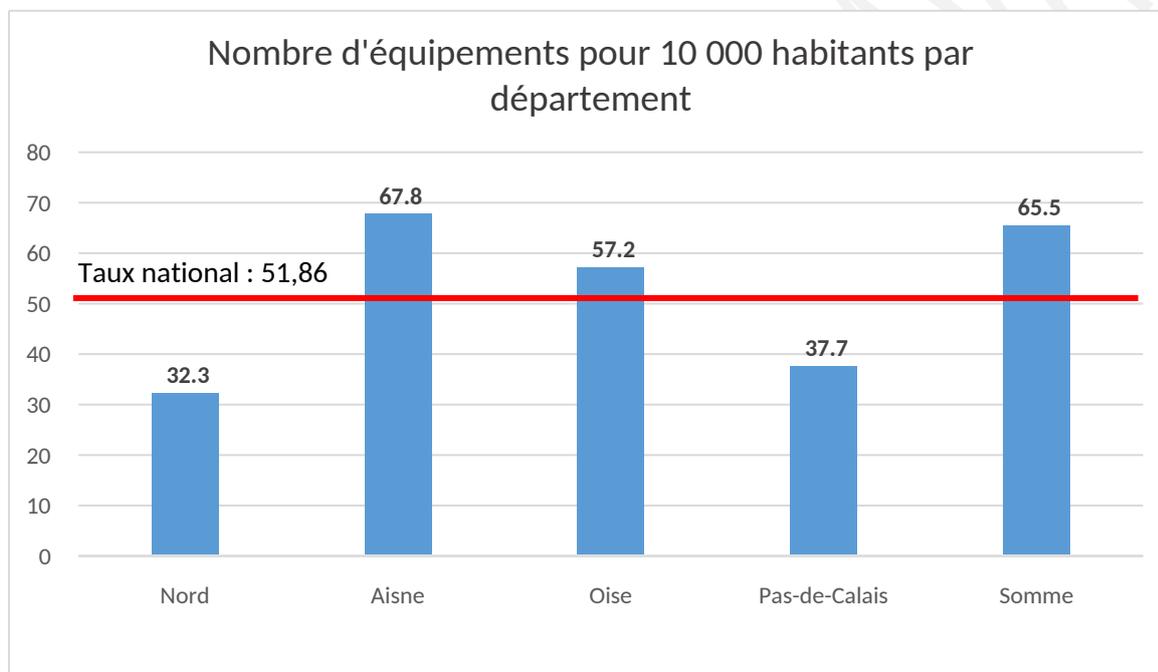
Son taux d'équipements sportifs pour 10 000 habitants est bien plus faible que le taux régional, avec 32,3 équipements pour 10 000 habitants. A l'inverse, le taux d'équipements pour 10 000 habitants des départements du versant sud de la région, tels que l'Aisne ou la Somme, sont bien supérieurs au taux régional et au taux national, avec respectivement 67,8 et 65,5 équipements sportifs pour 10 000 habitants.

EQUIPEMENTS SPORTIFS

La diversité de l'offre par territoire et discipline

Département	Nombre d'équipements	Part d'équipement	Population	Nombre d'équipements pour 10 000 habitants
Aisne	3 664	14,08 %	540 067	67,8
Nord	8 406	32,31 %	2 595 536	32,3
Oise	4 665	17,93 %	815 400	57,2
Pas-de-Calais	5 537	21,28 %	1 465 205	37,7
Somme	3 745	14,39 %	571 675	65,5

Ministère chargé des sports, recensement des équipements sportifs



Ministère chargé des sports, recensement des équipements sportifs

De manière générale, le versant Nord de la région apparaît comme davantage carencé en équipements sportifs que le versant Sud, notamment en raison de la concentration élevée de population.

Cette tendance s'observe également sur d'autres territoires urbanisés et densément peuplés à l'échelle nationale. Dans ces territoires urbains et périurbains, on remarque souvent une saturation des équipements sportifs malgré leur nombre important.

Au contraire, le versant Sud de la région, moins densément peuplé, bénéficie globalement de taux d'équipements supérieurs aux moyennes régionales et nationales. Les zones rurales sont cependant pour la plupart confrontés à l'enjeu de l'accessibilité des équipements.

EQUIPEMENTS SPORTIFS

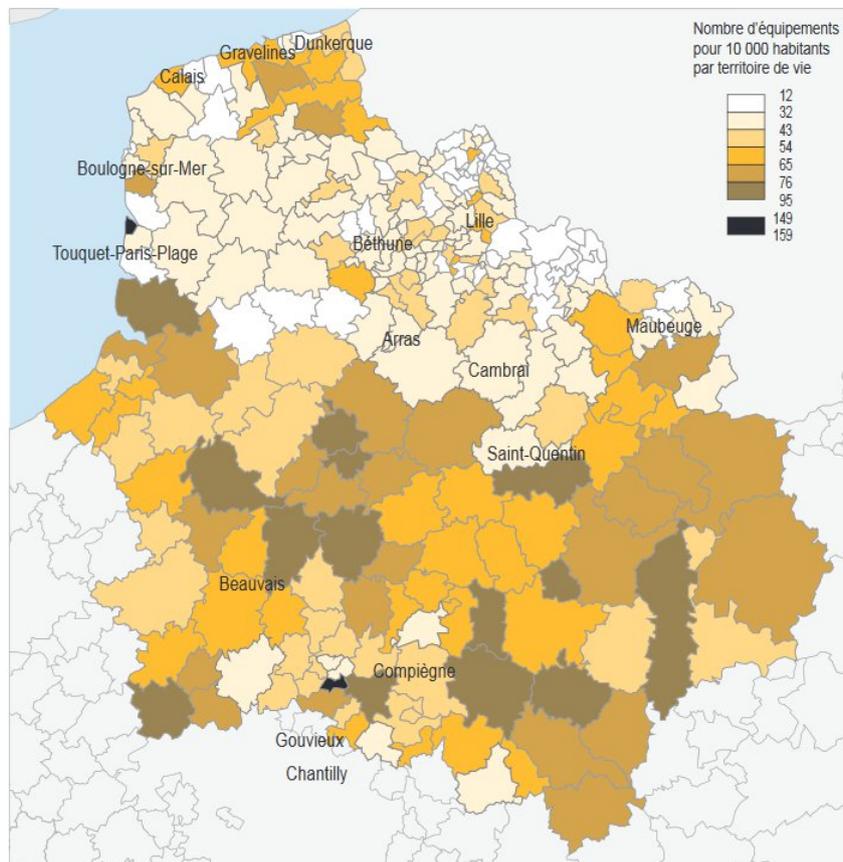
La diversité de l'offre par territoire et discipline

Au niveau des bassins de vie, certaines inégalités territoriales plus poussées apparaissent.

- **88 % des bassins de vie du Pas-de-Calais ont un taux d'équipements sportifs pour 10 000 habitants inférieur à la moyenne nationale.**
- 4 bassins de vie de la région se situent parmi les 10 les plus faiblement dotés de France : Flines-lez-Raches (21 / 10 000 habitants), Avesnes le Comte (21 / 10 000 habitants), Lille (24 / 10 000 habitants), Saint-Amand-les-Eaux (24 / 10 000 habitants). Au contraire, d'autres bassins de vie de la région bénéficient d'un taux deux fois supérieurs à la moyenne nationale : Saint-Maximin (163 / 10 000 habitants), Marle (129 / 10 000 habitants), Rue (114 / 10 000 habitants).

2 Des taux d'équipement faibles dans les zones plus urbanisées

Taux d'équipements par territoire de vie



Sources : Insee, recensement de la population 2013 - Ministère en charge des sports, recensement des équipements sportifs 2016.

Insee, recensement de la population 2013 – Ministère en charge des sports, recensement des équipements sportifs 2016

Lecture : Les territoires de vie indiquent un zonage qui découpe les bassins de vie de plus de 50 000 habitants pour mieux rendre compte de la diversité au sein des territoires les plus urbanisés.

EQUIPEMENTS SPORTIFS

La diversité de l'offre par territoire et discipline

A l'échelle communale :

- **Près de 25 % des communes ne possèdent aucun équipement sportif, contre 22 % en France métropolitaine.** En effet, 948 communes en Hauts-de-France ne possèdent aucun équipement sportif. 95 % de ces communes ont moins de 500 habitants (avec une moyenne de 205 habitants).
- La densité d'équipements sportifs sur les communes disposant au moins d'un équipement au niveau régional est de **1,02 équipement au Km²**. Cette densité d'équipement au Km² varie sur le territoire, allant de 0,03 équipements au km² pour la commune avec le taux le plus faible à 16,35 équipements au Km² pour la commune avec le taux le plus élevé.
- **Les communes sont propriétaires de la grande majorité des équipements sportifs de la région (80 %), contre 3,77 % pour les EPCI.**

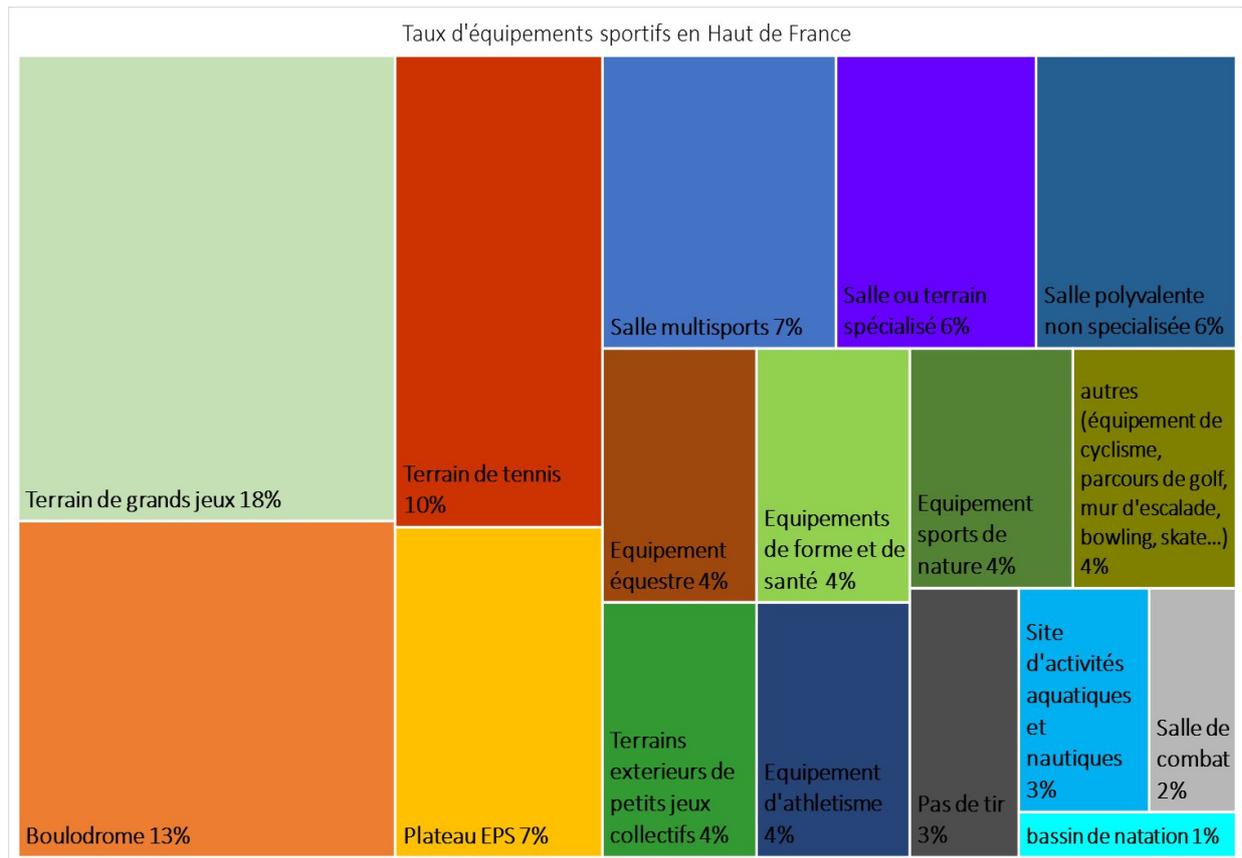
Propriétaire de l'équipement	Nombre d'équipement	Part d'équipement (%)
Commune	19 804	80,14 %
EPCI	932	3,77 %
Département	464	1,88 %
Région	332	1,34 %
Etat	231	0,93 %
Etablissement d'enseignement privé	315	1,27 %
Equipements privés commerciaux	1407	5,69 %

EQUIPEMENTS SPORTIFS

La diversité de l'offre par territoire et discipline

Offre d'équipements par discipline sportive

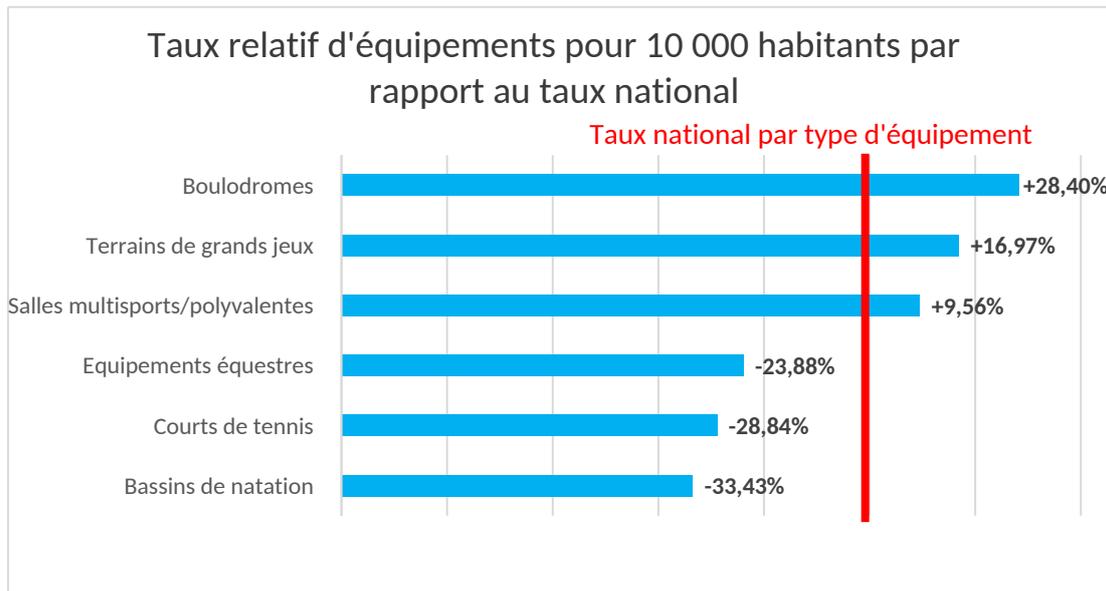
Dans la région comme dans l'ensemble du pays, les terrains de grands jeux, majoritairement dédiés à la pratique du football, les boulodromes et les courts de tennis sont les équipements les plus fréquents.



Ministère chargé des sports, recensement des équipements sportifs

EQUIPEMENTS SPORTIFS

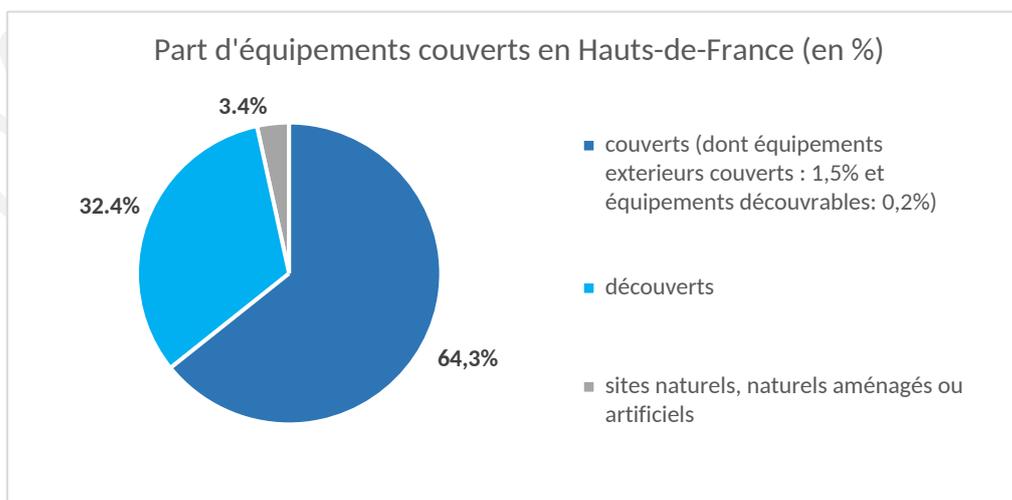
La diversité de l'offre par territoire et discipline



Ministère chargé des sports, recensement des équipements sportifs

Lorsqu'on compare le taux régional pour 10 000 habitants de certaines typologies d'équipements avec le taux national, on note une **importante représentation des terrains de grands jeux** sur le territoire régional (+16,97 % par rapport au taux national) et de boudromes (+28,4 % par rapport au taux national). **En revanche, la région est marquée par un très faible taux de bassins de natation.** Rapporté à la population, le **taux de bassins de natation pour 10 000 habitants est d'environ 30 % en dessous de la moyenne nationale**, soit moins de 0,7 bassins pour 10 000 habitants.

Près de 2/3 des équipements sportifs des Hauts-de-France sont couverts.



Ministère chargé des sports, recensement des équipements sportifs

EQUIPEMENTS SPORTIFS

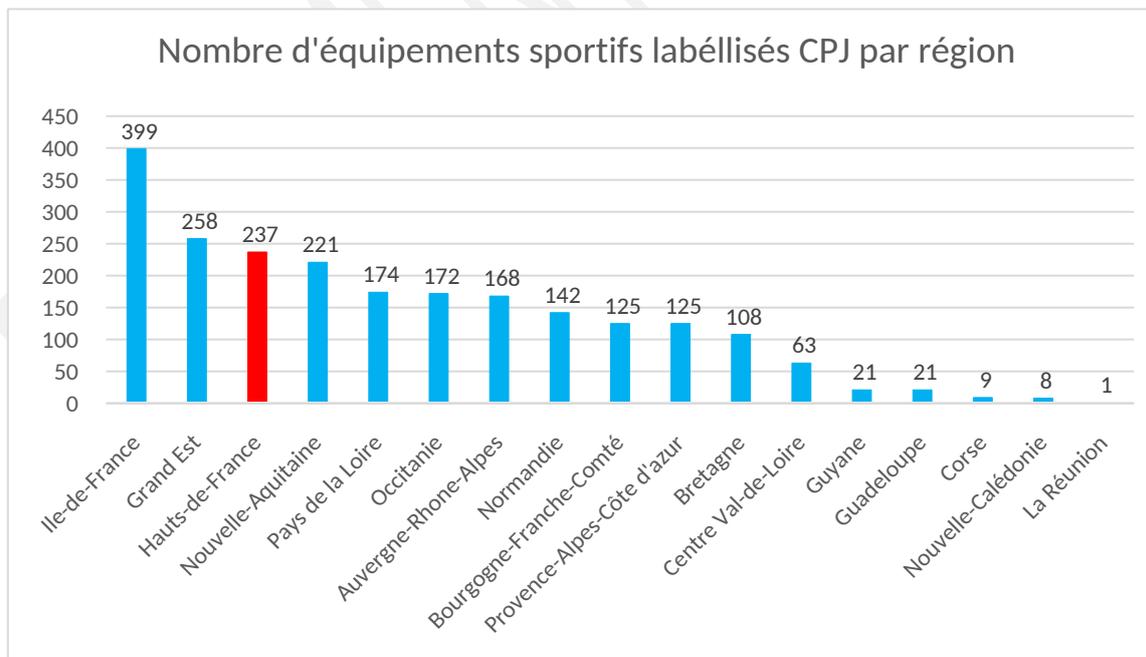
La diversité de l'offre par territoire et discipline

Equipements sportifs labellisés Centres de Préparation aux Jeux (CPJ) en Hauts-de-France

3 départements dans le top 8 français en nombre d'équipements sportifs labellisés CPJ.

Classement	Départements	Total CPJ
1	Pas-de-Calais	77
2	Ille-et-Vilaine	75
3	Hauts-de-Seine	72
4	Loire-Atlantique	72
5	Val d'Oise	68
6	Nord	68
7	Seine-Maritime	67
8	Oise	65
52	Aisne	15
61	Somme	12

Avec 237 labellisations, les Hauts-de-France sont la 3^{ème} région en nombre de CPJ labellisés, derrière l'Île de-France et le Grand-Est.

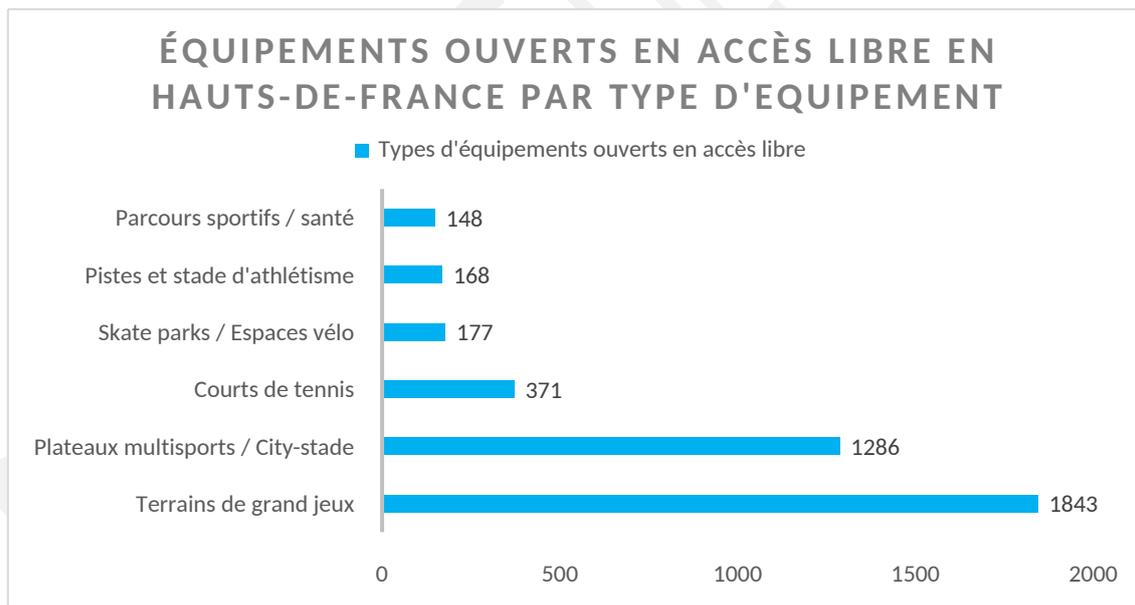


2. La capacité d'accueil et l'accessibilité

Ouverture sur l'année des équipements

On recense en Hauts-de-France plus de 8 000 équipements ouverts en accès libre, soit 33,1 % du nombre total d'équipements sur le territoire. Cette caractéristique est comparable au niveau français, avec 35 % d'équipements en accès libre.

Parmi ces équipements, on retrouve notamment un grand nombre de terrains de grand jeux (1 843) et de plateaux multisports (1 286). Pour ces derniers, leur existence ne tient pas compte de leur état d'usage, ni du niveau de sécurité de pratique.

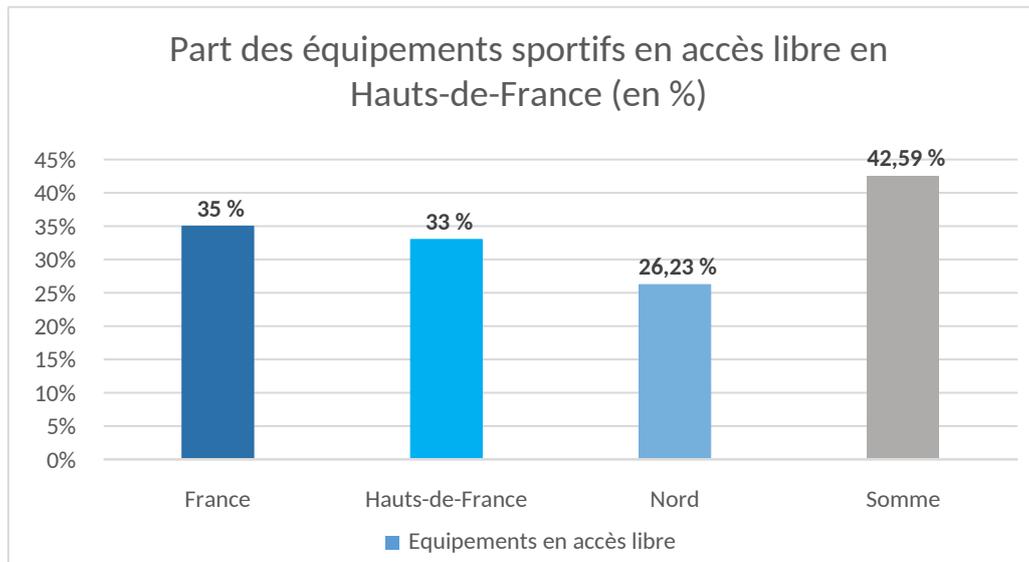


Ministère chargé des sports, recensement des équipements sportifs

Il existe des disparités territoriales au sein de la région. Le département du Nord, avec environ 26 % d'équipements en accès libre sur son territoire, semble sous doté au regard de la moyenne nationale (-9 points) et régionale (-7 points), tandis que la Somme, avec 42,5 % d'équipements en accès libre, est au-dessus de la moyenne nationale (+7 points) et de la moyenne régionale (+9 points).

EQUIPEMENTS SPORTIFS

La capacité d'accueil et l'accessibilité

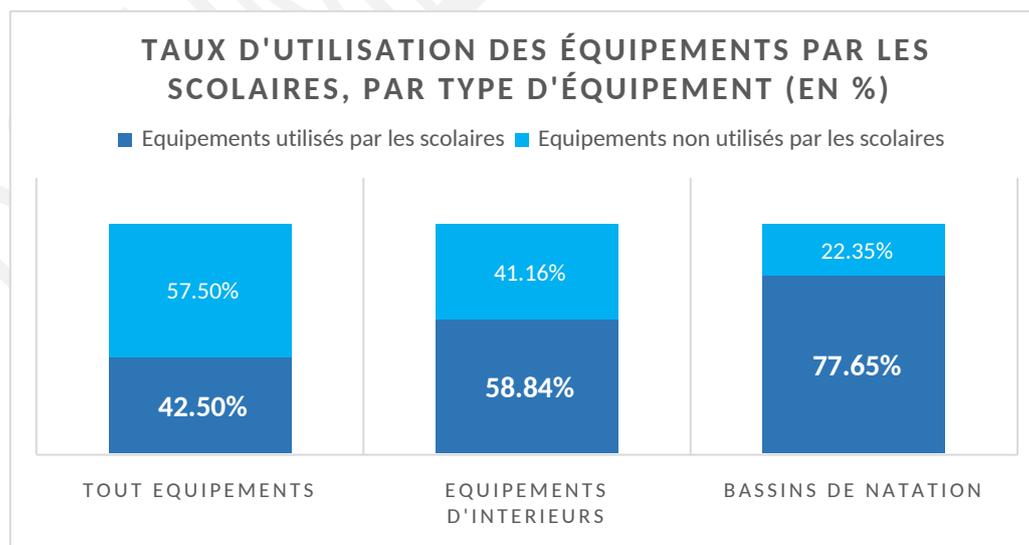


Ministère chargé des sports, Recensement des équipements sportifs

En région, 98 % des équipements sportifs sont ouverts toute l'année, contre 96 % en France.

Nombre d'équipements sportifs ouverts aux scolaires

Un nombre important d'équipements sportifs au sein ou en dehors des établissements scolaires sont ouverts à la population scolarisée : en tout, **plus de 10 053 équipements** de la région (**42,50 %**) sont utilisés par les scolaires sur le territoire, **dont 4 655 équipements d'intérieurs (58,84 %) et 278 bassins de natation en région (77,65 %).**



Ministère chargé des sports, Recensement des équipements sportifs

Capacité d'accueil d'évènements sportifs

Les Hauts-de-France sont en mesure d'accueillir des compétitions et des évènements sportifs de différents niveaux de pratique, avec différentes jauges de spectateurs.

- **16,11 % des équipements intérieurs ont au moins 10 places assises en tribunes.**
- **12,81 % des terrains de grands jeux ont au moins 10 places assises en tribunes.**

Zoom : Sur 155 équipements recensés badminton, 50 équipements ont un espace tribune (35 %) et 105 n'en ont pas (65 %).

Les équipements sportifs prévus pour l'accueil d'évènements sportifs doivent répondre aux cahiers des charges des fédérations concernées. Ils doivent notamment bénéficier d'une jauge suffisante définie selon le niveau de pratique. On recense également en région des équipements sportifs concernés par les obligations d'homologation préfectorale (art. L. 312-5 du Code du sport) :

- **95 équipements d'intérieur sont équipés d'une tribune d'au moins 500 places assises ;**
- **14 équipements découverts sont équipés d'une tribune d'au moins 3 000 places assises.**

Temps d'accès à la pratique

En France, 28 % des équipements sportifs se situent sur les territoires périurbains et 27 % sur les territoires ruraux. A l'échelle nationale, les communes comptent en moyenne 9,45 équipements sur leur territoire. Les communes rurales comptent quant à elles en moyenne **3,6 équipements sur leur territoire**, pour un taux de 60 équipements pour 10 000 habitants.

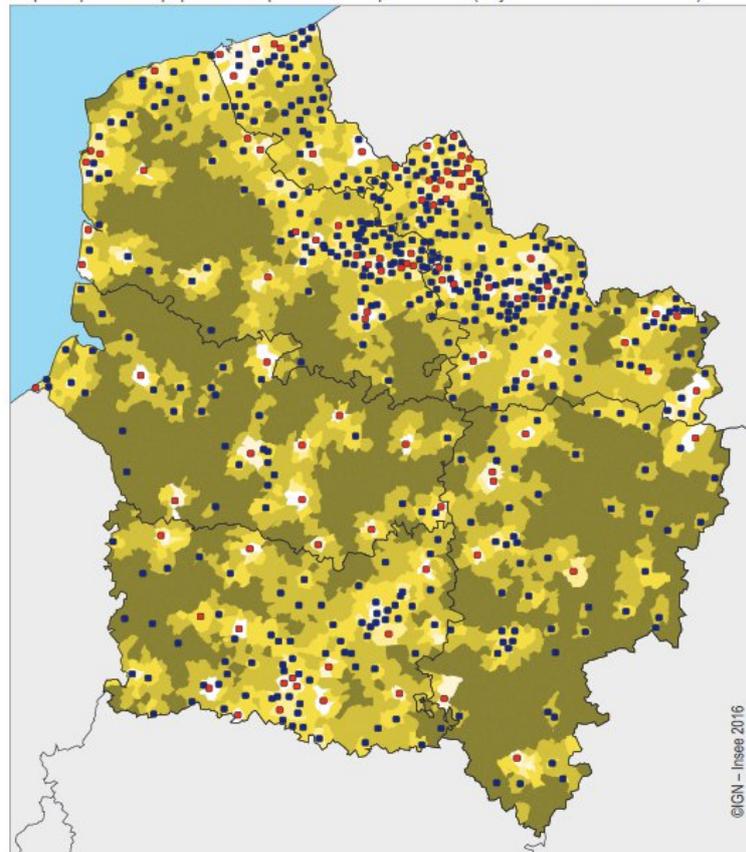
L'espace rural des Hauts-de-France couvre 30 % du territoire et abrite 6 % de la population. Ces zones rurales sont pour la plupart confrontées à l'enjeu de l'accessibilité des équipements sportifs.

EQUIPEMENTS SPORTIFS

La capacité d'accueil et l'accessibilité

4 90 % de la population distante de moins de 15 minutes des équipements les plus courants

Principaux pôles d'équipements sportifs et temps d'accès (trajet routier aller et retour)



Répartition de la population résidente selon le temps d'accès au panier de services



Sources : Insee, Base permanente des équipements 2014, distancier Métric.

Insee, Base permanente des équipements 2014, distancier Métric

Plus de 90 % de la population régionale est à moins de 15 minutes des équipements sportifs courants. D'après l'analyse Hauts-de-France n°31 de l'INSEE, le temps nécessaire à la population pour accéder aux équipements les plus courants est plus court en Hauts-de-France que dans la plupart des autres régions françaises, notamment en raison d'un réseau routier performant permettant une bonne accessibilité aux équipements sportifs sur l'ensemble du territoire.

Néanmoins, des disparités territoriales subsistent. **Le temps d'accès aux équipements sportifs semble s'allonger à mesure que l'on s'écarte des pôles de population et des zones urbaines.** Bien qu'ayant un taux d'équipements sportifs pour 10 000 habitants plus élevé, le versant Sud (Sud-Est) de la région est plus éloigné de la pratique sportive, notamment en raison de l'offre d'équipements plus restreinte (INSEE - Analyse Hauts-de-France n°31). A titre d'exemple, la durée du trajet est en moyenne multipliée par cinq entre la plus courte, dans le bassin de vie de Senlis, et la plus longue, dans celui de Fruges.

EQUIPEMENTS SPORTIFS

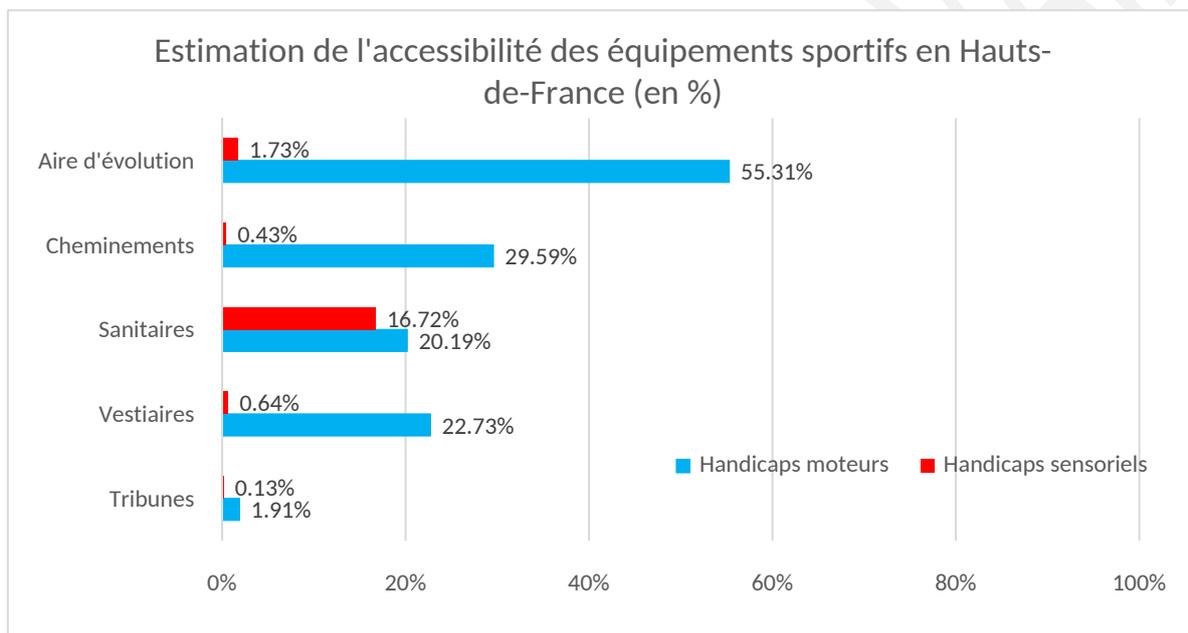
La capacité d'accueil et l'accessibilité

Les réseaux de transport en commun et les mobilités douces restent à explorer : en France, seuls **15,8 % des équipements sportifs sont accessibles en transport en commun dans les zones rurales.**

Au niveau régional :

- **56,30 % des équipements implantés à moins de 10 min d'un arrêt de bus ;**
- **59,60 % ont au moins 1 place de parking ;**
- **29,25 % ont au moins 1 place de parking PMR.**

Qualité de l'accès aux sites pour les PMR et familles (aménagements)



Ministère chargé des sports, Recensement des équipements sportifs

Précaution de lecture : il s'agit d'une estimation qui s'appuie sur le déclaratif des propriétaires d'équipements et qui ne découle pas des diagnostics et des Agendas d'Accessibilité Programmés (AdAP).

3. La qualité et la fonctionnalité des équipements

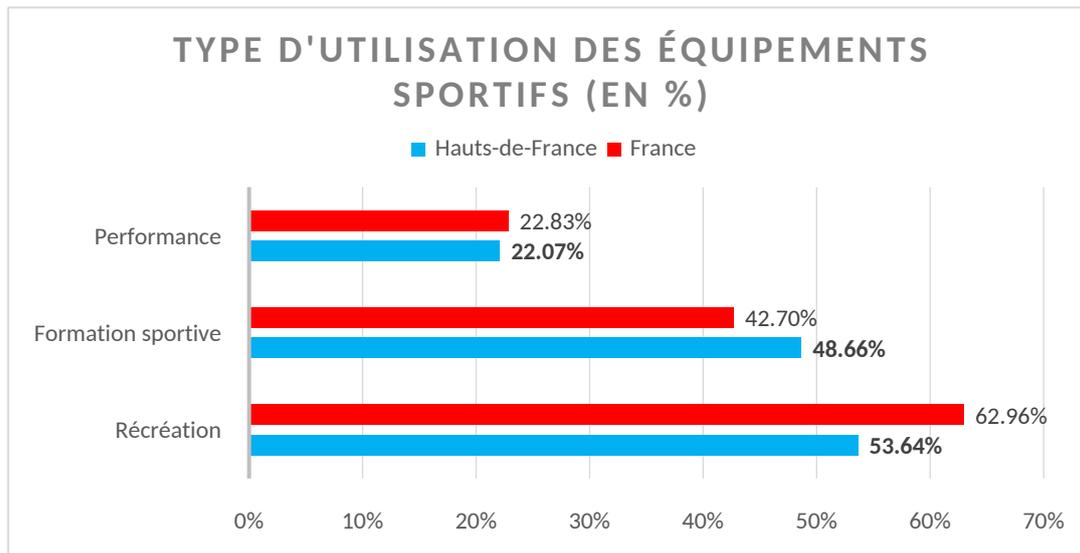
Concernant les déterminants de la qualité des équipements sportifs, la région présente certaines caractéristiques comparables à la situation nationale, que ce soit en termes de moyenne d'âge des équipements ou de leurs aménagements annexes (*Ministère chargé des sports, recensement des équipements sportifs*).

12 % des équipements sportifs des Hauts-de-France sont considérés comme des équipements récents, mis en service après 2005 (contre 14 % en France métropolitaine). 47,3 % des équipements en région ont été mis en service avant 1974.

Types d'aménagements annexes	Part d'équipements dotés d'aménagements annexes
Equipements dotés d'au moins 2 vestiaires	41 % (40 % en France)
Equipements ne possédant pas de vestiaire chauffé	43,26 %
Equipements dotés d'un espace de convivialité	33 % (32 % en France)
Equipements dotés de douches	43,42 %
Equipements dotés de sanitaires	62,52 %
Equipements bénéficiant d'un local de rangement	48,15 %

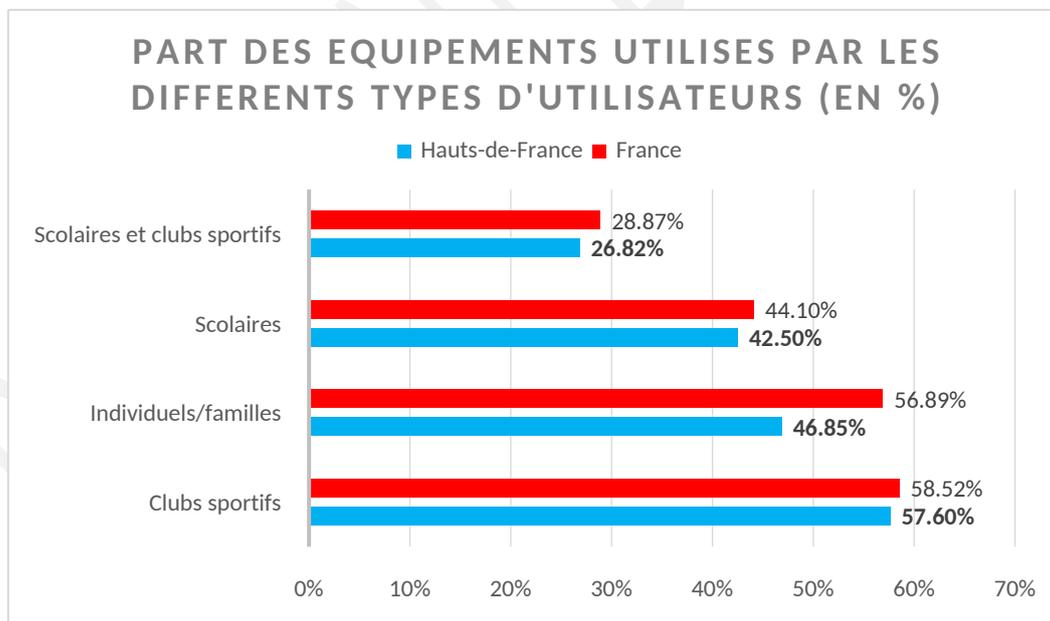
Ministère chargé des sports, recensement des équipements sportifs

Identification des publics accueillis



Ministère chargé des sports, recensement des équipements sportifs

Lecture : 53,64 % des équipements sportifs des Hauts-de-France sont utilisés à des fins de récréation, contre 62,96 % au niveau national.

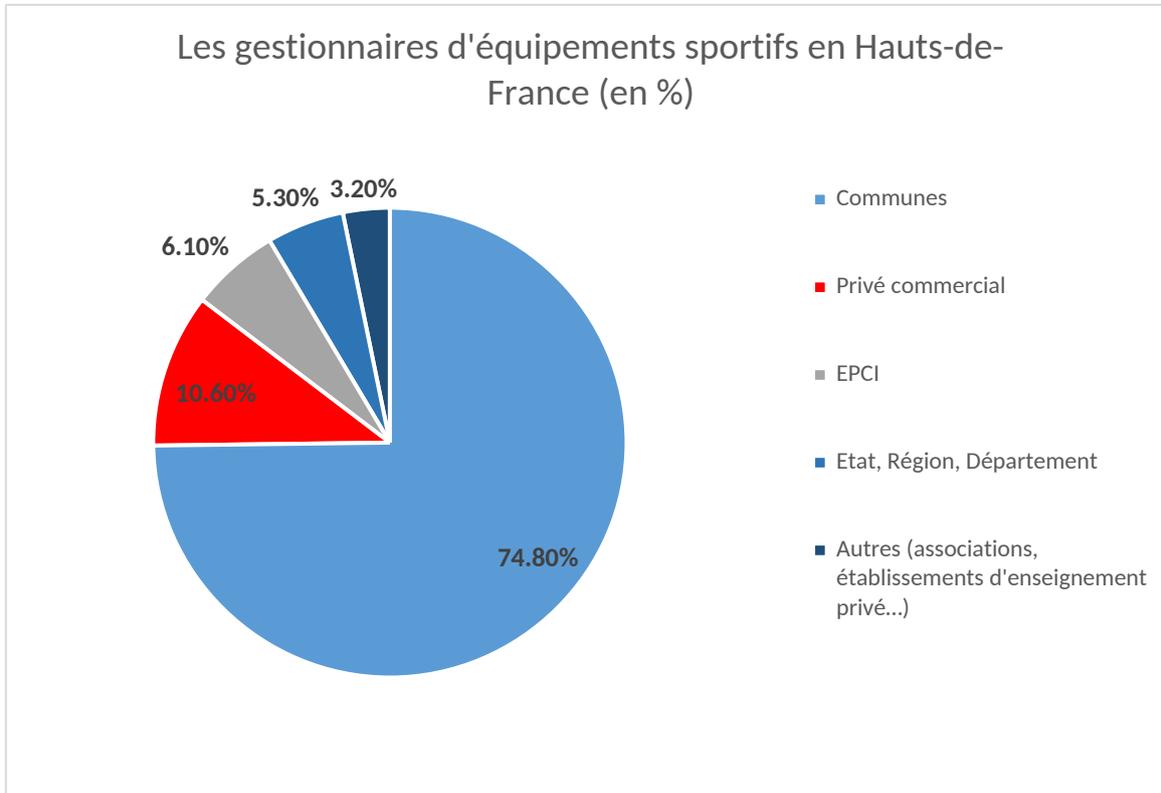


Ministère chargé des sports, recensement des équipements sportifs

Lecture : 47 % des équipements en région sont utilisés par des pratiquants individuels ou famille, contre 57 % au niveau national.

EQUIPEMENTS SPORTIFS**La qualité et la fonctionnalité des équipements****Les gestionnaires des équipements sportifs**

Près de 3/4 des équipements sportifs sont gérés par les communes.



Ministère chargé des sports, recensement des équipements sportifs

4. L'implication des acteurs

Une diversité d'acteurs, majoritairement publics, contribue au financement des projets d'équipements. Le nombre de dispositifs de financement est relativement important : Etat (AnS, DSIL, DETR, DPV), collectivités (délégation sport, tourisme, aménagement du territoire...), JOP 2024, ADEME, FDE... Les interventions sont fléchées vers des priorités tantôt distinctes, tantôt partagées. Certains territoires ou types de territoires semblent moins ciblés par ces financements.

Les collectivités locales sont les propriétaires majoritaires des équipements sportifs. Les dispositifs financiers des acteurs publics sont de fait fléchés majoritairement vers les collectivités. Certaines aides ne sont pas accessibles aux associations à vocation sportive. Certaines aides publiques soulèvent également des problématiques en matière de droit européen (Aides d'Etat). Quelques rares fédérations soutiennent également des investissements.

Les financeurs peuvent associer un accompagnement technique au soutien financier. Les acteurs associatifs (fédérations et organes déconcentrés), sont en connaissance des besoins actuels et des projets de développement à venir. Certains sont dotés de services dédiés aux équipements en capacité d'apporter un accompagnement technique aux maîtres d'ouvrages. Quelques services publics peuvent également faire profiter de leur expertise et accompagner dans les domaines techniques ou réglementaires (normes de sécurité, fédérales, environnementales...). Le montage de projets nécessite bien souvent de réelles compétences d'ingénierie, techniques et financières.

Questionnements

Questionnements proposés dans la perspective du diagnostic :

- Comment identifier les carences, leur origine, leurs conséquences, les moyens d'y remédier ?
- Comment coordonner les moyens d'intervention de façon pertinente et équitable ? Comment prendre en compte les dynamiques et les potentiels de développement sportif des territoires, même ceux non carencés ? Faut-il uniquement prioriser les territoires les plus carencés ?
- Quels sont les freins à l'accès aux équipements sportifs, géographiques (distances, transport...), physiques (tous handicaps...), juridiques (espaces et itinéraires naturels...) ou économiques (coût d'entrée ou d'adhésion, de location des aires ou couloirs de nage...) ? Quelles sont les solutions pour les lever ?
- Quelle est la situation pour les équipements sportifs utilisés par les scolaires ? Les scolaires ont-ils accès aux équipements nécessaires à la tenue du programme EPS ? Y a-t-il adéquation entre les pratiques et les équipements sportifs ? L'ouverture des équipements sportifs au sein des établissements scolaires à des associations sportives en temps péri et extra-scolaire peut-elle être une réponse aux besoins des associations sportives ? Quels sont les éventuels freins d'accès ? Comment y remédier ?
- Les aménagements et usages annexes au sein et autour des équipements sportifs (vestiaires, sanitaires, espaces de convivialité, tribunes, salle de musculation, soin, dopage, parking, places PMR, accès et garage à vélos, voiries...) sont-ils en adéquation avec les besoins actuels ? Permettent-ils le développement des associations, notamment afin de leur permettre la création d'emplois ou une augmentation de leurs ressources vers une autonomie financière ? Ces aménagements sont-ils adaptés aux pratiques de haut niveau, de performance, professionnelles, ainsi que l'accueil de grands événements sportifs internationaux (GESI) ? Quels usages peut-on attendre des équipements ? (équipements 2.0, espaces coworking, équipements connectés, mixité sociale...)
- Quel impact des équipements sportifs en capacité d'accueillir des GESI (JOP 2024, France 2023...) ou les délégations dans leur préparation (CPJ) sur l'attractivité du territoire ?
- Les équipements sportifs en région sont-ils genrés ?
- Quels sont les niveaux de vétusté, les conditions et modes d'entretien, de sécurité ? (ex : sécurisation pour pratique féminine sur équipements en extérieur) ?
- Quelle est la situation des équipements sportifs en matière de respect de l'environnement ? Quelles actions à mettre en œuvre pour répondre à l'ambition de doter le territoire en équipements sportifs en capacité de répondre aux enjeux du réchauffement climatique ?
- Quelles conséquences tirer et/ou orientations à impulser pour les équipements sportifs face aux défis du XXI^{ème} siècle (perte de capacité cardio-respiratoire des jeunes, émergence de nouvelles pratiques, réchauffement climatique, pandémie, mixité sociale...) ?

06. LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS ET LES VIOLENCES

1. IDENTIFICATION DES ENJEUX
2. LES ACTIONS DE SENSIBILISATION ET DE PRÉVENTION
3. L'IMPLICATION DES ACTEURS

1. Identification des enjeux

Définition des termes

Une discrimination est une différence de traitement fondée sur un critère arbitraire. Discriminer des individus consiste à les distinguer selon plusieurs catégories et peut donc constituer la source d'une atteinte au principe d'égalité.

La discrimination est sanctionnée si trois éléments sont réunis : un traitement défavorable d'une personne par rapport à une autre, placée dans une situation comparable, en lien avec un critère visé par la loi (ex : le sexe, l'origine), dans un domaine prévu par la loi (ex : le sport, l'emploi).

La discrimination peut être directe ou indirecte (lorsqu'un comportement neutre en apparence est susceptible d'entraîner un désavantage pour des personnes placées dans une situation comparable).

La discrimination est une infraction pénale (délit). Les critères sur la base desquels une différence de traitement est interdite sont listés par l'article 225-1 du code pénal. La liste est limitative (ex : sexe, lieu de résidence), aucun autre critère ne peut être retenu par le juge, mais elle peut évoluer si le législateur décide d'y ajouter de nouveaux critères.

La violence est l'action volontaire ou involontaire d'un ou plusieurs individus qui portent atteinte à l'intégrité physique ou morale d'un autre individu. Il peut s'agir de coups et blessures qui impliquent un contact direct entre l'agresseur et sa victime. Mais constituent également des violences, des agissements destinés à impressionner fortement, à causer un choc émotionnel ou un trouble psychologique. Une violence peut être caractérisée de différentes manières : physique, verbale, psychologique, à caractère sexuel.

Etat des lieux des violences sexuelles dans le sport

Les violences à caractère sexuel recouvrent toutes les situations dans lesquelles une personne cherche à imposer à autrui un comportement à connotation sexuelle. Ces violences peuvent prendre diverses formes telles que des propos sexuels ou sexistes, des invitations trop insistantes, du chantage, des menaces, des messages ou images pornographiques, dont résulte une violence qui peut être à la fois verbale, physique et psychologique, dégradant l'image qu'a la victime d'elle-même (*Ministère chargé des sports*).

LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS ET LES VIOLENCES

Identification des enjeux

Suite aux nombreuses révélations de violences sexuelles dans le monde du sport, la Ministre des Sports Roxana Maracineanu a rendu publiques des premières estimations (« *Les premiers chiffres de la lutte contre les violences sexuelles dans le sport, en France* », 02 Juillet 2020).

- Près de **180 personnes sont mises en cause** par ces affaires qui touchent essentiellement (98 %) des victimes mineures au moment des faits. 78 % d'entre elles sont des femmes.
- **Plus de 2000 courriels** ont été envoyés sur l'adresse électronique créée pour recueillir les signalements.

L'enquête nationale « *étude des violences sexuelles dans le sport en France : contextes de survenue et incidences psychologiques* » réalisée en 2008 par le Ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports, l'université Bordeaux 2, le CHU des hôpitaux de Bordeaux et l'université de Reims Champagne Ardenne auprès de 1 407 sportifs issus de 44 disciplines, soulève également un constat alarmant des violences sexuelles dans le sport.

Principaux résultats :

- Prévalence : parmi les 1 407 sportifs, **17 % déclarent avoir subi ou pensent avoir déjà subi au moins un acte de violence sexuelle** (toutes les disciplines sont concernées).
- 51,5 % des violences ont lieu en « individuel », 48,5 % en contexte collectif.
- La majorité de violences sont « horizontales » entre sportifs (55,8 %). Faible proportion de violences subies de la part d'entraîneurs : 17,3 %.
- Environ 3 victimes sur 4 avaient déjà parlé avant l'enquête (76 %), mais très peu aux adultes (14,8 %).

Victime de discriminations liées au genre

Certaines données relatives à la pratique sportive féminine et aux inégalités de pratique liées au sexe ont été abordées dans le chapitre 1 dédié au sport pour tous. Pour plus d'informations, se référer aux pages 19 et 20 dédiées à la pratique sportive féminine.

L'accès aux femmes aux postes à responsabilité dans le sport

- Sur les 113 présidents de fédérations sportives recensés, seulement 16 sont des présidentes (*situation au 28 février 2020*).
- Moins d'un conseiller technique sportif sur cinq est une femme.
- En 2018, **7 diplômes sportifs sur 10 délivrés** par le ministère des sports sont attribués à des hommes.

Identification des enjeux

Publics éloignés de la pratique sportive : QPV, mineurs en difficultés pris en charge par la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ), détenus

Certaines données relatives aux Quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) ont été abordées dans le chapitre 1 dédié au sport pour tous ainsi que dans le chapitre 5 dédié aux équipements sportifs. Pour plus d'informations, se référer aux pages 9-10 dédiées aux inégalités de pratique en fonction des territoires et en fonction des catégories socio-professionnelles, ainsi qu'aux pages 83 à 86 dédiées à la diversité de l'offre d'équipements par territoire.

Données issues du service régional des services pénitentiaires :

- Il y a 17 prisons, dont une réservée aux mineurs (l'EPM de Quiévrechain)
- **Sur ces 17 établissements, on recense 16 services des sports.** La maison d'arrêt de Dunkerque n'a hélas aucun service de sport, et passe par des prestations extérieures sportive (EPGV - Basket cette année).
- **Il y a actuellement 41 moniteurs de sport pénitentiaires constituant les services de sport des prisons** en région. Ils sont des surveillants pénitentiaires ayant réussi un concours de moniteur de sport pénitentiaire avec une formation (avant BPJEPS) réalisée à l'ENAP (école nationale de l'AP).
- Il y a ce jour 6 500 personnes détenues, dont 220 femmes (soit 3,2 % des détenues de la région).

La vétusté des équipements sportifs (gymnase, terrain extérieur) des établissements pénitentiaires varie selon l'âge de la prison. Les établissements les plus récents sont bien dotés. **Sur 17 établissements, 6 ont des équipements vieillissants, voire inexistant.**

Il existe une obligation de moyen de chaque prison à offrir une diversité de pratiques sportives au public incarcéré, en tenant compte d'espaces de pratique extrêmement compliqués à obtenir.

2. Les actions de sensibilisation et de prévention

La variété des outils de sensibilisation ou de prévention existant en France et dans la région

Événements organisés par la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) dans les territoires :

- **Le Challenge Michelet** est une manifestation éducative nationale de la protection judiciaire de la jeunesse qui se déroule chaque année dans une région différente. La direction interrégionale de la PJJ Grand-Nord (DIRPJJ GN) prépare et entraîne chaque mois une délégation régionale composée d'une trentaine de jeunes (13-18 ans) issus des 5 départements des Hauts-de-France (PJJ/ASE/clubs de prévention). L'entraînement comprend 8 regroupements et 1 stage de 3 jours ; il est organisé autour de 7 disciplines sportives. En 2023, le Challenge Michelet sera organisé dans le département du Pas-de-Calais, qui accueillera pour 7 jours consécutifs 10 délégations régionales et une délégation belge (environ 300 jeunes et plus de 100 encadrants).
- **Les territoires de la DIRPJJ Grand-Nord organisent** chaque année des événements à dimension régionale et à caractère sportif. La lutte contre les violences et les discriminations mais aussi, plus largement, les notions de citoyenneté, laïcité et les valeurs de la république sont des préoccupations centrales pour l'organisation de ces événements. Chacune de ces manifestations est ouverte aux 4 territoires de la DIRPJJ Grand-Nord (le Pas-de-Calais, le Nord, la Somme/Aisne, et l'Oise).
- « **Le RAID 62** » est une randonnée sportive et culturelle (pédestre et VTT) organisée par la DTPJJ du Pas-de-Calais chaque année en septembre. Cette manifestation éducative repose sur une valeur forte : l'effort collectif dans le respect de l'environnement. C'est une course en équipe et par étapes organisée sur 2 jours. Chaque équipe est composée de 3 jeunes (fille et garçon) et 2 éducateurs (homme ou/et femme). L'itinéraire est jalonné d'étapes avec des épreuves sportives et culturelles. L'équipe gagnante n'est pas forcément la plus rapide, l'orientation et la réussite aux épreuves intermédiaires rapportent des points. Cette manifestation sportive fait une place

LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS ET LES VIOLENCES

Les actions de sensibilisation et de prévention

centrale à l'effort collectif et à la solidarité. Ainsi, les temps de passage de chaque secteur seront validés à l'arrivée du dernier concurrent de l'équipe.

- **Marche de Nuit** : née en 2007, la marche de nuit est organisée chaque année au début du printemps par la direction territoriale de la Somme / Aisne. 21 équipes des services de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) et des secteurs associatifs habilités des Hauts-de-France y participent (environ 130 adolescents et 70 professionnels encadrants). Les équipes mobilisent leurs capacités de ténacité et d'endurance, de courage, de dépassement de soi, de cohésion, de respect, de solidarité. L'accueil et la sécurité présente sur l'ensemble du parcours ont été assurés par les professionnels de la PJJ et du secteur associatif habilité et par des partenaires historiques, comme l'Office National des Forêts, la gendarmerie, la sécurité civile...
- **Raid Aventure** : né en 2001 de l'imagination et de l'engagement de professionnels de la PJJ de l'Oise, c'est une manifestation sportive annuelle organisée successivement depuis sa création par les trois départements picards. Elle est destinée aux jeunes accompagnés par les services de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, du Secteur Associatif Habilité et de l'Aide Sociale à l'Enfance. L'évènement a pour objectif l'éducation à la citoyenneté, autour des valeurs de respect, de solidarité, d'entre-aide. Des équipes composées de 4 jeunes et 2 encadrants participent à différentes activités sportives pendant 3 jours, dans des conditions de bivouac fixe ou itinérant selon le choix des organisateurs.

Événement piloté par les services déconcentrés de l'Etat en charge du sport :

- **62 ELLES** est une opération pilotée par la DDCS62. Elle permet aux femmes hébergées dans les CHRS ou vivant dans les quartiers prioritaires d'accéder à la pratique sportive, support de reconstruction personnelle. Elle propose aux familles monoparentales suivies par ces structures qui ont vécu durement le confinement, des séjours de 6 jours dans différents lieux du département. Le CDOS est un partenaire privilégié de cette opération. L'objectif est de permettre aux parents de familles monoparentales d'alléger leur charge mentale, de proposer aux enfants d'autres référentiels adultes (les encadrants), de renforcer le lien parent-enfant par des ateliers coopérant ludiques, d'accompagner la séparation temporaire (le temps d'un atelier), de faire découvrir un site emblématique du département et des activités sportives, culturelles ou de bien-être. Par ailleurs, le projet vise également la réinsertion professionnelle de ce public fragilisé.

LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS ET LES VIOLENCES

Les actions de sensibilisation et de prévention

Une variété d'outils de prévention, de sensibilisation et de communication sur la lutte contre les violences sexuelles

- Cellule Signal Sports : outils à disposition des acteurs du sport par le Ministère chargé des sports (#TousConcernés)
- Association Log.in Prévention : anime des conférences et interventions, sur différents thèmes du numérique, notamment liés à la prévention contre les violences et le harcèlement sexuel.
- Comité Éthique & Sport : prise en charge des victimes de maltraitements et discriminations dans le sport par des professionnels : avocats, médecins, psychologues, entraîneurs et anciennes victimes...
- Outils de lutte contre les violences sexuelles de la région Basse-Normandie : fiche de signalement, dépliant sur la prévention des violences sexuelles.
- **Antenne régionale de l'association Colosse aux pieds d'argile** en cours de création (*septembre 2021*)

En attendant la mise en place de l'antenne régionale, il est proposé de débiter le projet dans la région de la façon suivante :

- Communiquer / sensibiliser : site Internet du CROS, des CDOS, réseaux sociaux, mails
- Mise en place d'un plan d'actions avec l'association Colosse aux pieds d'argile (programme de formations, actions de sensibilisation...)
- Organisation d'un webinaire à destination de l'ensemble des acteurs du milieu sportif de la région, du grand public... L'idée est d'effectuer une présentation générale de la thématique et du projet, avec une introduction par le CROS, la DRAJES, le Conseil régional et une intervention de l'association Colosse aux pieds d'Argile (d'autres acteurs pourront être associés).
- Organisation d'une formation à destination des ligues, une dans les différents départements de la région (30 personnes/formation)

Il n'existe pas actuellement de dépliant communication, de fiches de signalement, de fiches incident manifestation au niveau régional.

LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS ET LES VIOLENCES

Les actions de sensibilisation et de prévention

Les dispositifs de formation en faveur de la lutte contre les violences et les discriminations

CDOS 62 : formation "Égalité Femme/Homme, le sport aussi concerné" ; formations laïcité et/ou phénomènes de radicalisation / violences proposées par les services de l'État notamment ; formations autour du public éloigné de la pratique.

CDOS 59 : formations et labellisations Parité Sport.

COPAS : formations auprès des Conseillers Techniques Sportifs (CTS) et de 15 associations partenaires du sport insertion/inclusion en QPV ; programme entre l'IREV, le COPAS et 3 territoires pour mutualiser sport et politique de la ville (contrats de ville).

APELS : programme d'inclusion par le sport pour les jeunes peu ou non-diplômés, éloignés de l'emploi et issus de territoires fragilisés (*Déclics sportifs*) ; évènement porté sur l'inclusion par le sport permettant la découverte de la pratique sportive - équipe de France Espoir (jeunes mobilisés et accompagnés en partenariat avec les villes, les entreprises, les clubs sportifs et les acteurs associatifs) ; formations sur les QPV - coach d'insertion par le sport APELS (l'objectif est de repérer des éducateurs sportifs expérimentés et de les former aux méthodes d'insertion professionnelle par le sport).

3. L'implication des acteurs

Identification de quelques acteurs régionaux impliqués dans la lutte contre les violences et les discriminations

Différentes initiatives en région Hauts-de-France sont à l'œuvre afin de prévenir ou de lutter contre les discriminations et les violences dans le sport. Ces acteurs peuvent être des collectivités, services des sports, équipements, régisseurs de salles, médiateurs sociaux, éducateurs sportifs, directeurs de centre social, clubs de prévention, éducateurs spécialisés, dirigeants associatifs, entraîneurs, pratiquants, sportifs de haut niveau, PJJ, services pénitentiaires, CGET, ANCT...

Sans être exhaustif, il est possible de citer comme exemples :

- Le club de basket du Stade Roubaisien, qui propose aux jeunes licenciées un jumelage sportif et solidaire autour de la question de l'immigration.
- Sous l'impulsion de la DRJSCS Hauts-de-France, l'Union Régionale Sportive Léo Lagrange et la Ligue EPGV déploient le dispositif « DECLIC », dont l'objectif est de sensibiliser l'ensemble des acteurs du sport de la région à la question de la discrimination à travers la conception et la diffusion d'outils de communication et de pédagogie.
- La ville de Roubaix, qui met en place le « Campus sport insertion », visant notamment à développer la réussite et la remobilisation professionnelle par le sport.
- Le Lille Métropole Tennis de Table (LMTT), qui a déménagé en novembre 2015 dans le quartier de Moulins et qui a depuis engagé une démarche lui permettant d'intégrer au mieux ce quartier situé en zone prioritaire.

LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS ET LES VIOLENCES

L'implication des acteurs

Liste non-exhaustive d'autres acteurs impliqués dans la lutte contre les violences et les discriminations en Hauts-de-France :

CANOE-KAYAK ET PLEIN AIR DE CHAUNY' - Club sportif [Aisne]
Accueil 9 de cœur - Association [Pas-de-Calais]
ACSO (Agglomération Creil Sud Oise) - Association [Oise]
ADITEC / VIVALLEY - Association [Pas-de-Calais]
AEM (Association Enquête et Médiation) - Association [Oise]
AGENA - Association [Somme]
AGENCE POUR L'EDUCATION PAR LE SPORT - Association [Nord]
Aide aux victimes 60 - Association [Oise]
Aréna Stade Couvert de Liévin - Autre - Divers [Pas-de-Calais]
Auberge de jeunesse HI Lille Stéphane Hessel - Autre - Divers [Nord]
Centre Lowendal - Autre - Divers [Nord]
CIDFF de la Somme - [Somme]
CIDFF de l'Aisne - Association [Aisne]
CIDFF du Nord - Association [Nord]
CIDFF du Pas-de-Calais / Arras - Association [Pas-de-Calais]
CIDFF du Pas-de-Calais / Béthune - Association [Pas-de-Calais]
CIDFF du Pas-de-Calais / Boulogne-sur-Mer - Association [Pas-de-Calais]
Collectif Kifkif - Association [Nord]
Collège François Rabelais - Collectivités [Nord]
Comité Régional d'Education Physique et de Gymnastique Volontaire des Hauts-de-France - Ligue [Nord]
CORIF Lille - Association [Nord]
CRDTM - Association [Nord]
Ligues rugby, handball, UFOLEP, Léo Lagrange, sport pour tous, club boxe Tourcoing, DAMAS, université d'Artois... Les partenaires : La Brigade de Prévention de la Délinquance Juvenile (BPDJ), une équipe de secouristes, l'Union Régionale Sportive Léo Lagrange
Espace sportif Dufaucompret - Autre - Divers [Nord]

Éléments de réflexion

Les violences et discriminations peuvent prendre des formes très variées. Les premières peuvent être physiques, psychologiques, morales, symboliques. Elles peuvent être le fait des sportifs eux-mêmes, mais aussi des dirigeants, des spectateurs, supporters, parents. Elles peuvent être racistes, sexistes, homophobes, croisant alors la question des discriminations. Violences et discriminations sont ainsi fondamentalement circonstanciées qu'il s'agisse de leur définition, comme de leur occurrence. Cette complexité ontologique rend particulièrement difficile l'appréhension de ces phénomènes. Tant est si bien qu'on dispose de bien peu de ressources pour en mesurer l'ampleur. Les données produites par la force publique ne rendent compte que d'une part minime des désordres (*Nuytens et Penin, Les violences dans le football amateur français : il y aura des prolongations, 2009*). Elles montrent combien les déviances sportives font encore bien peu l'objet d'une judiciarisation de leur traitement.

Les outils mis en place par certaines fédérations (le football notamment avec son observatoire des comportements) constituent alors, lorsqu'ils existent, le moyen le moins certain de s'approcher d'une quantification plus juste des violences. Mais comme le montre le travail de Delfavero (*Pourquoi autant, pourquoi si peu. Éléments de sociologie des violences dans le sport des amateurs, 2021*), nous sommes encore bien loin d'une systématisation de ces dispositifs de recensement des désordres. Et force est de constater, qu'en tant que tel, il n'existe même pas d'équivalent pour les discriminations.

L'absence de dispositif dédié à la mesure d'abord, à l'étiologie, puis à la prophylaxie ensuite, constitue assurément un manque. Violences et discriminations ne peuvent être traitées que comme des faits divers puisqu'il n'est pas possible d'en prendre précisément la mesure comme un fait social. Faute de données fiables, la question est trop souvent objet de phantasmes et autres positions de principes qui brouillent la lecture et interdisent une prise en charge efficace

Questionnements

Questionnements proposés dans la perspective du diagnostic :

- Comment développer la sensibilisation des jeunes et des parents lors de la prise de licences ?
- Faut-il faire un lien avec l'Éducation nationale ?
- Développer la monter en compétence des éducateurs et éducatrices sportives pour prévenir les violences et traiter les inégalités (emploi, genre, QPV...) directement à l'échelle d'une association, d'un club ou d'un groupe encadré ?
- Comment prendre en compte les publics pas captés par les associations sportives ?
- La place des sports urbains dans les conférences du sport ?
- La prise en compte des souhaits des habitants / pratiquants sur un territoire ?
- Diagnostiquer / prendre en compte des inégalités de traitement par discipline sur les territoires ?
- Comment lutter contre les discriminations liées à l'orientation sexuelle et à l'identité du genre dans le sport ?
- Comment pallier le manque de données sur le sujet des violences et discriminations ? Envisager la création d'un observatoire des violences et des discriminations, généralisé auprès des instances locales et du mouvement sportif (via les instances disciplinaires par exemple) et dans les territoires carencés ?
- Quelles stratégies de lutte contre la radicalisation ? Quelles actions de prévention et de sensibilisation au phénomène de radicalisation dans le sport ?

07. ENGAGEMENT ET BÉNÉVOLAT

1. PANORAMA DE L'ENGAGEMENT ASSOCIATIF
2. L'EVOLUTION DU MODELE DE BÉNÉVOLAT
3. LES DISPOSITIFS POUR FAVORISER LE BÉNÉVOLAT

1. Panorama de l'engagement associatif

Définition du bénévolat

La loi ne définit pas le bénévolat et c'est ce qui explique sa particulière souplesse. Cependant, le Conseil économique, social et environnemental (CESE) a précisé ce concept en février 1993 : « **Est bénévole toute personne qui s'engage librement pour mener une action non salariée en direction d'autrui, en dehors de son temps professionnel et familial** ». Le bénévolat peut être considéré comme un don de soi librement consenti et gratuit.

Le bénévole occupe une place spécifique dans la société civile, complémentaire et non concurrentielle au travail rémunéré. Il apporte sa contribution à des organismes existants, en tant qu'acteur de renouvellement, de complément de soutien ou d'innovation en respectant les principes fondamentaux suivants : le bénévolat est un choix volontaire, prenant appui sur des motivations et des options personnelles, lesquelles sont très diverses (être utile à la société, défendre une juste cause, occuper son temps libre...). Le bénévolat est accessible à toute personne. Il se réalise dans une approche éthique et humanitaire en respectant la dignité humaine. Le bénévolat est attentif aux besoins dans la société et stimule la participation de la collectivité pour y répondre. Enfin, le bénévolat favorise l'initiative, la créativité et l'esprit de responsabilité, ainsi que l'intégration et la participation sociale.

Le terme « bénévolat » tend progressivement à être supplanté par celui d'« engagement bénévole », voire tout simplement par celui d'« engagement ». On relèvera, à cet égard, que le groupe de travail « bénévolat » du Haut conseil à la vie associative a été récemment rebaptisé « engagement ».

(www.associatheque.fr/fr/association-et-benevoles/benevolat-cest-quoi.html)

Extrait de la lettre d'information n°1 du Cercle Bernard Jeu Hauts-de-France (Janvier 2021)

« *Obligatoirement, le sport civil s'articule autour du bénévolat. Sinon il verserait dans un sport de consommation : sport commercial ou sport d'Etat. Mais cette notion de bénévolat n'est pas toujours facile à saisir, prête à équivoque et donne lieu à bien des malentendus.*

Le bénévole ne pallie pas les carences de l'Etat. Il n'est pas un travailleur gratuit miraculeusement mis à la disposition de l'autorité de tutelle. Il n'effectue pas une sorte de travail au noir. C'est quelqu'un qui appartient au milieu sportif et qui y prend spontanément des responsabilités ou quelqu'un qui est élu par ce milieu sportif pour le représenter ou le gérer. Il ne n'agit donc pas d'un bénévolat de la pénurie, mais d'un bénévolat responsable qui exerce de fait un pouvoir qui lui revient de droit. »

Panorama de l'engagement associatif

Les 175 000 associations sportives françaises fédérées sont animées par 3,5 millions de bénévoles environ. Selon la même estimation, **les 13 500 associations sportives de la région Hauts-de-France sont animées par environ 250 000 bénévoles.**

L'importance du bénévolat dans les associations sportives

Selon l'étude du CDES de 2018, le poids économique du mouvement sportif s'élève à 11,7 milliards d'euros. Il est difficile de mesurer avec exactitude le poids du bénévolat en France. En effet, la durée de travail que les bénévoles effectuent n'est jamais réellement fixe et tous ne s'accordent pas sur leur statut suivant leur investissement. **Aussi, pour mesurer leur impact économique, on les calcule selon les coûts de remplacement, soit le montant auquel s'élèveraient les mêmes missions si elles étaient effectuées par des salariés payés au SMIC (SMIC horaire 2018 : 10,47 €).**

Remarque préalable : il n'existe pas de données précises sur le nombre de bénévoles sportifs en France. Des estimations existent au niveau national, desquelles on peut évaluer le nombre de bénévoles sportifs au sein de la région Hauts-de-France.

Valorisation du bénévolat sportif en France

Hypothèse basse (smic) : 5,2 milliards d'euros

Hypothèse haute (salaire moyen) : 10,1 milliards d'euros

Nombre de bénévoles : 3,2 millions (162 000 clubs)

Nombre de participations bénévoles : 5,7 millions

Équivalent en emplois à temps plein : 274 000

Valorisation du bénévolat sportif en Hauts-de-France

Hypothèse basse (smic) : 416 millions d'euros

Hypothèse haute (salaire moyen) : 808 millions d'euros

Nombre de bénévoles : 250 000 (12 800 clubs)

Nombre de participations bénévoles : 456 000

Équivalent en emplois à temps plein : 21 650

En Hauts-de-France, le bénévolat sportif des 12 800 clubs représente entre 21 650 emplois équivalents à temps plein.

La fidélisation et la reconnaissance des bénévoles sportifs

Depuis 2004, l'association Recherches & solidarités explore les grandes tendances de l'engagement bénévole en France. D'une manière générale, **le nombre de bénévoles ne cesse d'augmenter ces dernières années, passant par exemple de 12,5 millions à 13 millions entre 2013 et 2016** (augmentation de 1,2 % en 3 ans).

Les associations sportives en rassembleraient environ 3,5 millions, **des hommes en majorité (63 %). À noter que ces derniers sont 28 % plus nombreux en proportion que dans les autres secteurs associatifs, et les femmes 16 % moins nombreuses.**

Parmi ces 3,5 millions de bénévoles, on recense 1,5 millions de dirigeants, 110 000 en Hauts-de-France.

Si l'engagement bénévole ne faiblit pas, la nature de cet engagement évolue. **Il est plus parcellaire, limité dans le temps et avec des attentes précises.** Fidéliser les bénévoles devient un véritable enjeu pour les clubs, mais aussi pour les collectivités territoriales.

En 2013, les 2^e Assises du sport à Rennes avaient fait ressortir différentes catégories de bénévoles :

- **le bénévole administratif** (dirigeant) ;
- **le bénévole technique** (animateur, encadrant) ;
- **le bénévole événementiel, qui intervient ponctuellement lors d'une manifestation ou d'une compétition.**

De cette typologie, étaient ressortis **deux profils de bénévoles : l'un, engagé**, qui va pleinement adhérer et participer au développement de l'association, **l'autre, le distancié**, qui donnera du temps pour une occasion **ponctuelle**.

Les différents types de bénévoles (Lettre n°2 du Cercle Bernard Jeu)

A l'amateurisme des pratiquants correspond le bénévolat des dirigeants. Le bénévolat est la pierre angulaire du sport civil.

Mais il convient de distinguer différents types de bénévolat :

- un bénévolat spontané (transport d'équipes, participation à l'organisation matérielle, aides diverses), qui témoigne des qualités de générosité, de sociabilité et d'humanité, de dévouement aussi des sportifs de la base ;
- un bénévolat de spécialistes (l'arbitre ou le cadre technique), dont la compétence est reconnue par le label d'une formation ;
- un bénévolat de représentativité (dirigeants des clubs, comités, ligues, fédérations), qui permet aux sportifs de détenir les pouvoirs de décision dans leur sport ;
- et... un bénévolat de la pénurie qui consiste à pallier les insuffisances budgétaires.

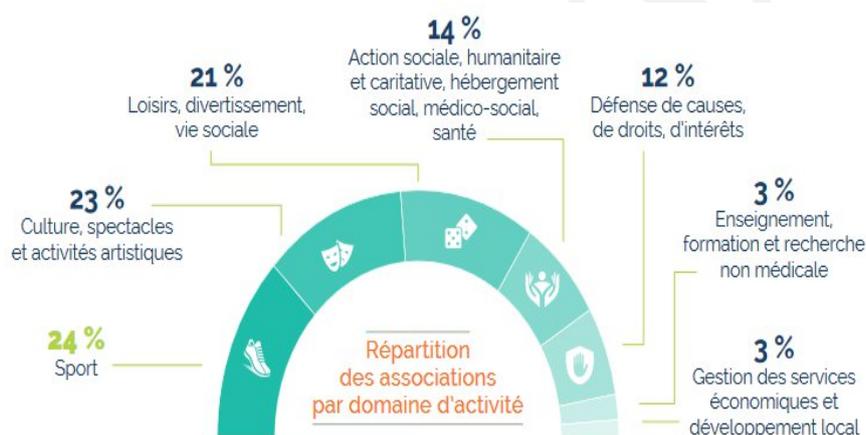
D'une manière générale, les bénévoles du sport semblent plutôt heureux de leur sort, d'après Jacques Malet, Président de Recherches & solidarités et coauteur de « La France bénévole » avec Cécile Bazin. On constate cependant de grandes difficultés dès lors qu'il faut trouver des bénévoles qui acceptent de s'engager durablement dans les bureaux des associations.

DOCUMENT DE TRAVAIL

2. L'évolution du modèle de bénévolat

Sujets d'inquiétude des bénévoles

Le sport constitue le premier secteur d'activité associatif en France (24 % des associations françaises - INSEE). Dans un contexte social complexe et à l'heure où la France prépare les Jeux Olympiques et Paralympiques 2024, l'engagement bénévole dans le sport apparaît comme un enjeu national majeur.



Les chiffres clefs de la vie associative 2019, INJEP

Or, depuis une dizaine d'années, les associations sportives sont plus nombreuses à affirmer manquer de bénévoles, tout particulièrement de bénévoles réguliers. Les difficultés rencontrées par les associations sportives en matière de bénévolat ont été confirmées encore récemment dans les enquêtes de France bénévolat et de Recherches et Solidarités.

Loin devant la situation financière, on trouve parmi leurs sujets d'inquiétude : le nombre et la disponibilité des bénévoles, la motivation des équipes dirigeantes et le renouvellement des dirigeants, dans un objectif de rajeunissement et de parité. Les besoins exprimés portent surtout sur des fonctions supports : administration, gestion, montage de dossiers, recherche de financements. Viennent ensuite les missions liées à l'organisation de manifestations.

En réponse à ces difficultés, 9 responsables d'associations sportives sur 10 mentionnent comme sujet de préoccupation, l'encadrement et l'animation des bénévoles. Ainsi, au fil des enquêtes, on note que

L'évolution du modèle de bénévolat

la situation du sport se dégrade au regard du bénévolat, alors qu'il n'y avait pas de difficultés particulières il y a une dizaine d'années. La nécessité d'organiser de plus en plus soigneusement le fonctionnement des clubs et de répondre aux attentes croissantes des publics constitue une exigence nouvelle et plus forte.

La crise du bénévolat se situe davantage à ce niveau, celui des bénévoles engagés. Les postes de dirigeants rebutteraient pour deux raisons principales :

- **les individus hésitent à s'investir par manque de temps alors que le volume horaire d'un poste de dirigeant est compliqué à évaluer ;**
- **ils redoutent les conséquences juridiques inhérentes à un poste de président ou de trésorier par exemple.**

À l'occasion de ses travaux successifs, l'équipe de Recherches & solidarités a pourtant constaté que la **quête de responsabilités arrivait en tête des motivations des nouveaux engagés (29 %)**, en particulier parmi les jeunes. Mais au bout de quelques années d'exercice, celle-ci retombe au point de n'être plus partagée que par **22 % de ces mêmes bénévoles.**

Mutation du bénévolat (Lettre n°2 du Cercle Bernard Jeu)

« Le sport grandit et les pratiques se diversifient. Compétition ne se réduit pas à système de compétitions. On peut parler d'un sport au sens strict et d'un sport au sens large avec une pratique occasionnelle ou régulière où l'on s'adonne à une épreuve physique selon diverses motivations qui s'entremêlent : loisir, bien-être, entretien, santé, éducation, insertion, socialisation, etc.

Pour répondre à la progression quantitative des effectifs, à la diversification de la demande et à la progression qualitative des techniques, le sport civil a besoin tant sur le plan technique qu'administratif, d'équipements adaptés et d'encadrement professionnel. Cette structuration rentabilise la disponibilité restreinte des dirigeants, mais peut-être est-il plus difficile de s'engager au-delà de son club. Il n'y a aucune raison pour que les nouvelles générations soient moins généreuses que les précédentes. Il n'y a aucune raison pour que les femmes n'accèdent pas davantage aux responsabilités. Alors il faut sensibiliser, détecter et accompagner vers la prise de responsabilités. On se doit donc d'accepter les évolutions évidentes. Le dévouement ne suffit plus. L'improvisation, la routine, le hasard ne sont pas des méthodes. Il faut former désormais les bénévoles, les former de telle sorte qu'ils soient en situation de dominer leurs dossiers, de travailler en complémentarité avec les professionnels techniques et administratifs et de négocier en fonction d'une doctrine cohérente avec le milieu commercial et les pouvoirs publics. C'est à cette condition que le dirigeant bénévole, fort du mandat qu'il détient et responsable vis-à-vis de ceux qui lui ont donné autorité, sera en mesure de discuter avec les pouvoirs, d'égal à égal, sans complexe, et de nous donner un sport qui s'ouvrira dans des conditions plus attrayantes, à de grandes réalisations sportives. »

Le bénévolat face à la crise sanitaire

L'évolution du modèle de bénévolat

On note une forme d'usure des bénévoles face aux difficultés générées par la crise. Après avoir surmonté un 1^{er} confinement et tenté de remettre en place leurs activités dans des conditions souvent difficiles, les associations font face à un 2^e confinement qui vient mettre un nouveau coup d'arrêt aux activités. **Une démobilisation des bénévoles est à craindre sur le moyen et long terme.**

Les bénévoles vont-ils revenir et se remobiliser dans leurs associations une fois la crise et le confinement terminés ? Certains craignent une démobilisation massive. **Les craintes sont moins sur le bénévolat d'action que sur la question des dirigeants bénévoles, ce sujet étant déjà en tension depuis plusieurs années.** Il est donc nécessaire d'adapter et réorganiser certaines activités bénévoles, d'autant plus qu'il y a un nombre important de personnes à risque parmi les bénévoles.

L'accompagnement des bénévoles sportifs

Avant les Jeux olympiques de 2024, le Conseil d'État a fait 21 propositions pour renforcer la pratique sportive. Plusieurs concernent le monde associatif et plus particulièrement un meilleur accompagnement des bénévoles. L'étude considère le bénévolat comme une ressource fondamentale du monde sportif qui nécessite d'être mieux accompagnée : « *à la recherche de nouvelles ressources dans un contexte de réduction des dépenses publiques et de développement d'offres de services sportifs concurrentielles, le mouvement sportif est confronté à la nécessité de former ses personnels bénévoles, non seulement pour assurer la gestion des fédérations et des clubs, mais aussi pour proposer des activités répondant à l'évolution des pratiques* ». **Les fédérations et associations sportives doivent accroître le niveau de compétence de leurs dirigeants dans les domaines juridique, comptable, commercial et numérique.** De même, le sport étant l'un des secteurs privilégiés d'intervention des associations, le Conseil d'État juge « utile et pertinent d'y promouvoir une articulation avec les dispositifs visant à **favoriser l'engagement des jeunes dans la citoyenneté**, tels que le service civique, le service national universel, le volontariat international ».

Le sujet de la reconnaissance de l'engagement bénévole se pose également : plus de trois responsables sur quatre se disent globalement insatisfaits de la promotion et de la valorisation de l'engagement bénévole en France. Cette insatisfaction est clairement élevée chez les responsables sportifs (85 %). Comme les autres secteurs d'activités (excepté la culture), les responsables des associations sportives évoquent la volonté d'accueillir de nouvelles personnes dans les instances dirigeantes dans le but de renforcer ces dernières (44 %) en mettant l'accent avant tout sur le rajeunissement de ces instances (44 %), ainsi que sur la notion de parité hommes / femmes (citée par 38 % des répondants dans le sport, contre 24 % en moyenne).

De nombreux facteurs concourent à stimuler ces « envies d'agir ». Parmi eux, l'environnement institutionnel et les différentes formes d'encouragement impulsées au niveau national (valorisation des acquis de l'expérience, service civique, réserve citoyenne, congés solidaires, service national universel) sont régulièrement cités.

La responsabilité des dirigeants bénévoles

L'évolution du modèle de bénévolat

<https://lemouvementassociatif.org/responsabilites-du-dirigeant-benevole>

La question des responsabilités juridiques se pose au quotidien pour les dirigeants bénévoles au sein des associations. Mais plus encore aujourd'hui où l'actualité fait prendre au sujet une teinte particulière. Il y a d'un côté la crise sanitaire et ses impacts sur le fonctionnement des associations, et de l'autre côté le projet de loi confortant le respect des principes de la République, actuellement en discussion parlementaire, qui renvoient aux responsabilités qui incombent au dirigeant bénévole.

Aussi, Le Mouvement Associatif, en partenariat avec Aesio mutuelle, a souhaité interroger les dirigeants bénévoles, afin d'avoir une idée précise de la façon dont ils appréhendent et perçoivent leurs responsabilités, comment ils sont accompagnés dans l'exercice de leurs fonctions et de quels outils ils disposent pour les assumer.

Plus de 4 000 dirigeants bénévoles (dont 35 % de bénévoles sportifs / 6 % de répondants pour la région Hauts-de-France) ont répondu à l'enquête proposée en ligne du 10 novembre au 16 décembre 2020 en coopération avec Recherches & Solidarités.

Principaux résultats :

- **Le passé des dirigeants : 3/4 déjà dans l'association, 1/4 extérieur à l'association.**
- **L'entrée dans le bureau ou CA : 48 % par choix personnel, 33 % par sollicitation, 17 % car manque de candidats.**
- Responsabilités opérationnelles du quotidien : mener à bien les actions, veiller à une bonne entente/ambiance, assurer une bonne gestion.
- Responsabilités juridiques partagées : mesures sanitaires, respect de la réglementation, obligations d'employeurs, représentation vis-à-vis des institutions et des partenaires, obligations statutaires, obligations financières réglementaires.
- De réels besoins : connaissances approfondies (fortes attentes en termes d'information et de formation), analyse des risques (approche globale, diagnostic, assurance), soutien en fonction des situations vécues (ressources en ligne, hotline).

Caractéristiques des dirigeants sportifs bénévoles

Les associations sportives sont caractérisées par un investissement fort de quelques bénévoles qui portent des responsabilités au quotidien, et d'une base large de soutiens ponctuels. En 2014, pour près de 85 % des bénévoles d'associations sportives, il était de plus en plus difficile de trouver de nouveaux bénévoles désireux de s'engager dans la conduite de l'association. C'est le taux le plus élevé des domaines associatifs.

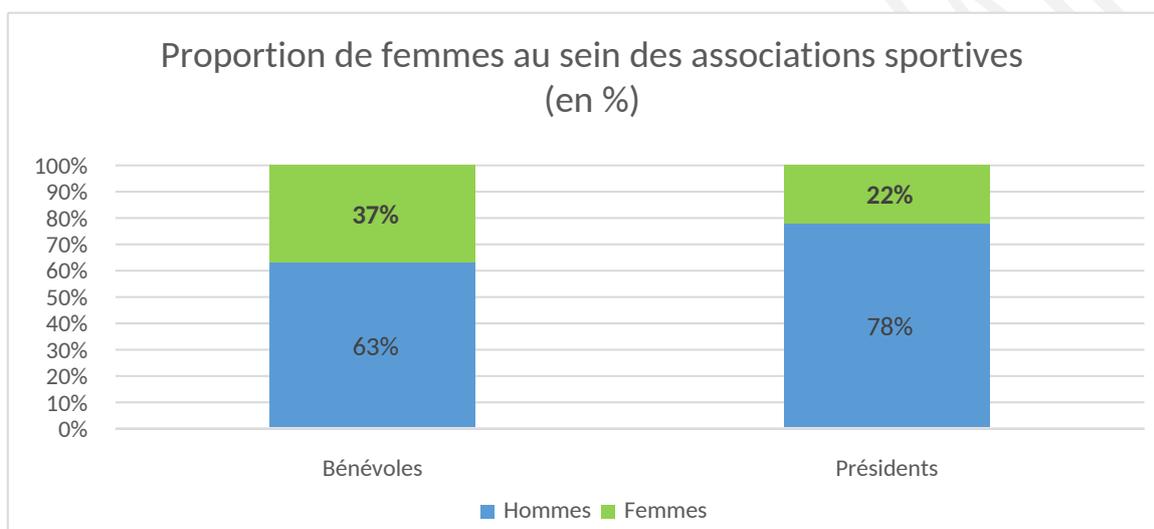
En revanche, comme dans les autres domaines, le nombre de bénévoles souhaitant agir ponctuellement, notamment sur des événements, est en augmentation. Cela induit une base plus

L'évolution du modèle de bénévolat

large de bénévoles, mais une concentration continue sur un nombre limité de personnes aux postes qui demandent le plus d'heures d'investissement.

Le sport est le domaine associatif qui compte la part la plus faible de présidents âgés de plus de 65 ans (18 % contre 34 % pour l'ensemble des secteurs). 10 % des présidents ont moins de 35 ans dans le sport, contre 8 % sur l'ensemble des secteurs.

La présidence d'associations sportives demeure en grande majorité masculine. **78 % des associations sportives sont présidées par des hommes, contre 66 % pour l'ensemble des associations.**



Recherches & Solidarités « La France bénévole : évolutions et perspectives, 16^{ème} édition, Mai 2019 »

Insertion et engagement associatif

Même s'il existe peu de données sur le sujet, on constate une très faible proportion de personnes en situation de handicap dans les instances dirigeantes associatives sportives. De la même manière, il serait intéressant de connaître le nombre de jeunes ayant bénéficié d'actions d'insertion par le sport (par exemple, actions de l'Agence pour l'éducation par le sport) qui se sont ensuite investis dans la vie associative sportive.

3. Les dispositifs pour favoriser le bénévolat

Les dispositifs d'accompagnement des bénévoles en Hauts-de-France

- **PIVA** : PIVA est un réseau Points d'Information pour la Vie Associative, réparti sur l'ensemble du territoire et spécialisé dans l'accueil et l'information aux associations. Un réseau de 108 structures PIVA (Point Info) et 33 structures Piva+ (Info et accompagnement) professionnalisées en Hauts-de-France.
- **DLA** : Le DLA a pour objet d'accompagner les structures d'utilité sociale dans le développement de leurs activités et la pérennisation de leurs emplois. Il s'adresse aux structures de l'Economie Sociale et Solidaire, employeuses et porteuses d'activités d'utilité sociale (associations, structures de l'Insertion par l'Activité Economique, coopératives d'utilité sociale, structures disposant d'un agrément « ESUS »).

Dispositifs de formations des bénévoles

- **Portail régional « Formation des Bénévoles »**
(<https://formations-benevoles-hautsdefrance.org/>)
Outil pratique mis en ligne en 2020 pour se former aux bases de la gestion financière, administrative et humaine d'une association. Gratuites et ouvertes à tous, ces formations en ligne sont complémentaires aux formations en présentiel. 23 structures réparties sur le territoire assurant des dizaines de formations par mois.
 - Nord : 20 formations/an ; 300 participants/an ; budget annuel : 10 000 €
 - Pas-de-Calais : 25 formations/an ; 170 participants/an ; budget annuel : 15 000 €
 - Somme : 15 formations/an : 110 participants
- **Formation « Egalité Femmes - Hommes » organisée par le CDOS 62**
 - Environ 10 participants (composition mixte)

Les dispositifs pour favoriser le bénévolat

Dispositifs favorisant l'engagement

- **Classes « casquettes » de l'USEP** : organisation avec l'aide de l'enseignant d'une rencontre USEP à destination des scolaires.
- **Jeunes officiels de l'UNSS** (www.unss.org/jeunes-officiels)
En collaboration avec la MAIF, l'UNSS propose une offre de formations et de certifications nationales dans différents domaines. De ce fait, tous les événements et compétitions de l'UNSS sont organisés par les élèves eux-mêmes, qu'ils soient jeunes dirigeants, jeunes organisateurs, jeunes arbitres/juges, jeunes coaches, jeunes reporters, jeunes secouristes, jeunes écoresponsables ou jeunes interprètes. UNSS Amiens : 8 000 à 10 000 Jeunes Officiels par année scolaire, soit environ 25 % par rapport au nombre total de licenciés et 10 % de Jeunes Officiels certifiés. 5 000 à 6 000 Jeunes Arbitres, 3 000 Jeunes Juges, 500 Jeunes Coachs, 200 Jeunes Organisateurs, 10 Jeunes Reporters, 0 Jeunes Secouristes. 1/3 de filles.
- **Junior Association** (<https://juniorassociation.org/juniors-associations#recherche-ja>)
Junior Association est une démarche souple qui permet à tout groupe de jeunes, âgés de 11 à 18 ans, de mettre en place des projets dans une dynamique associative. 58 Junior Associations en HdF (Aisne : 3 ; Nord : 36 ; Oise : 4 ; Pas-de-Calais : 15 ; Somme : 0). Pas d'associations spécifiques au sport, mais elles peuvent proposer des activités sportives.
- **Formations « Jeunes Bénévoles » (CDOS Aisne)** (www.aisne.franceolympique.com/art.php?id=74712)
Formations destinées aux jeunes âgés de 16 à 30 ans investis dans une association sportive. Thématiques abordées : création et fonctionnement d'une association, secourisme, gestion financière et humaine d'une association, responsabilité et assurance, communication, organisation d'une manifestation, travaux pratiques, etc. 19 modules de formation de bénévoles sont programmés de septembre 2020 à mai 2021 sur le département de l'Aisne. Depuis la mise en place de sa formation « Jeunes Bénévoles Futurs Dirigeants » (2012), le CDOS de l'Aisne a formé 138 jeunes sur le département. Cette formation n'est plus organisée dans l'Oise faute de volontaires.
- **CFGA** (www.associations.gouv.fr/cfga.html)
Le certificat de formation à la gestion associative (CFGA) est délivré aux personnes qui ont suivi une formation théorique et pratique en vue de l'exercice de responsabilités bénévoles dans la gestion administrative, financière et humaine d'une association. Les candidats à l'obtention de ce certificat doivent être membres d'une association déclarée et âgés de 16 ans au moins au premier jour de la formation.

Les dispositifs pour favoriser le bénévolat

- **Service Civique** (www.service-civique.gouv.fr)
C'est un engagement volontaire au service de l'intérêt général ouvert aux 16-25 ans, élargi à 30 ans aux jeunes en situation de handicap. Accessible sans condition de diplôme, le service civique est indemnisé et s'effectue en France ou à l'étranger.
 - 2017 : 1 330 volontaires « sport » sur 8 698 volontaires, soit 15,3 %
 - 2018 : 1 291 volontaires « sport » sur 9 840 volontaires, soit 13,1 %
 - 2019 : 1 203 volontaires « sport » sur 9 172 volontaires, soit 13,1 %Ces pourcentages sont similaires aux statistiques nationales.
- **France Bénévolat** (www.francebenevolat.org)
Mise en relation des bénévoles et des structures associatives pour répondre à des problématiques d'intérêt général. L'objectif est de transformer le désir d'engagement des concitoyens en expérience épanouissante pour l'individu et utile pour les associations membres. Réseau national de 250 implantations, dont 8 dans les HdF (Aisne : 1 ; Nord : 3 ; Oise : 0 ; Pas-de-Calais : 3 ; Somme : 1).

Dispositifs de soutien aux bénévoles

- **Titre-restaurant du bénévole** (www.service-public.fr/associations/vosdroits/F15870)
Toute association peut remettre à son personnel bénévole des titres-restaurant après en avoir adopté le principe par délibération. Le montant du titre-restaurant est entièrement financé par l'association. Le titre-restaurant est réservé aux bénévoles qui exercent une activité régulière au sein de l'association. L'utilisation du titre-restaurant est soumise à conditions. Sa valeur est de **6,70 €** par repas.
- **Congé d'un responsable d'association bénévole**
(www.service-public.fr/associations/vosdroits/F34105)
Les salariés et fonctionnaires peuvent bénéficier d'un congé non rémunéré pour exercer certaines fonctions bénévoles. Le congé peut être accordé aux dirigeants ou responsables encadrant d'une association d'intérêt général déclarée depuis au moins 3 ans. Il peut aussi être accordé aux personnes membres d'un conseil citoyen ou titulaires d'un mandat au sein d'une mutuelle. La durée du congé est fixée à **6 jours** ouvrables par an sauf, dans le secteur privé, accord collectif plus favorable.
- **Congé de représentation pour un représentant d'une association**
(www.service-public.fr/associations/vosdroits/F2335)
Le salarié ou l'agent public, désigné représentant d'une association ou d'une mutuelle, peut bénéficier, sous conditions, d'un congé pour siéger dans une instance à laquelle participe son association. Il peut s'agir d'une instance instituée auprès d'une autorité de l'État ou d'une

Les dispositifs pour favoriser le bénévolat

collectivité territoriale. La durée de ce congé de représentation est de **9 jours** maximum par an.

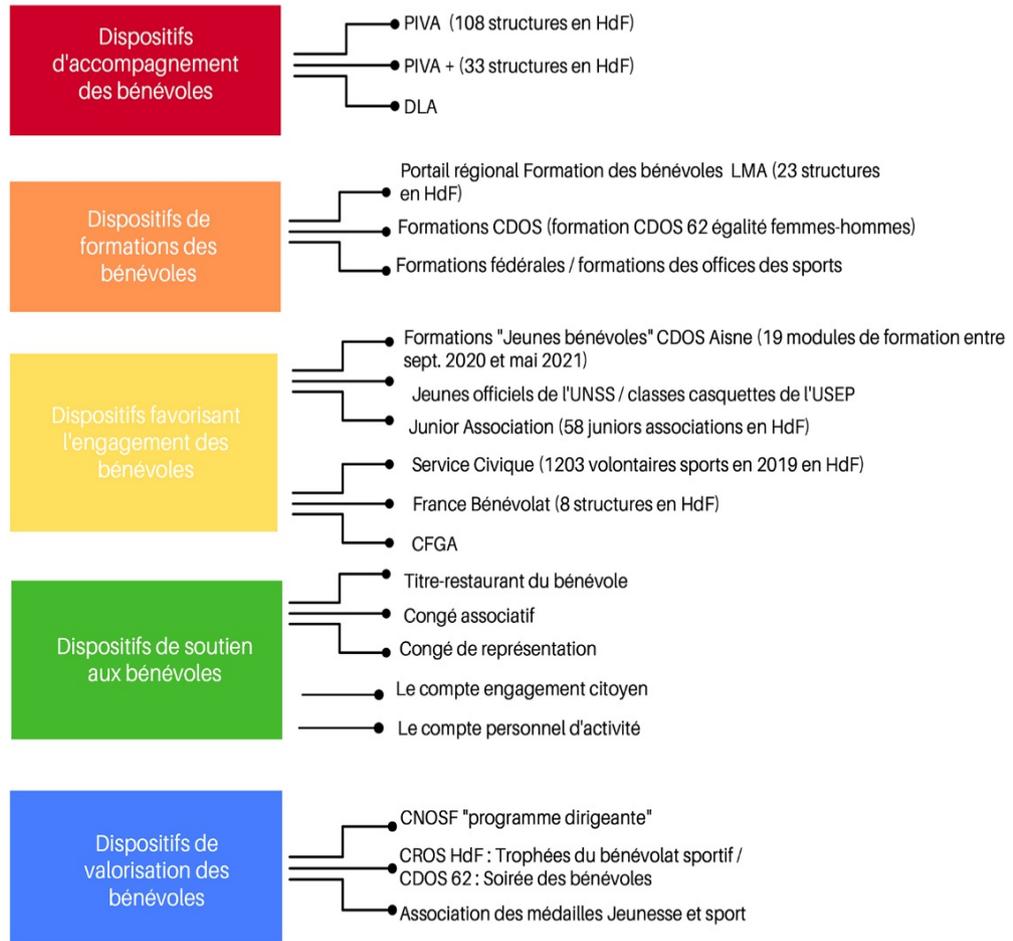
- **Le compte personnel d'activité** (www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34029)
Le compte personnel d'activité (CPA) est un compte ouvert pour chaque personne. Il contribue au droit à la qualification professionnelle et permet la reconnaissance de l'engagement citoyen. Dès l'âge de 16 ans, vous avez droit à un CPA qui permet de consulter et d'utiliser vos droits acquis.
- **Le compte engagement citoyen** (www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34030)
Le compte d'engagement citoyen (CEC) est rattaché au CPA. Le CEC recense les activités de bénévole, de volontaire ou de maître d'apprentissage. Il permet d'acquérir des droits à formation inscrits sur le compte personnel de formation (CPF). La durée nécessaire à l'acquisition de 240 € sur le CPF varie selon l'activité réalisée.

Dispositifs de valorisation des bénévoles

- **CNOSF - Programme « Dirigeantes »**
(<https://cnosf.franceolympique.com/cnosf/actus/8163-mixit--le-programme-dirigeantes-cest-parti-.html>)
En janvier 2020, le Comité national olympique et sportif français a initié le programme Dirigeantes. Il a pour objectif de soutenir la féminisation des instances dirigeantes sportives et de valoriser l'engagement des femmes dans le sport. Le programme Dirigeantes doit permettre de lancer une dynamique autour de ce sujet à travers différentes actions construites pour et avec un public de dirigeantes, de futures dirigeantes mais également de dirigeants.
- CROS Hauts-de-France - **Trophées du bénévolat sportif** : 24 dossiers reçus en 2019 et 12 récompensés ; 12 dossiers reçus en 2020 et 8 récompensés ; budget : 3000 € par an
- CDOS Pas-de-Calais - **Soirée des bénévoles** : 16 personnes récompensées par an (critère : ne pas avoir reçu de médaille JS ; 3 catégories : Jeune, Adulte, Sénior / Fair-play : 3 personnes par an (existe depuis 2 ans) ; budget : 4 000 € par an
- Associations des Médaillés JS - **Médailles Jeunesse et Sports**
- **Journée nationale du bénévolat**, le 5 décembre : remise de prix organisée par les comités départementaux Jeunesse et Sports
- Comité régional des Joinvillais - remise de prix annuelle

Les dispositifs pour favoriser le bénévolat

Cartographie des différents dispositifs en faveur du bénévolat et de l'engagement associatif en Hauts-de-France.



Questionnements

Questionnements proposés dans la perspective du diagnostic :

Constat : Méconnaissance des caractéristiques des bénévoles sportifs de la région Hauts-de-France

- Comment mieux connaître les bénévoles sportifs de la région Hauts-de-France (nombre, âge, sexe, répartition par sport, répartition par fonction...) ? / Combien de bénévoles événementiels sur les événements d'envergure ? / Distinction entre bénévoles licenciés et non-licenciés (parents accompagnateurs... ?) Combien d'associations sportives ont un projet associatif favorisant l'investissement bénévole (favoriser l'élaboration de projets associatifs : un document permettant de cristalliser l'engagement des bénévoles et mettre en phase le projet sportif avec le projet associatif ?) Partager les responsabilités des postes (favoriser la mise en place des binômes ou des trinômes dans les postes à responsabilités ?)

Constat : Des sujets d'inquiétudes pour les bénévoles sportifs concernant la mobilisation de volontaires, le renouvellement des instances, les compétences nécessaires

- Comment encourager, conserver les bénévoles réguliers ? En inciter de nouveaux à franchir le pas ?
- Quelles articulations entre les bénévoles et les salariés ?

Constat : Une participation relativement faible des bénévoles sportifs aux dispositifs d'accompagnement, de valorisation et de formation existants

- Comment les accompagner, les aider dans leurs actions au quotidien ? Les soulager ? Les valoriser ?
- Comment inciter les bénévoles sportifs à participer aux actions d'accompagnement existantes ?
- Comment accompagner l'amélioration des compétences des bénévoles du mouvement sportif ?

Constat : De nombreux jeunes investis dans les actions menées par les fédérations scolaires

- Comment assurer une continuité entre « engagement scolaire » et « bénévolat sportif » ?



08. EMPLOI ET FORMATION

1. XXXX

2. XXX

3. XXX